SPORTS

LE CRIME ORGANISÉ ET LA NFL

LA NOYADE DE ROSENBLOOM, PROPRIO DES RAMS: AFFAIRE DOUTEUSE

page D 2

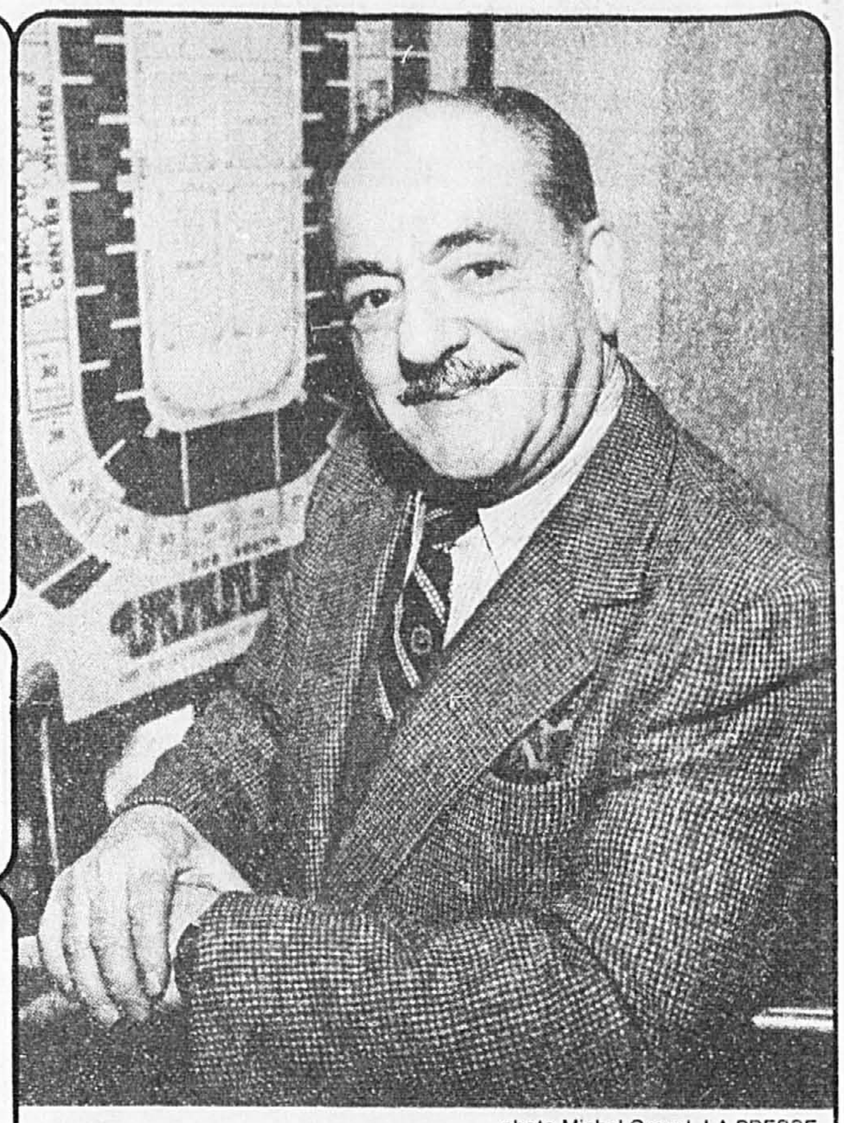

photo Michel Gravel, LA PRESSE

samedi/dimanche
1$ • MONTRÉAL, SAMEDI 15 JANVIER 1983, 99e ANNÉE, nº 12, 180 PAGES, 11 CAHIERS
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

CHEZ CLOUTIER
Tél.: 384-4990
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

LE CANADA, PAYS PACIFISTE?

EXPORTATIONS DE $429 MILLIONS DE MATÉRIEL MILITAIRE

Telle est la performance du Canada, par le biais de la Corporation commerciale canadienne. Entre autres, la CCC vend des camions militaires fabriqués par Bombardier. Une partie de cet équipement va à des régimes «autoritaires» d'Afrique et d'Amérique latine. page D 13

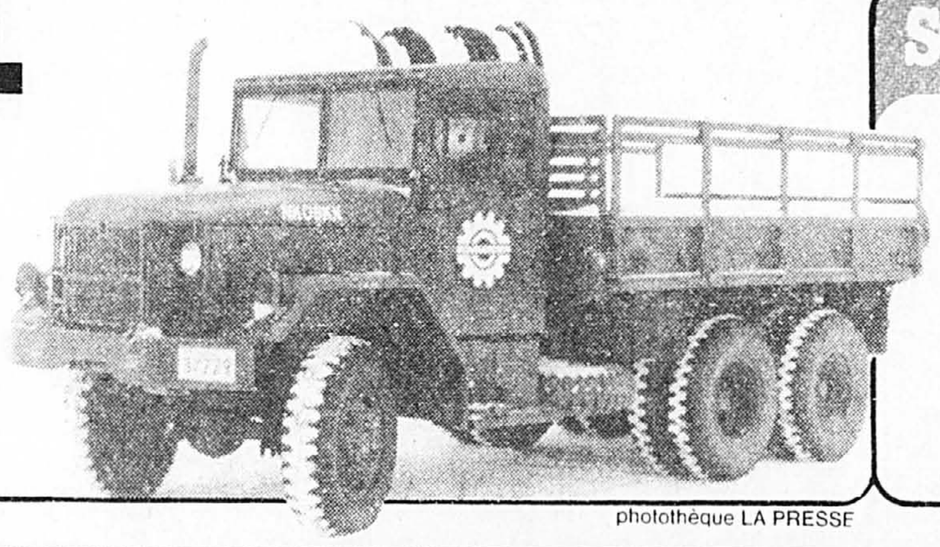

photothèque LA PRESSE

LE FORUM AURA BIENTÔT 60 ANS

CAMIL DES ROCHES, « MONSIEUR FORUM », SE SOUVIENT ...

page B 1

SONDAGE GALLUP

MÊME AU QUÉBEC TRUDEAU, DE MOINS EN MOINS POPULAIRE

page D 13

ÉDITO

POUR ÉVITER LE PIRE

PAR MICHEL ROY

page A 6

AUJOURD'HUI, DANS la presse

UN CAHIER SUR LE SALON DE L'AUTO

LA LOI 46 SE TROUVE BAFOUÉE

PIERRE DESMARAIS II REVIENT À LA PRÉSIDENCE DE LA CUM

Le maire Drapeau se félicite d'avoir enlevé le contrôle des commissions administratives, en échange d'une présidence qui devient symbolique.

page A 3

photothèque LA PRESSE

CLÉMENCE DESROCHERS

UN SEUL PARTI-PRIS: LE RIRE

Elle a 26 ans de métier, mais n'a pas vraiment d'âge. Elle se veut « plus folle que jamais ». C'est d'ailleurs le titre de son prochain spectacle.

page C 1

photo Jean Goupil, LA PRESSE

1983 CRISE OU REPRISE? TIMIDEMENT, L'ESPOIR RENAÎT...

Au Québec, toutes les régions ont vécu des moments dramatiques en 82. Mais un tour d'horizon révèle un début de réveil. Ainsi, la Beauce attaque 83 avec l'annonce d'investissements de $4,5 millions. page E 1

732 RÉFUGIÉS POLITIQUES APPELLENT À L'AIDE

Dans une situation d'indigence dramatique, ils attendent que le gouvernement canadien statue sur leur sort. Mais Ottawa leur a cependant coupé les vivres. page B 2

SOMMAIRE

Annonces classées --- D 8, E 2, F 2 à F 20
Arts et Lettres ----- C 1 à C 21
—Cinéma ----- C 16
Bandes dessinées ----- Y 11
Bricolage ----- F 6
Bridge ----- X 10
Carrières et profes. -- Y 1 à Y 10
Décès, naissances, etc. ---- F 23
Économie ----- E 1 à E 7
Êtes-vous observateur? ----- F 3
FEUILLETON ----- F 5
Jardinage ----- F 4
Le monde ----- B 1 à B 4
Quoi faire en fin de semaine D 12
Restaurants ------ C 22 à C 24
Sciences ----- Y 12
Sports ----- D 1 à D 11
—Chasse et pêche ---- D 8
Télévision ----- C 21, D 12
—Télé-câble ------ C 13
Vacances-voyages -- X 1 à X 12
Vivre aujourd'hui ---- B 1 à B 3

Super Loto
loto-québec
VOTRE MEILLEURE CHANCE DE DEVENIR MILLIONNAIRE À LA LOTERIE prochain tirage le 30 janvier
4 GROS LOTS DE 1 MILLION $
5 lots de 100 000 $ chaque mois

samedi dimanche

CHRONIQUE

LYSIANE GAGNON: Et si Trudeau restait? — page A 7

PLEINS FEUX

GILBERT LAVOIE: Il est plus facile de défendre les femmes que de les aider... la ministre Judy Erola se le tient sans doute pour dit désormais.

PIERRE VINCENT: Le député Yvon Picotte veut parler pour le peuple ordinaire.

ANDRÉ PEPIN: La dissolution du corps de police de Marieville par les autorités municipales est une décision qui risque d'avoir un effet d'entraînement.

PIERRE VENNAT: Alain Cousineau quitte le PLQ dans l'espoir d'y revenir plus fort.

JULES BÉLIVEAU: Les évêques doivent-ils retourner dans leurs sacristies?

HUGUETTE ROBERGE: Québec et la députation québécoise à Ottawa doivent s'impliquer pour lever les obstacles touchant l'application de la loi fédérale des Jeunes Contrevenants. — pages A 7 à A 9

ARTS ET LETTRES

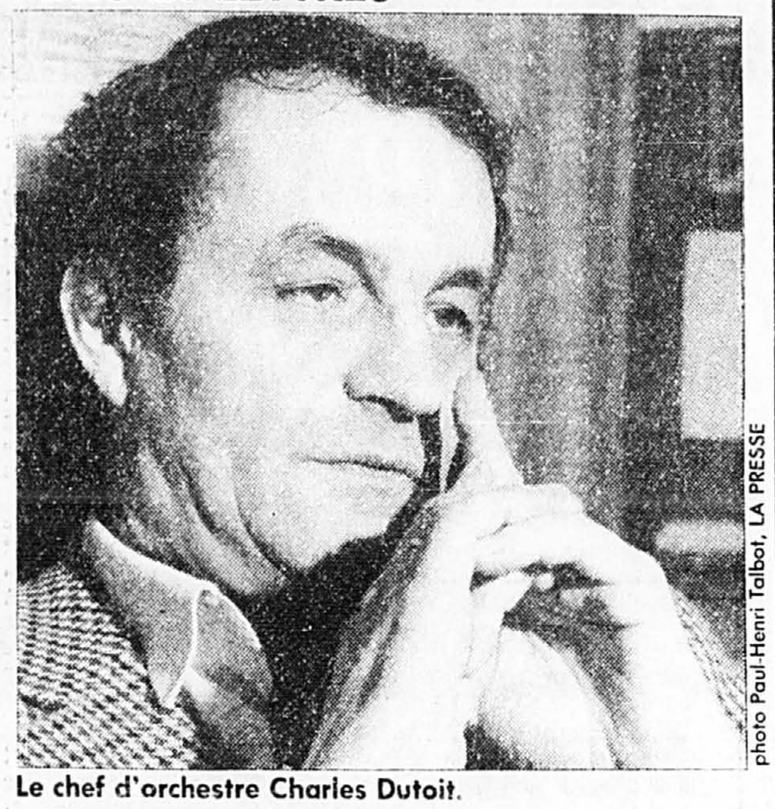

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Le chef d'orchestre Charles Dutoit.

Cette saison, pour remplir ses engagements, le chef d'orchestre Charles Dutoit traverse 26 fois l'océan. Claude Gingras l'a rencontré. Entre autres sujets, il a été question d'un disque qui se vend bien et de nombreux projets de disques. — page C 1

Gilles Toupin analyse l'exposition «Photographie actuelle au Québec» mise sur pied par le Centre Saydie Bronfman. — page C 21

RESTAURANTS

Cachet suranné de l'ombre et du velours. Cuisine simple, flexibilité du menu. Françoise Kayler et Le Marignan, rue Stanley. — page C 24

DU VIN

Goûter des vins à l'aveugle pour réduire au maximum les influences extérieures sur les sens, un exercice des plus instructifs (et amusant). Jacques Benoit a tenté l'aventure avec trois vins de Dao. — page C 23

JARDINAGE

D'étranges plantes tropicales, faciles à cultiver en appartement, qui se nourrissent autant par leurs feuilles que par leurs racines. Le courrier de Florian Bernard. — page F 4

BRICOLAGE

Pour faire du bon travail, tout bricoleur sérieux a besoin d'un bon établi. Louis Thivierge conseille de s'en construire un soi-même. — page F 6

PHILATÉLIE

Un ouvrage des éditeurs new-yorkais Frederick Fell représente une source philatélique de premier ordre. Les informations philatéliques avec Denis Masse. — page X 10

BRIDGE

Chez lui, à Beaconsfield, ou à la table de bridge où il est mandé, le directeur John Wiser impose le respect par sa personnalité. L'entrevue d'André Trudelle. — page X 10

SPORTS

C'est aujourd'hui que débutent les demi-finales de conférences dans la NFL. Un week-end de football passionnant. — page D 3

Meurtre ou accident? Certaines révélations provoquent la réouverture du dossier entourant la mort de Carol Rosenbloom, l'ex-propriétaire des Rams de Los Angeles. Des Québécois sont mêlés de près à l'enquête. — page D 2

VACANCES-VOYAGE

Où et comment les sports d'hiver ont-ils pris cette expansion qu'on leur connaît aujourd'hui en Amérique du Nord? François Trépanier l'a appris à Lake Placid. — page X 2

«...l'impression d'être manipulé psychologiquement... d'être considéré plus comme une machine à sous qu'un être humain...» Michel G. Tremblay à Las Vegas. — page X 1

UN DÉTENU D'ARCHAMBAULT RACONTE

Deux coups de pelle à la gorge du gardien «exécuté»

JOLIETTE — Présenté comme témoin au jury beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait prévu, le premier délateur d'Archambault, Réjean Lematec, 20 ans, a littéralement glacé la salle d'horreur, et fait monter le sang aux joues d'au moins deux des dix accusés des assassinats du 25 juillet, hier, lorsqu'il a reconté ce qu'il a vu de «l'exécution» de l'une des victimes, le gardien Denis Rivard.

LÉOPOLD LIZOTTE

Interrogé par le procureur de la Couronne, Me Paul Chevalier, le grand jeune homme blond qui vient d'avoir ses vingt ans a dit qu'en rentrant des activités extérieures, ce soir-là, il a entendu des cris et a cru tout d'abord à une bataille. Mais alors qu'il venait de passer près de la salle de contrôle principale pour se diriger vers son propre pavillon, son attention fut attirée par un attroupement à cet endroit. Il s'en approcha, et avec certaines difficultés d'élocution qui ne semblent toutefois pas causées par la nervosité, il raconte le spectacle horrifiant qu'il a vu, entre les têtes ou les épaules de ceux qui se trouvaient plus près des grandes portes grillagées.

Selon le témoin, il vit tout d'abord le gardien Rivard qui était retenu sur le parquet par Perrault, l'un des détenus subséquemment trouvés morts.

Peu après, André Lachapelle entrait en scène, et, dans un premier temps, assénait deux coups de pelle à neige à la gorge de la victime.

Puis quelques secondes plus tard, Rivard était relevé, un boyau d'incendie enroulé autour du cou, et sans qu'on sache si c'est lui qui avait fait le garrot, Lachapelle, selon Lematec, aurait lancé l'autre bout du boyau à Larose, qui, juché à cet endroit, l'aurait attaché à l'une des marches.

A ce moment-là, Me Chevalier demande au témoin d'identifier, si possible, les deux «bourreaux».

Sans hésiter il désigne alors le prévenu de 38 ans qu'est Larose, et même à distance, on est témoin de saillies sanguines au front dégarni du prisonnier, lorsqu'il est ainsi pointé du doigt par son ex-compagnon de cellulle.

Dans le cas de Lachapelle, l'homme à la pelle, Lematec le désigne comme le quatrième homme de la rangée de prévenus, en spécifiant que l'intérieur de son veston est de fourrure jaune, et que ses joues sont tatouées de deux minuscules hirondelles.

L'accusé de 22 ans semble ne pouvoir soutenir le regard du témoin, et il baisse la tête, pendant que les huit autres prévenus regardent dans sa direction pour vérifier si les caractéristiques fournies sont bien exactes.

Lematec soutient encore que peu après l'accrochage du boyau dans l'escalier, un coup de feu est parti, puis un autre, et que les prisonniers ont pris toutes les directions. A ce moment-là, selon ses dires, Rivard avait toujours les pieds par terre, mais son corps décrivait une... courbe. Et tout cela, il le rappelle, il l'a vu de ses yeux, à environ six pieds devant lui...

Au cours de la matinée, par ailleurs, la défense avait encaissé un coup d'importance, lorsqu'à la suite d'une objection formulée par Me Georges La Haye, le procureur-conjoint de la Couronne, le juge Jean-Guy Boilard a refusé le dépôt en preuve du dossier carcéral de l'un des deux autres délateurs que l'on veut apparemment interroger (une masse de papier d'un bon huit pouces d'épaisseur), et au moment même où le témoin de la veille, le gardien-chef Roger Mercier était prêt à le faire.

Le représentant du ministère public soutint que ces fiches et ces enveloppes ne constituaient pas en fait un dossier personnel dont on pouvait obtenir la production mais le dossier du pénitencier sur l'un de ses pensionnaires. Le juge Boilard décida, pour sa part, que ces documents n'étaient pas pertinents...

Comme Lematec sera donc suivi par deux autres témoins du même genre, il est évident que l'on vient de raccourcir l'instruction des journées entières que l'on aurait sans doute consacrées à déchiffrer toutes les entrées qui s'y trouvent.

La «Master Archambault»

Au début de sa déposition, le jeune homme aux cheveux blonds et à la barbiche clairsemée, avait admis qu'il était à Archambault depuis le 1er juin seulement, après avoir été transféré du centre de formation Laval, où il avait passé les premiers temps de son incarcération de 37 mois et demi pour vol à main armée.

Avant de quitter le box, M. Mercier avait fourni à la cour quelques détails sur le service de cantines, soulignant que celle de l'institution même avait l'aspect de l'établissement d'un dépanneur... non licencié, où l'on payait, pour ainsi dire, avec une carte de crédit qu'on pourrait peut-être appeler la Master Archambault.

Amende de $300 pour avoir refusé d'être candidat juré

Un «retraité» partiel de 44 ans, qui n'a apparemment pas convaincu la cour qu'il était aussi invalide qu'il l'a dit, en dépit de ses cheveux tout blancs, et des trois affections sérieuses (qui ont provoqué une intermission forcée de quelques minutes, au beau milieu de son «procès» pour outrage au tribunal), a été condamné à $300 d'amende, hier après-midi, par le juge Jean-Guy Boilard.

C'est le magistrat lui-même qui avait ordonné qu'on l'amène en cour pour avoir refusé, mardi aprés midi, de suivre le shérif Jeanne Matte et les policiers provinciaux qui l'accompagnaient pour recruter les cent candidats jurés que l'on voulait réunir pour compléter le nombre de douze nécessaire pour commencer le procès des accusés d'Archambault.

A ceux qui l'ont interpelé à l'entrée des Galeries Joliette, M. J.-B. Roy avait répété nerveusement qu'il avait des affaires à voir et que son état de cardiaque lui interdisait de se plier à cette requête. Même si on lui représenta que c'était un ordre de la cour, il s'engouffra dans le complexe commercial sans même donner son nom.

Mais il était connu d'un des policiers, et hier, ce dernier est venu dire qu'il l'avait vu à certaines occasions au magasin de fleuriste que dirige Mme Roy, rue de la Visitation. Le quadragénaire, qui avait donné comme occupation «invalide», confirma qu'il se retrouvait bel et bien dans cet établissement, à certains moments, mais que ses revenus provenaient de la Régie des rentes du Québec.

Interrogé par son propre procureur, Me Marcel Bélair, il raconta qu'après avoir quitté le petit commando de policiers, il avait pénétré dans le bureau du Trust Général, où on lui avait offert un café. Il avait alors appelé son médecin, qui lui avait recommandé d'appeler son avocat, lequel lui avait recommandé d'obéir à l'ordonnance de la cour. Mais il était trop tard, l'autobus emportant les «conscrits» étant déjà parti.

La cause des médias devant un autre juge

Résistant jusqu'au bout aux arguments invoqués pour l'amener à se récuser dans les causes d'outrage au tribunal intentées à La Presse, au Devoir, à la Gazette, au Journal de Montréal et à Radio-Canada, le juge Jean-Guy Boilard a quant même décidé, un peu avant 19h, et au terme d'une journée fort exténuante, qu'il ne présiderait pas lui-même l'instruction.

Il a plutôt choisi de se désister de ces cinq procédures, en invoquant l'article 11-B de la Charte canadienne des droits, qui stipule que tout justiciable a le droit de subir son procès dans un délai raisonnable.

«Or, devait-il souligner, les projections de durée du procès des dix accusés d'Archambault laissent déjà croire à deux mois d'audition tout au moins, et il ne serait pas juste que, dans l'attente de l'instruction à laquelle ils ont droit, les organes d'information, frappés de crainte, s'imposent des restrictions qu'ils n'auraient pas envisagées autrement.

IL CROYAIT SON LOGIS PRIS D'ASSAUT

On ne craint plus pour la vie du citoyen abattu par la police

Abattu par un policier au cours d'une singulière chasse à l'homme qui a suivi un hold up commis jeudi soir, un jeune père de famille de 20 ans, Adrien Emond, reposait dans un état jugé sérieux, hier, à l'hôpital Notre-Dame. On ne craignait toutefois plus pour sa vie.

ANDRÉ CÉDILOT

Selon des informations obtenues auprès de connaissances de la famille, une intervention chirurgicale a permis d'extraire l'un des deux projectiles qui ont atteint la victime à l'abdomen. Quant à l'autre projectile, il ne semble pas inquiéter les médecins pour l'instant.

Tout a commencé lorsque deux bandits qui venaient de dévaliser un dépanneur ont tenté d'échapper à la police en se réfugiant dans un immeuble à logements, au 3414 de la rue Iberville, dans l'est de Montréal. Des coups de feu ont été tirés, semant la panique parmi les locataires.

«En entendant ma femme crier, je me suis précipité dans la cuisine. La vitre de la porte était brisée, puis j'ai vu du feu. Ignorant dans quelle direction le coup était parti, j'ai couru me mettre à l'abir dans mon auto garée au sous-sol, dans le garage», a raconté M. René Dion, 63 ans, qui demeure à l'appartement 6, situé au premier étage.

Empruntant l'escalier de secours, les suspects ont réussi à pénétrer à l'intérieur de l'immeuble par un logis du second étage. Ils se sont ensuite rendus à l'appartement 18, où ils ont fracassé les vitres de la fenêtre de la salle de bain, accédant ainsi à un puit de lumière qui leur a permis de grimper sur la toiture. De là, ils ont sauté sur le toit d'un édifice voisin, où, ils se sont enlevés la vie quelques minutes plus tard.

photo Pierre CÔTÉ, LA PRESSE

René Dion

Entre-temps, croyant son logis pris d'assaut lorsqu'il entend le fracas des vitres de la salle de bain de l'appartement 18, Adrien Emond, armé de deux couteaux de cuisine, bondit dans l'étroit corridor qui mène à la sortie. «Arrête, jette des couteaux», lui auraient crié deux policiers.

Sans doute énervé, il poursuit son chemin et tombe face à face avec un autre policier qui, lui, se tenait dans l'entrebaillement de la porte de l'appartement 6. Dans un réflexe pour se protéger, le policier tire deux coups de feu. Le pauvre homme s'effondre en gémissant, sous les yeux horrifiés de sa femme Guylaine, qui a été témoin de toute la scène, suppliant les policiers de se porter au secours de leur bébé de 20 mois qui se trouvait toujours dans l'appartement.

Comme il arrive chaque fois qu'un policier utilise son arme de service, une enquête interne a été instituée par la direction du service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Par ailleurs, si l'on en croit la nouvelle version qu'a donnée un porte-parole du service, les suspects, Jean Lasanté, 21 ans, et Yves Lafontaine, 29 ans, se sont suicidés tour à tour en retournant leurs armes contre eux. Lafontaine s'était évadé mardi de l'Institut Pinel.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également reservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h a 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h a 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Detaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrieres et professions, nominations	285-7320

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -13 Max.: -5
FAIBLES AVERSES DE NEIGE.
DEMAIN: MÊME CHOSE PLUS VENT MODÉRÉ.

La Quotidienne

Tirage d'hier	Numéro-boni
9272	163544

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi		−11	Nei. vt mod.
Outaouais		−11	Nei. vt mod.
Laurentides		−11	Nei. vt mod.
Cantons de l'Est		−11	Nei. vt mod.
Mauricie		−10	Nei. vt mod.
Québec		−11	Nei. vt mod.
Lac-Saint-Jean		−11	Nei. vt mod.
Rimouski		−10	Vent modéré
Gaspésie		−10	Vent modéré
Baie-Comeau		−10	Vent modéré
Sept-Iles		−10	Vent modéré

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	9	Part. nuag.
Edmonton	−10	0	Part. nuag.
Regina	−12	− 3	Ensoleillé
Winnipeg	−21	− 9	Part. nuag.
Toronto	− 7	− 3	Neige
Fredericton	−15	− 5	Ensoleillé
Halifax	− 6	− 1	Part. nuag.
Charlottetown	−10	− 3	Part. nuag.
Saint-Jean	0	4	Pluie

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−7	1	Nlle-Orléans	4	19
Buffalo	−3	1	Pittsburgh	−4	−1
Chicago	−3	3	S. Francisco	5	11
Miami	8		Washington	0	3
New York	−4	−1	Dallas		

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	6	Madrid	− 4	9
Athènes	7	16	Moscou	1	3
Acapulco	20	35	Mexico	7	14
Berlin	3	5	Oslo	− 2	3
Bruxelles	− 2	1	Paris	1	7
Buenos Aires	22	30	Rome	− 4	11
Copenhague	3	6	Séoul	− 8	3
Genève	− 4	12	Stockholm	5	7
Hong Kong	13	17	Tokyo	3	10
Le Caire	7	15	Trinidad	21	31
Lisbonne	4	11	Vienne	1	9
Londres	2	9			

LOTO 6/36
Les six numéros gagnants sont:
4 — 8 — 11 — 16 — 21 — 29
complémentaire: 7
Les numéros du mise-tôt sont:
9 — 14 — 20 — 33

PROVINCIAL
Le numéro gagnant du gros lot de $500,000 est 5929244

MINI-LOTO
Le billet numéro 997497 rapporte $50,000

Offrez-vous une visite enrichi$$ante!

LA BOURSE — Voyez comment fonctionne la bourse
LE VILLAGE ÉLECTRONIQUE — Une révolution dans votre vie financière
LES CONSEILS GRATUITS — Offerts par les comptables agrées, notaires et avocats
LES AFFAIRES — Franchises • Subventions • Exportation
SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS — PRÉSENTÉ PAR L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
PLACE BONAVENTURE 28 JANV. au 1er FÉV.

DES CINQ COMMISSIONS PERMANENTES MONTRÉAL HÉRITE DE LA PRÉSIDENCE

DesMarais nommé président de la CUM

Le maire Pierre DesMarais II d'Outremont a finalement été élu à la présidence de la CUM, hier, à la suite d'un débat qui a duré plusieurs heures, mais les maires de banlieue ont dû concéder, en retour, la présidence des cinq commissions permanentes du conseil à des représentants de la métropole.

En outre, les représentants de Montréal ont réussi à s'assurer la majorité absolue de deux des cinq commissions, celles de l'environnement et du transport en commun, détruisant ainsi le principe de parité contenu dans la loi 46.

FLORIAN BERNARD

Le maire Drapeau n'a pas cherché à dissimuler les tractations qui ont eu lieu au cours des derniers jours. Il a dit que pour lui et ses collègues, la loi 46 est une mauvaise loi et qu'il fallait essayer par tous les moyens d'en amoindrir les effets. En confiant à des membres du bloc montréalais la présidence des cinq commissions et en détruisant la parité de deux autres commissions, le maire Drapeau a — selon ses propres mots — rétabli quelque peu les mauvais effets de la loi 46 qui avait privé la métropole de sa suprématie sur la CUM.

Quant au président de la « nouvelle » CUM, Pierre DesMarais, il est bien conscient d'avoir obtenu le vote des représentants de Montréal à la suite de tractations qui ont voulu éviter le pire, c'est-à-dire une nomination par le gouvernement du Québec. Les premiers mots de M. DesMarais, après son élection, ont contredit ceux du maire Drapeau. M. DesMarais a en effet affirmé qu'il estimait la loi 46 comme une bonne loi et qu'il avait toujours foi dans le principe de la parité entre les deux blocs qui composent la CUM. Cependant, a ajouté M. DesMarais (qui devra maintenant démissionner de ses fonctions de maire d'Outremont), « je m'efforcerai de servir les intérêts de tous les citoyens de l'île de Montréal dans le respect de la démocratie ».

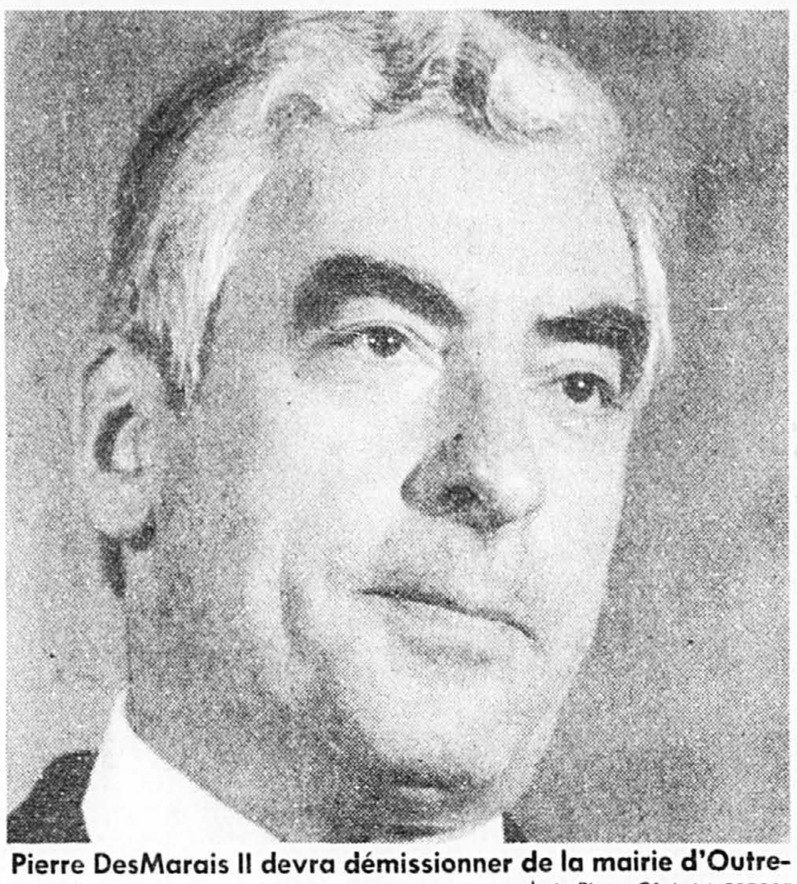

Pierre DesMarais II devra démissionner de la mairie d'Outremont.
photo Pierre Côté, LA PRESSE

Cinq présidents montréalais

Ce sont cinq conseillers de Montréal qui présideront les commissions. L'ex-maire de Pointe-aux-Trembles et responsable de l'annexion de cette ville à la métropole, Maurice Vanier, s'est vu confier la présidence de la commission de l'environnement. Quant à Yvon Lamarre, il présidera la commission des finances et de l'évaluation. Son collègue Pierre Lorange a été nommé président de la commission de l'aménagement. C'est un doyen du parti civique, Roger Sigouin qui s'est vu confier la présidence de la commission de transport en commun tandis qu'un autre conseiller de Montréal, Michel Hamelin, présidera la commission de sécurité publique.

Des maires de banlieue seront les vice-présidents de chacune de ces cinq commissions, soit MM. Jean Corbeil (Anjou), Sam Elkas (Kirkland), D.C.McCallum (Westmount), Guy Descary (Lachine) et Yves Ryan (Montréal-Nord).

Le maire de Montréal, Jean Drapeau, s'est de nouveau vu confier la présidence du conseil. Encore une fois, c'est un maire de banlieue qui jouera le second violon, en l'occurence Maurille Séguin à la vice-présidence.

Bref, sauf la présidence du comité exécutif, confiée à Pierre DesMarais, ce sont des membres du parti civique qui se partagent toutes les autres présidences.

Le RCM parle d'un complot contre la loi

Intervenant à plusieurs reprises, les représentants du RCM ont accusé les deux blocs en présence d'avoir ourdi un véritable complot pour détruire l'esprit de la loi 46. Le conseiller Jean Roy a été particulièrement dur dans ses propos, accusant le maire Drapeau de « complicité dans un détournement de démocratie au mépris de la loi ». Selon le conseiller Roy, l'impasse entre Montréal et la banlieue n'a pas été éliminée. Elle a été camouflée.

« Il y a des gens qui vont en prison pour détournement d'avion, a dit le conseiller Roy, mais je me demande si on peut emprisonner quelqu'un qui détourne la démocratie ».

Le maire Drapeau, en entendant ces propos, a quitté son fauteuil présidentiel pour prendre place dans la salle où il a demandé le droit de parole. M. Drapeau a dit qu'il n'a jamais caché son opposition à la loi 46 — une mauvaise loi a-t-il répété — et que maintenant, il se doit de s'y soumettre, tout en amoindrissant le plus possible ses effets. Dans cet esprit, a-t-il ajouté, la formation qu'il représente a négocié avec la banlieue pour en venir à une entente que l'on connait.

Débat sur le budget

En début de séance, hier, le président de la CUM, Pierre DesMarais a inauguré, pour le principe, le débat sur le budget de 1983. Sauf une courte intervention du conseiller Michel Fainstat du RCM, il n'y a pas eu de discussion. Le tout a été reporté à la semaine prochaine alors que débutera une série de séances-marathon consacrées au budget. Avant de discuter du budget, les conseillers devaient attendre la formation des différentes commissions permanentes du conseil, ce qui est maintenant chose faite. Le débat commencera mardi prochain par l'étude du budget du transport en commun.

Problème d'une ampleur fort différente

Les usagers du transport en commun de Laval sont plus chanceux que ceux de la rive sud puisque, à moins d'un accrochage imprévisible pour le moment, ils pourront dès le début de mars, profiter d'une carte mensuelle inter-rives qui leur permettra d'utiliser indifféremment les véhicules des deux commissions de transport, celle de Laval et celle de Montréal.

Deux des principaux responsables du dossier, M. Lawrence Hanigan, pdg de la CTCUM, et M. Paul Lussier, président du Conseil des transports de la région de Montréal (COTREM), ont admis qu'un accord de principe était intervenu et que les modalités avaient été réglées.

Il ne manque plus maintenant que deux autorisations qui ne devraient soulever aucune difficulté, celle de la Communauté urbaine de Montréal et celle du ministère des Transports, qui devra subventionner la très grande partie du manque à gagner de $6 sur l'achat de cette carte mensuelle inter-rives.

Conforme en partie au plan de Belleval

À la CTCUM, le dossier est présentement sur la glace en attendant l'élection du président du comité exécutif, tandis qu'au gouvernement, l'autorisation ne devrait pas tarder puisque l'entente négociée par la CTCUM et la CTL (Commission de transport de Laval) s'inscrit en grande partie dans le cadre de la politique globale préparée par l'ex-ministre Denis de Belleval et défendue par son successeur, M. Michel Clair. L'entente conclue s'écarte de la politique énoncée par le ministre de Belleval sur un seul point : l'offre d'une carte inter-rives ne s'accompagne pas de l'établissement d'une tarification par zones.

Malgré tout, si on se fie aux dires de M. Lussier (mandataire du ministre dans ce dossier), cette entente est acceptable parce qu'on peut la considérer comme une première étape. Si le gouvernement avait insisté pour que la tarification par zones s'applique immédiatement, cette *intégration tarifaire intérimaire*, comme la qualifie M. Lussier, n'aurait pu se concrétiser puisque, pour l'instant en tout cas, la CTCUM et la CTL s'opposent à la tarification par zones.

L'entente négociée par les deux commissions de transport permet de constater qu'au tarif actuellement en vigueur à la CTCUM et à la CTL, l'achat d'une carte mensuelle pour chaque réseau coûterait $48, donc $6 de plus que la carte inter-rives bientôt offerte aux Lavalois.

Hélas, à 12,5 p. cent, l'économie ne paraît pas assez grande pour inciter des usagers de l'automobile à préférer le transport en commun. Sur la rive sud par exemple, l'économie devra être de l'ordre de 18 à 20 p. cent pour atteindre cet objectif. À 12,5 p. cent, la mesure ne favorisera que les usagers actuels. Ce n'est évidemment pas un mal en soi, mais l'objectif d'une telle réforme vise d'abord l'augmentation de l'achalandage par la conversion d'automobilistes au transport collectif.

Les négociations CUM/rive sud

Puisqu'il est question de la rive sud, soulignons qu'on y est loin de cette intégration tarifaire, même intérimaire, d'une part parce que les négociations ont été entreprises plus tard, et d'autre part à cause du lourd contentieux qui oppose la Communauté urbaine de Montréal, la ville de Longueuil et la Commission de transport de la rive sud de Montréal (CTRSM) depuis l'ouverture de la ligne 4 du métro, en 1967.

Selon M. Hanigan, les négociations pourraient se dérouler rondement si elles se limitaient à la carte inter-rives, mais elles seront très ardues et très longues si on insiste pour que tout soit réglé simultanément. Quant à M. Lussier, il précise à bon escient que si, pour l'ensemble du territoire desservi par la CTL, les négociations n'impliquaient qu'une municipalité, la CTRSM dessert sept municipalités sur la rive sud, sans compter celles qui le sont par sa filiale, Métropolitain-Sud.

Et quel est ce contentieux dont il est question?

Dans un premier temps, la ville de Longueuil et la CUM devraient régler le problème du déficit du métro et de la station de Longueuil.

Dans un deuxième temps, la CTCUM et la CTRSM doivent s'entendre sur une formule acceptable à toutes les parties pour le retrait de la CTCUM du territoire du vieux Longueuil. La présence de la CTCUM sur la rive sud est un anachronisme qu'il faut corriger.

Enfin, le problème se complique du fait que contrairement à la CTCUM, la CTRSM préconise une tarification par zones.

Afin d'accélérer le processus et de ne pas pénaliser indûment les usagers de la CTRSM, M. Lussier est d'avis que les deux commissions de transport pourraient peut-être conclure une entente pour une carte inter-zones, laquelle s'accompagnerait de la création d'une espèce d'arbitre susceptible d'aider les parties à s'entendre au sujet du contentieux qui les oppose depuis plus de 15 ans.

Deux nouvelles brèves

Deux petites nouvelles au sujet du transport collectif.

En premier lieu, les résidants du West Island font mieux de se préoccuper sérieusement de leur train de banlieue car, selon M. Pierre Des Marais II, l'achalandage est loin d'être aussi élevé que prévu depuis l'entrée en vigueur du service l'automne dernier. Ce dernier évoque la possibilité qu'il serait plus élevé si les circuits d'autobus étaient rabattus sur les gares du train de banlieue, mais cela n'est pas la seule raison du taux d'occupation décevant. En lisant entre les lignes, on peut penser que la CUM ne lésinera pas longtemps avec ce service si la situation ne s'améliore pas.

En deuxième lieu, le président du COTREM, M. Lussier, dit que l'avant-projet du métro de surface sera prêt comme prévu pour le début de 1984. On sait qu'outre la transformation en métro de surface du train de banlieue Montréal/Deux-Montagnes, deux autres lignes sont prévues, soit celle de Pointe-aux-Trembles (ou Repentigny selon le cas) et celle de Vimont.

Incendie polluant

Une épaisse fumée noire a couvert l'ouest de l'île de Montréal, hier, à la suite d'un incendie qui a éclaté à l'usine Domtar, dans la municipalité de Delson, près de Laprairie. Emportée par le vent, la fumée s'est transportée jusqu'à Laval, collant aux ailes des avions qui ont survolé le secteur. Ce sont des contenants de «créosote», une matière goudronneuse qui sert d'isolant, notamment dans la fabrication des poteaux d'Hydro-Québec, qui ont pris feu et provoqué cette pollution. Il a fallu plus de trois heures à une soixantaine de pompiers avant de maîtriser l'élément destructeur. L'un d'eux a été légèrement blessé au cours des opérations. On ignore la cause du sinistre.

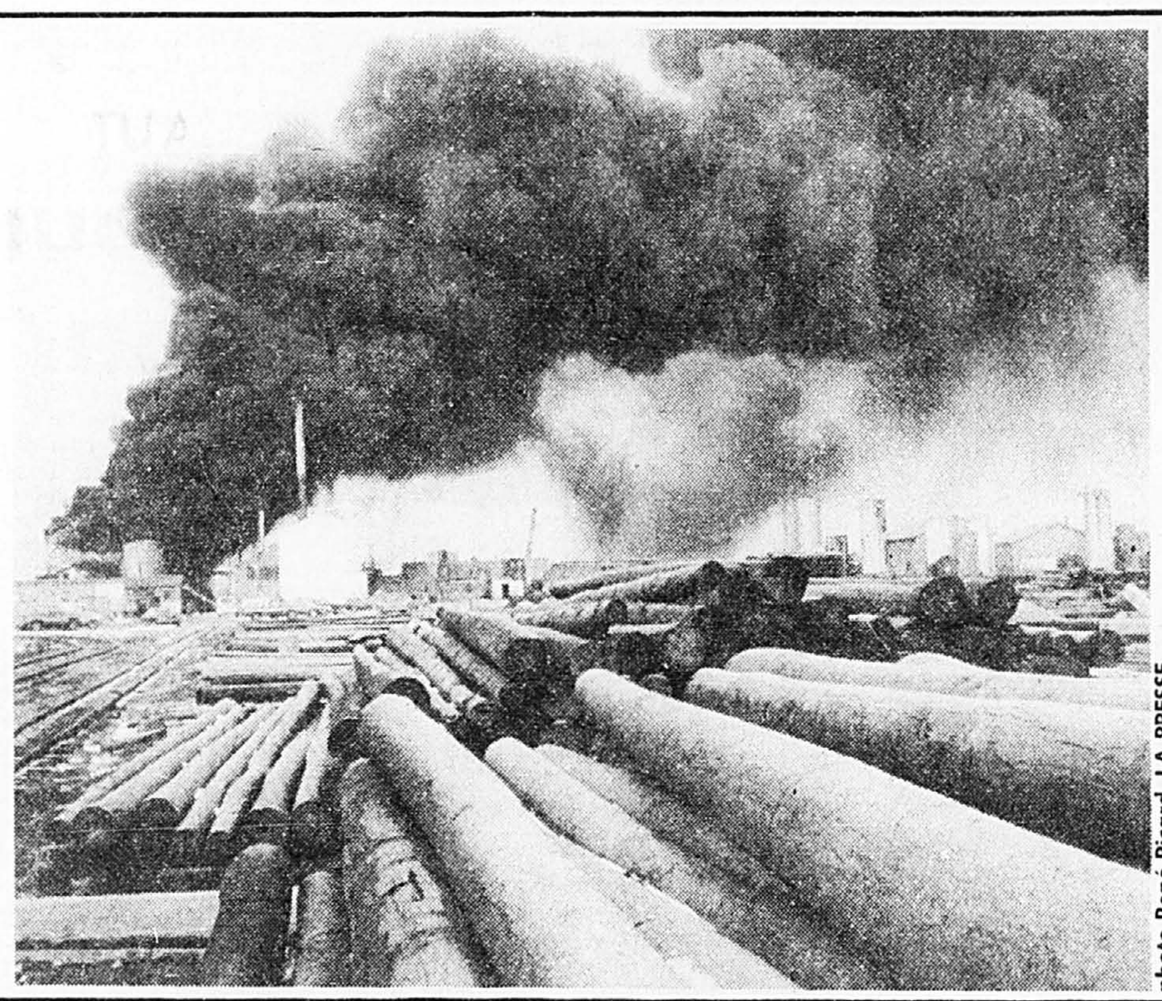

photo René Picard, LA PRESSE

DOLLARD MÉNARD TÉMOIGNE AU « PROCÈS DES GÉNÉRAUX »

C'est le gouvernement qui a fait de moi un héros

Se gardant bien de prendre un ton vaniteux, le général Dollard Ménard, 70 ans, visage rose joufflu, stature imposante, rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière, a montré hier, que derrière le militaire se cachait un autre homme qui s'est révélé instruit, cultivé, humain, capable de s'exprimer avec humour et simplicité.

MARTHA GAGNON

Témoignant dans la poursuite en diffamation de $400 000 qu'il a intentée contre ses anciens compagnons, les généraux Jacques Dextraze et Jean-Victor Allard, Dollard Ménard, le héros de Dieppe, a exhibé fièrement son diplôme du Collège de Kingston où apparaît la mention « grande distinction » pour ensuite faire le bilan de sa carrière militaire, une carrière au cours de laquelle il s'est toujours battu pour les intérêts des Canadiens-français. Il a, par exemple été le premier général à demander à ce que les ordres soient donnés en français.

Répondant aux attaques des généraux Dextraze et Allard qui mettent en doute ses succès militaires et ses décorations, le témoin Dollard Ménard a raconté qu'il avait été en 1942 le plus jeune commandant de bataillon (il était âgé de 29 ans), qu'il avait reçu le « Distinguished Service Order » de sa majesté Georges V, qu'il avait étudié à l'École supérieure de France, qu'il avait été nommé attaché militaire auprès de l'ambassade du Canada à Paris durant quatre ans, qu'il avait été décoré pour avoir veiller à l'application du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan, qu'il avait eu la chance de rencontrer des personnalités militaires et politiques, tels que le général De Gaulle et Indira Gandhi et qu'il était capable de parler l'ourdou (langue nationale du Pakistan), de comprendre l'italien et de lire un peu l'allemand.

Son avocat, Me Guy Bertrand, lui rappelle ensuite qu'un peu plus tôt, en avant-midi, le général Dextraze a laissé entendre que le débarquement à l'île de Kiska auquel il a participé n'avait rien de très glorieux : « Il ne restait que des tortues sur cette île...les Japonais étaient partis », a-t-il dit.

—Nous avons un cimetière là-bas. Évidemment les Japonais avaient quitté l'île mais nous l'ignorions, répond Dollard Ménard en regardant son adversaire.

Quant à son titre de général qu'on semble vouloir lui contester, il explique en riant : « C'est une bataille de nomenclature. Tout comme moi, le général De Gaulle était un « brigadier » mais tout le monde l'appelait Monsieur le général. Moi, je n'ai jamais aimé le terme « brigadier » parce qu'il n'est pas français ». Quant aux cinq galons qui commémorent ses cinq blessures de Dieppe, il ne comprend pas que l'on conteste le droit qu'il a de les porter. À ce sujet, son procureur a déjà remis à la cour des documents émanant de l'armée qui confirment cette autorisation. Les défendeurs refusent, toutefois, de reconnaître la validité des pièces produites.

Dollard Ménard affirme n'avoir jamais recherché les honneurs; c'est le gouvernement qui a fait de lui un héros de Dieppe pour donner plus de poids à sa propagande militaire. Il se souvient avoir été utilisé à toutes les sauces; on a même sollicité sa collaboration dans les conflits ouvriers. Il a parlé aux travailleurs des chantiers à Lauzon et devant de nombreux organismes. C'est à son insu que l'on produit des milliers d'affiches le représentant, lui et son jeune fils.

Dollard Ménard affirme avoir été profondément blessé par les attaques des généraux Dextraze et Allard, des hommes qui ont eu moins de promotions que lui au cours de leur vie, et qui auraient mis en doute ses capacités intellectuelles après son adhésion pour le OUI lors du référendum.

Quelques instants auparavant, le général Dextraze avait refusé catégoriquement d'endosser les commentaires élogieux que son co-défendeur, Jean-V. Allard, avait fait il y a quelques années à l'endroit de Ménard dans une lettre de recommandations. Il refuse d'admettre que Ménard est un bon administrateur, un grand militaire et un homme capable d'assumer des fonctions importantes dans la société.

Un ancien prisonnier de guerre, M. Alphonse Poirier, 61 ans, qui est allé à Dieppe, est aussi venu déclarer qu'il avait été dégoûté par les déclarations des généraux lors de cette rencontre du 9 mai 1980, à laquelle il assistait. Partisan du NON, il a quitté la salle après avoir entendu le discours du général Allard qui « dénigrait Dollard Ménard et mettait en doute sa lucidité ». Il insiste pour dire au juge Jules Beauregard, qu'il est déçu de voir des « vedettes » de l'armée se faire la guerre en cour.

NOTRE NOUVEAU NUMÉRO VOUS ATTEND EN KIOSQUE
SPÉCIAL PARODIE
LE LONDIT PROTHÈSEZ-VOUS NOS RAPINES DÉCORMARDE
NOTRE INVITÉ: JEAN-LOUIS MILLETTE

CROC
LE MAGAZINE QU'ON RIT!
EN VENTE PARTOUT

Jean Riou veut promouvoir le fait français au PC

L'avocat québécois Jean Riou. photothèque LA PRESSE

■ Estimant sans doute que son collègue et ami **Jacques Blanchard** n'a pas fait le travail qu'on attendait de lui, l'avocat québécois **Jean Riou** a décidé de se présenter à sa succession au poste de vice-président national à l'exécutif du Parti conservateur, section Québec, lors du congrès qui aura lieu à Winnipeg du 26 au 30 janvier.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait à LA PRESSE hier, cet ancien permanent du PC qui a occupé pendant trois ans le poste de directeur national adjoint du PC à Ottawa, a souligné qu'il voulait accentuer la présence du Québec au sein du parti et faire accepter le fait français dans certaines autres provinces du Canada par l'aile la plus conservatrice du parti, c'est à dire par le groupe des irréductibles anglophones.

Selon lui les stratèges du parti, dont il a fait tout de même parti pendant un certain temps, ne tiennent pas compte qu'à l'extérieur du Québec, doit dans certaines comtés de Manitoba et du Nouveau-Brunswick, par exemple, le vote des francophones représente une tranche de 30 p.cent de l'électorat.

Lors de l'élection partielle dans le comté de Témiscamingue il y a quelques mois, c'est grâce à un glissement du vote des francophones, traditionnellement libéral, que le candidat conservateur a remporté la victoire par 600 voix de majorité, a-t-il souligné. Ce phénomène estime **Jean Riou** pourrait se répéter dans d'autres comtés si le parti se donne la peine de faire l'effort de s'occuper d'eux.

Question mathématique

Mathématiquement, selon cet ex-permanent, il y a 110 comtés sur 282 au Canada qui comptent sur un vote francophone important. Et si nous ne pouvons obtenir un appui important de la part de ces électeurs, il sera impossible pour le PC de reprendre le pouvoir lors des prochaines élections générales.

Jean Riou devenu un inconditionnel de **Joe Clark** après avoir appuyé la candidature de **Brian Mulroney** lors de la campagne au leadership de 1976, et qui fait la lutte à **Jacques Blouin** pour son élection à la vice-présidence, entend cependant consacrer une grande partie de ses efforts au Québec où le parti a fait des gains considérables depuis quelques mois, affirme-t-il.

Comme les budgets consacrés au Québec relèvent de l'exécutif national et du « steering committee », une instance décisionnelle où il siégera s'il est élu, Jean Riou entend y défendre les intérêts de la province et l'importance pour le PC de maintenir et d'accentuer ses efforts en vue de conquérir les faveurs de cet électoral qui a donné 74 des 75 députés au parti libéral lors des dernières élections.

La décision de Riou de briguer ce poste a aussi été motivée par le fait qu'il n'y a aucun candidat du Québec à la présidence de l'exécutif national du parti pour prendre la relève de l'avocat montréalais **Peter Blaikie**.

Cet avocat de 36 ans déplore aussi les querelles qui n'ont cessé de diviser le parti depuis deux ans, alors que Joe Clark n'a cessé d'être remis en questions par certains. Après le vote sur le leadership de Joe Clark qui aura lieu le vendredi et qui reconfirmera sans aucun doute, selon lui, le chef actuel dans ses fonctions, il entend oeuvrer à l'unité du parti.

IL est un partisan de l'utilisation et non de l'expulsion de tous les éléments du parti, et il déplore vivement l'incident Peter Worthington qui a donné beaucoup trop de publicité à ce conservateur dissident de l'Ontario.

LE LEADERSHIP DE CLARK

La guerre des sondages au sein du PC s'amorce

■ La guerre des sondages vient de s'amorcer dans les média et au sein du Parti progressiste conservateur, à deux semaines de la tenue du congrès de Winnipeg qui doit décider du sort du leader du parti, M. Joe Clark.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Pendant que la chaîne Southam News donnait M. Clark gagnant, hier, avec un pourcentage de 76,7 p. cent, le Toronto Star publiait un sondage effectué par la maison Goldfarb, qui conclut que 56 p. cent des délégués du Toronto métropolitain souhaitent une révision du leadership.

Les adversaires de Joe Clark affirment eux aussi être assurés de la victoire et soutiennent que 64,5 p. cent des délégués à Winnipeg demanderont à M. Clark de se soumettre à un congrès au leadership.

Le président de l'association de Montréal-centre du parti conservateur, M. Gérald Lamoureux, a déclaré à LA PRESSE avoir en main un sondage qui n'accorde une majorité à M. Clark que dans l'ouest canadien, au Nouveau-Brunswick, et à l'Ile du Prince-Edouard. M. Lamoureux a toutefois refusé de dévoiler l'origine de ses chiffres, et il est donc impossible d'en vérifier la rigueur scientifique.

Par contre, le sondage effectué par l'école de journalisme de l'Université Carleton a été effectué auprès de 502 délégués du parti. La même institution avait effectué un sondage similaire avant le congrès de 1981, et était arrivé à un point près des résultats du vote. Certains conservateurs soutiennent toutefois que plusieurs délégués ont répondu soutenir M. Clark, alors qu'ils ont l'intention de voter en faveur d'une révision. Il a été impossible de vérifier cette affirmation. Le sondage de l'Université Carleton accorde un appui de 73 p. cent à M. Clark au sein des délégués du Québec, et 64 p. cent parmi ceux de l'Ontario. C'est dans l'Ouest que M. Clark trouve le plus d'appuis, soit 88 p. cent.

Les partisans de M. Clark, qui ne ratent pas une occasion pour mousser la popularité de leur chef, y sont allé de leurs chiffres hier à Ottawa, pour dévoiler une étude qui indique que Joe Clark obtiendrait 167 sièges contre 95 pour les libéraux et 20 pour le NPD si une élection avait lieu aujourd'hui. Ces conclusions proviennent des sondages d'avant les Fêtes effectués par Gallup et l'Université de Montréal. «Une telle performence n'aurait été dépassée qu'une seule fois dans toute l'histoire du parti, soit lors du balayage à l'époque de John Diefenbaker en 1958» précise le communiqué de presse du parti. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'élections en vue... Malgré tout, le parti entend publier son étude dans son journal mensuel qui sortira vendredi prochain, juste à temps pour le congrès de Winnipeg..

Pensions: Ottawa a décidé de ne pas limiter la hausse à 5 %

■ OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas limiter à 5 p. cent, du moins pour l'instant, l'indexation des pensions de vieillesse. Les chèques de janvier seront majorés conformément à la hausse des prix à la consommation.

En revanche, Ottawa a confirmé, son intention d'aller de l'avant quant à l'imposition immédiate d'une limite de six p. cent de l'indexation des chèques d'allocations familiales bien que le projet de loi en ce sens n'ait toujours pas été adopté.

DENIS LESSARD

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le ministre de la Santé et du Bien-être, Monique Bégin, précisant que les conseillers juridiques du ministère de la Justice avaient indiqué qu'Ottawa pouvait limiter les allocations familiales en dépit du fait que le projet de loi C-132 soit toujours à l'étude aux Communes.

La décision d'Ottawa fera qu'à compter de janvier les allocations familiales versées par le fédéral pour chaque enfant de moins de 18 ans sera de $28.52 dans la plupart des provinces, comparativement à l'allocation mensuelle de $26.91 l'an dernier. Si l'allocation avait été pleinement indexée au coût de la vie, elle aurait été de $29.92.

Déjà, les deux partis d'opposition ont indiqué qu'ils songeaient à poursuivre devant les tribunaux le gouvernement fédéral pour avoir agi sans être sanctionné par le Parlement.

En revanche, afin d'aider les familles les plus démunies, Ottawa affirme qu'il envisage de porter à un maximum $343 par enfant le crédit d'impôt-enfant, ajoutant à une hausse de $32 d'indexation un exemption complémentaire de $50.

Retraités

Quant aux chèques des personnes de plus de 65 ans, il seront, en janvier, pleinement indexés au coût de la vie. Cette majoration risque toutefois d'être rapidement amputée par l'adoption aux Communes du projet de loi C-131 par lequel Ottawa a indiqué son intention de limiter ces hausses de vie chère à 6 p. cent, conformément aux principes du budget Mac Eachen déposé à la fin de juin 1982.

Les chèques mensuels de la pension de base (reçue par tous les retraités) passeront de $246.92 à $251.12 . Par ailleurs, le supplément de revenu garanti, destiné aux personnes seules ou à celles dont le conjoint n'a pas de revenu, passera de $247.89 à $252.10. Ce dernier programme ne sera pas soumis au plafond de 6 p. cent quant à l'indexation.

Le supplément de revenu garanti pour un couple où les conjoints sont pensionnés passera de $191.12 à $194.37 pour chacun conjoint, ce qui porte à $890.98 le revenu mensuel d'un tel couple.

Une fois adopté, le projet de loi C-131 limitant à 6 p. cent l'indexation des pensions de base, celles-ci diminueront de 50 cent pour s'établir $250.62. Selon un porte-parole du ministère, il est douteux que le gouvernement aille récupérer dans les goussets des retraités les sommes versées en trop.

Au ministère, on demeure toutefois muet sur les intentions du gouvernement advenant que les deux projets de loi litigieux ne puissent être adoptés à temps pour l'émission des chèques du prochain mois.

Emploi: Axworthy trace un sombre tableau

■ EDMONTON (PC) — Le ministre fédéral de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, Lloyd Axworthy, a tracé, hier, un sombre avenir pour le million et demi de chômeurs que compte le pays et déclaré qu'il entrevoyait peu d'amélioration de la situation pour les chômeurs en 1983.

M. Axworthy a indiqué, au deuxième et dernier jour de la conférence des ministres provinciaux du Travail et de la Main-d'Oeuvre, que le taux de chômage actuel de 12.8 p. cent pourrait empirer avant de fléchir, probablement vers la fin de cette année.

« Il ressort des discussions que j'ai eues avec des gens d'affaires, que les employeurs feront preuve de prudence pour engager de nouveaux employés et seront lents à rappeler les travailleurs licenciés », a-t-il dit.

« De nombreuses compagnies seront forcées de réduire davantage l'emploi dans les premiers mois de cette année. Je ne pense pas que nous puissions compter sur une forte croissance de l'emploi avant la fin de cette année. »

Les jeunes

Le ministre a aussi déclaré qu'il importait de remettre les jeunes au travail si l'on voulait résoudre le problème du chômage.

Il a souligné à ce sujet que les jeunes de moins de 24 ans comptaient pour 600,000 dans le nombre total de chômeurs. Et ces jeunes seront probablement les derniers à être rappelés au travail.

« Nous avons l'obligation de veiller à ce que notre jeunesse ne devienne pas la génération perdue es années 80. L'avenir du Canada, c'est leur avenir. »

Le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement devrait s'accroître davantage cette année puisque la perspective d'emploi des jeunes travailleurs sans formation reste mauvaise. Ces jeunes rejoindront cependant la population active d'ici 1984 et commenceront alors à chercher leur premier emploi à plein temps, exerçant ainsi des pressions sur le marché du travail.

« Nous nous devons de trouver des moyens de donner à ces jeunes la formation dont ils ont besoin et la possibilité d'occuper un emploi productif », a dit le ministre.

Le gouvernement fédéral consacrera à la création directe d'emplois plus de $594 millions durant l'exercice en cours, au regard de $326 millions l'année dernière. Il prévoit de débourser plus de $790 millions au cours du prochain exercice.

COURS de NUTRITION et de CUISINE-MINCEUR
Atelier et cours au choix
NUTRITION SANTÉ | CUISINE MINCEUR | L'ART DE RÉNOVER SES RECETTES
CUISINE EXOTIQUE | CUISINE VÉGÉTARIENNE | PSYCHOLOGIE de L'AMAIGRISSEMENT
Animateur: Diététiste, cuisinier ou conseiller en psychologie selon le cours.
Durée: 3 ou 5 semaines ou week-end.
MULTI MODAL
30 est, boul. Saint-Joseph
11e étage, suite 1115 B
Montréal H2T 1G9 (métro Laurier)
Réservez immédiatement:
849-9383

ART CULINAIRE
COURS DE TENUE DE BAR
Début: 19 janvier
avec Raymonde Simard
INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.
10216, boul. Lajeunesse
389-8241 Permis 749663

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI?
Le club des Chômeurs peut vous aider à en trouver un
332-1177
(message enregistré)
Club des Chômeurs Enr.
B.P. 5331 Ville St-Laurent
H4l 4Z9

Fabriquez vous-même
UN VIN DE QUALITÉ SUPÉRIEURE
C'est facile, c'est économique
Pour de très bons vins, voyez le spécialiste
PAUL BOURGET INC.
1265, rue O'Brien, Saint-Laurent — 747-3533

INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE
Rencontrer
une personne avec les mêmes goûts, les mêmes affinités
AIMER
PARTAGER
N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son coeur?
ENFIN ! «DONNER UN VISAGE À VOS RÊVES»
MONTRÉAL 847, Cherrier 524-1176 de 10h à 21h
QUÉBEC 580 est, Grande-Allée 529-3363 de 12h à 20h
CHICOUTIMI 1212, boul. Talbot 696-1666 de 12h à 20h

Voyagez en paix
La Croix Bleue du Québec vous offre de nouveaux taux plus avantageux.
Pour les voyages à l'extérieur du Canada, La Croix Bleue du Québec vous offre maintenant de nouveaux taux plus avantageux avec son régime d'assurance-maladie.

Nombre de jours	1-7	8-14	15-21	22-28	29-42	43-56	57-84	85-112	113-140	141-180
Souscriptions par personne	7 $	9 $	12 $	18 $	25 $	35 $	50 $	75 $	90 $	125 $

Pour couvrir tous les membres d'une même famille voyageant ensemble, y compris les enfants de moins de 21 ans, il suffit de doubler le montant des souscriptions ci-dessus.
Paiements simplifiés
Vous pouvez souscrire votre assurance-maladie de La Croix Bleue tout simplement en téléphonant directement à nos bureaux. Vous pouvez également faire porter votre souscription à votre compte VISA ou MasterCard.
ASSOCIATION D'HOSPITALISATION DU QUÉBEC
LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC
et son affiliée La Mutuelle-Vie du Québec
550, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 1B9 Tél.: (514) 844-9583
880, Chemin Ste-Foy, Québec G1S 2L2 Tél.: (418) 681-0661
111, rue King ouest, Sherbrooke, Québec J1H 1P5 Tél.: (819) 562-3000
ou encore sans frais: 1-800-361-5139

DESTINATION SERVICE
Montréal et sa banlieue
TÉLÉPHONE: 342-2060
Appelez Eaton pour la réparation rapide de téléviseurs, machines à laver, sèche-linge, cuisinières, lave-vaisselle et appareils de réfrigération. Nous réparons les appareils Viking Eaton ainsi que la plupart de ceux de marques connues. Plan d'entretien prolongé. Vente de pièces à l'unité.
EATON
EATON

Comptez vos médailles!

Pierre Foglia

Vous ne trouvez pas réjouissant, le spectacle de ces deux généraux d'armée qui se prennent aux chevrons sur la place publique?.. C'est peut-être que n'ayant jamais été militaire, la cocasserie de la situation vous est moins évidente qu'à moi qui le fus, hélas, dans un pays où on ne vous laisse pas le choix de l'être ou pas...

Etant un sans-grade, je n'ai jamais eu l'honneur de fréquenter des généraux, mais si je me fie sur la qualité de leurs sous-fifres, qualité inversement proportionnelle à leur rang — le capitaine étant plus épais que le lieutenant et le colonel plus colon que le *pitaine* — j'imagine très bien ce que ça peut donner rendu au général d'armée...

Le seul général qui m'ait jamais adressé la parole, c'est celui qui présidait le tribunal militaire devant lequel j'ai dû parader à la fin de mon temps réglementaire, comme tous ceux d'ailleurs qui avaient fait trop de bêtises durant leurs deux années de service. « Vous ferez deux mois supplémentaires, vous êtes un mauvais soldat! », m'a dit le général. Le compliment m'a fait tellement plaisir que la punition m'a été légère!

Je suis encore plus méfiant à l'égard des généraux qui se mêlent de politique. Même quand d'aventure ils sont du bon bord (le mien!), je sais trop qu'ils voient les civils comme des mauvais soldats qu'il faudrait mettre au pas. Quand ils s'approchent trop du pouvoir, ils tombent parfois dedans, et ça peut aussi bien donner un De Gaulle (plus libéral sur le balcon des autres que dans sa propre cour... parlez-en aux Français), aussi bien un De Gaulle disais-je qu'un Pinochet.

Les généraux canadiens n'en sont pas là, c'est vrai. D'où la futilité de leur chicane: « T'es même pas un héros... Pis toi non plus, nana! »... Ceux qui sont morts sur les plages de Normandie seraient bien étonnés d'assister à ce recomptage de médailles en public. Ils seraient bien placés, ces morts, pour expliquer au tribunal que ce qui compte, ce n'est pas le nombre de médailles. Ce qui compte vraiment, c'est de mourir dans son lit. Comme 98.3 p. cent des généraux de toutes les armées du monde.

● ● ●

Félicitations, cher confrère

J'ai entendu dire le plus grand bien d'un petit film de promotion produit par les Expos, à moins que ce ne soit par la brasserie O'Keefe qui montre les faits saillants de la dernière saison des Expos.

J'ai entendu dire plus de bien encore du commentaire français qui accompagne ce film, commentaire que l'on doit à un journaliste de la section des sports du *Devoir*, le confrère Richard Milo.

Au fait, j'y pense (je ne pense même qu'à cela pour être tout à fait franc), y a-t-il conflit d'intérêt dans un cas comme celui-là?.. Je pose la qestion: un journaliste peut-il à la fois travailler, même très accidentellement, pour une organisation, en l'occurence les Expos, à moins que ce ne soit la brasserie O'Keefe, et assurer en toute indépendance, pour son journal, la couverture des activités de cette même organisation?

C'est une question qui se pose en ces temps où les journalistes s'interrogent douloureusement sur tous ces problèmes de conflits d'intérêts... Personnellement, je serais bien en peine de répondre, étant tout mêlé sur le sujet. Aussi cette question, l'ai-je posée à l'intéressé lui-même:

— Penses-tu être en conflit d'intérêt Richard?

— Absolument pas.

S'il le dit, il faut le croire, parce que s'il y a quelqu'un de bien placé pour reconnaître un conflit d'intérêts quand il a le nez dessus, c'est bien Richard Milo. Vous vous souvenez peut-être qu'il a été, en décembre dernier, un des co-signataires de la manchette du *Devoir*, durant toute une semaine, avec justement, une histoire de conlits d'intérêts (l'affaire Gobeil).

N'en parlons plus donc, et félicitons-nous que tout soit dans l'ordre, et que M. Milo n'ait pas à choisir entre sa profession de journaliste et celle, pas pire non plus, de publiciste... Il pourra ainsi continuer à pourfendre les croches et à défendre les justes. Ce qu'il fait très bien d'ailleurs. En particulier quand il s'agit d'un juste comme le président de la Régie de la Sécurité dans les Sports. N'écrivait-il pas récemment: « Il faut se réjouir d'apprendre que les membres de la Régie ont l'intention de régler, à l'avenir, leurs problèmes en famille ».

En famille?... un organisme public financé par des fonds publics?... quel empressement mon cher! Au moins aussi grand que mon empressement à défendre Pierre Gobeil, je ne vous le fais pas dire!

● ● ●

Nos camarades les évêques

Ainsi, les évêques canadiens se sont attiré les foudres du patronat en critiquant la politique économique du gouvernement, et en suggérant même de s'attaquer d'abord au chômage plutôt qu'à l'inflation...

Ma première réaction a été: « Tiens, qu'est-ce qu'il leur prend tout à coup! » Qu'est-ce qui leur a pris de parler de la récession comme d'une crise structurelle du capitalisme internatinal dont les travailleurs font les frais?.. Ciel et patte de gazelle, que vous ne l'ayez dit plus tôt, camarades évêques, que vous étiez de notre bord, nous n'eussions pas lâché la prière avant nos assemblées syndicales!..

Ciel encore, n'est-il pas un peu tard pour se gratter quand on s'est surtout préoccupé jusque-là d'aller soigner la lèpre des autres?.. Va-t-il y avoir une suite?.. Les évêques sur leur lancée, vont-ils désormais se prononcer sur tout ce qui les dérange dans la société?

Ils nous avaient habitués depuis si longtemps à se prononcer pour le bien contre le mal, le bien étant toujours du côté du pouvoir et de l'ordre, qu'on ne les écoutait plus... et voilà qu'ils regagnent, d'un coup, toute la sympathie de l'opinion publique... imaginez un instant qu'ils en profitent pour reploguer leurs vieilles tounes sur l'avortement, le divorce, la confessionnalité dans les écoles, les petites filles-mères et les petits gars impurs...

Applaudissons-la donc leur nouvelle foi économique, mais discrètemennt!... de peur qu'ils nous entendent et qu'ils se fassent des idées sur le pouvoir de l'Eglise!... D'ailleurs bien d'autres raisons nous incitent à modérer notre enthousiasme. Qu'on se dise seulement que dans un système où les évêques sont dans l'opposition, ce n'est pas tant les évêques qui sont à gauche, que le système qui est très à droite! Et lorsque dans une opposition ce sont les évêques qui donnent le plus de la voix, ce n'est pas tant les évêques qui crient, que l'opposition qui ne parle pas fort!...

● ● ●

Communiquons, communiquons!

LA PRESSE a célébré cette semaine les 25 ans de bons et loyaux services d'une quinzaine de ses employés. Parmi eux, mon confrère de la section des sports, Normand Farly qui s'étonnait après la cérémonie: « Pendant qu'on posait pour la photo de famille, je me suis rendu compte qu'il y en avait trois ou quatre dans la gang que je n'avais jamais vus! En 25 ans dans la même boite! »

C'est vrai que c'est grand LA PRESSE et qu'on y est nombreux. C'est vrai qu'un ou qu'une comptable qui fait du 9 à 5 au second étage a peu de chances de croiser un rédacteur sportif qui travaille de nuit au troisième. Mais quand même, un quart de siècle sans se voir, dans la même maison!.. spécialisée dans les communications!.. c'est un beau sujet de réflexion pour les petits drôles qui n'en finissent plus de s'extasier sur les extraordinaires progrès des communications justement.

Le plus comique de l'histoire, c'est que le petit ordinateur sur lequel je vous tape présentement cette chronique est ainsi programmé, qu'il refuse absolument de fonctionner si je ne lui dis pas d'abord bonjour!

● ● ●

Le courrier du genou

Ce mot extrait de la lettre d'une lectrice de Montréal, Pierrette R.: *Je t'envie Foglia parce que tu exprimes exactement ce que j'aimerais exprimer: l'hostilité.*

D'une autre lectrice, Jacqueline W.: *Si je vous dis que je vous ai vu, avant les Fêtes, au complexe Desjardins, dans la file d'enfants qui attendaient pour voir le Père Noël, me croirez-vous?*

C'est rare qu'on se reconnaisse dans le miroir que nous tendent partois les gens. Ici je ne me suis reconnu ni dans le premier ni dans le second. Cependant, en les rapprochant l'un de l'autre, j'ai bien aimé, même si ce n'est pas la mienne, l'image qu'ils m'ont renvoyée: celle d'un enfant qui attend le Père Noël pour lui donner un coup de pied!...

Ça m'encourage à ne pas me montrer de face sur la photo en haut de cette chronique. Je suis bien plus beau dans votre miroir.

Pour terminer je vous laisse en vous faisant part d'un télégramme que je viens de recevoir en provenance de Tokyo et ainsi libellé: « *Mon cher Foglia, si tu fais une chronique pour samedi, serais-tu assez gentil pour la terminer en souhaitant, de ma part, à tous tes lecteurs et trices, une belle fin de semaine dans les Caraïbes?...* » C'est signé P.E.T.... bien sûr.

LES BÉBÉS PHOQUES ET LA RFA

L'industrie appuie le boycottage

BONN, RFA (AFP) — Les industriels ouest-allemands de la fourrure ont décidé de renoncer à importer et à travailler les peaux de bébés phoques, afin de protéger cette espèce menacée, annonçait-on hier à Bonn.

Le gouvernement fédéral avait fait part, mercredi, de sa décision d'interdire l'importation des peaux de bébés phoques à compter du 1er mars si la CEE ne prenait pas, d'ici au 28 février, une décision commune en ce sens. Mais il préférait convaincre les industriels d'y renoncer eux-mêmes.

D'apres la fédération des fourreurs, 80,000 peaux de bébés phoques ont été importées en Allemagne fédérale en 1980 et 97,000 en 1981.

Brigitte satisfaite

On apprend par ailleurs que Brigitte Bardot a adressé un télégramme au ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, pour le remercier de la décision de son gouvernement d'interdire l'importation des peaux de bébés phoques à partir du 1er mars.

« Je suis très satisfaite et vous remercie infiniment de cette décision », affirme la célèbre actrice dans son message.

Oubliez votre hernie

Avec la méthode moderne des CEINTURES MYO-KLEBER pour HERNIE INGUINALE, SCROTALE, OMBILICALE

Ces ceintures exclusives renforcent vos muscles et tiennent vos organes en place comme avec vos mains, sans ressort, ni coussin. Léger flexible et lavable, garantie pour 1 an. Myo-Kleber est vendu dans 14 pays.

RENSEIGNEMENTS ET CONSULTATIONS GRATUITES

LES CEINTURES HERNIAIRES DE LYON INC.

4338, rue St-Denis 849-2407

Aussi disponible: 916 est, rue Ste-Catherine, Montréal

SUPER LIQUIDATION

ACHETEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

ET ÉPARGNEZ DE 40% À 60%

78" x 15"p x 68" h

aussi disponible en fini teck ou chêne foncé pour $399

Pour les ~~50~~ 30 premiers clients $299

Venez visiter notre vaste salle de montre

aussi disponible en fini teck pour $288

Pour les ~~50~~ 30 premiers clients $219

Cet élément comprend: porte en verre fumé, compartiments bastélé et stéréo, éclairage intérieur. Fini noyer.
Le prix de détail d'une unité semblable au début de l'année 1982 était de $719. Notre prix ordinaire $399. Delai de livraison 2 semaines.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9 h 00 à 18 h 00. Fermé vendredi et samedi

OUVERT TOUS LES DIMANCHES DE 10 h 00 à 16 h 00

2 PIÈCES

Incluant: portes en verre fumé, lumières intérieures, 20" profondeur pour télévision couleur et bar 64"L x 20" - 12" p x 67" h. Fini noyer. Délai de livraison: 3 semaines.

CENTRE D'AMEUBLEMENT DE MONTRÉAL • FURNALLE 6969, route Transcanadienne Suite 98 Saint-Laurent (près de Cavendish) 337-2585

alter ego

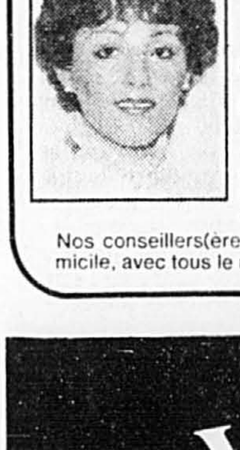

Service de rencontre

Notre service personnalisé et humain vous permet de ressentir le bien-être procuré par des rencontres rejoignant vos objectifs personnels.

OSEZ... il ne suffit pas d'espérer, il faut agir.

Lundi au vendredi 1h à 9h p.m.

288-2303

(Metro McGill)

625, av. Président-Kennedy 4e étage, Montréal

Nos conseillers(ères) vous recevront à nos bureaux ou iron à votre domicile, avec tous le respect qui vous est dû.

GRAND SPÉCIAL !

BAINS TOURBILLONS

(avec imperfection)

Directement de l'importateur
Service et réparations

666-1654

VENTE ANNUELLE D'ENTREPÔT

17 lundi 18 mardi 19 mercredi 20 jeudi 21 vendredi 22 samedi JANVIER

POUR HOMMES ET JEUNES HOMMES
• TAILLES CINTRÉES
• TAILLES MOYENNES
• FORTES TAILLES
• TRÈS GRANDS

6 jours seulement

Bovet

seulement au

4475 est, boul. Métropolitain

Sortie Viau, Montréal

VENTE AUX ENCHÈRES PAR CATALOGUE

VISITE
Vendredi, 21 janvier, 10h à 21h
Samedi, 22 janvier, 10h à 17 h
Dimanche, 23 janvier, 10h à 17h

ENCAN
Lundi, 24 janvier, 19h30
Mardi, 25 janvier, 19h30
Mercredi, 26 janvier, 19h30
Jeudi, 27 janvier, 19h30

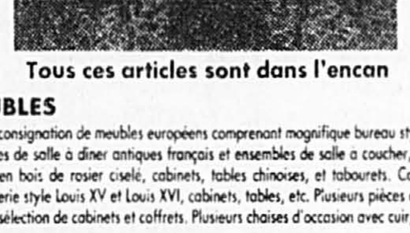

Tous ces articles sont dans l'encan

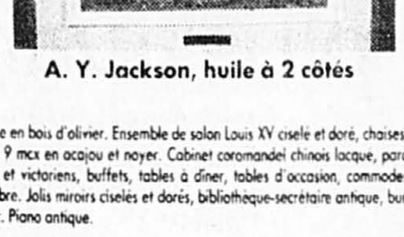

A. Y. Jackson, huile à 2 côtés

MEUBLES

Grande consignation de meubles européens comprenant magnifique bureau style Boulle, secrétaire en bois d'oliver. Ensemble de salon Louis XV ciselé et doré, chaises, etc. Plusieurs ensembles de salle à diner antiques français et ensembles de salle à coucher, ensembles à diner 9 mcx en acajou et noyer. Cabinet coromandel chinois lacque, paravents pliants, console en bois de rosier ciselé, cabinets, tables chinoises, et tabourets. Cabinets edwardiens et victoriens, buffets, tables à diner, tables d'occasion, commodes bombees en marqueterie style Louis XV et Louis XVI, cabinets, tables, etc. Plusieurs pièces avec dessus en marbre. Jolis miroirs ciselés et dorés, bibliothèque-secrétaire antique, bureau au dessus roulant, sélection de cabinets et coffrets. Plusieurs chaises d'occasion avec cuir, et dos en rotin, etc. Piano antique.

PORCELAINES, CRISTAL, BIJOUX

2 superbes vases Sèvres, jarre de palais chinois 50" bleu sur blanc, vase de palais 50" bleu sur blanc. Splendide paire de jarre de temple Famille Noire, grands vases Imari, jardinière Imari, grande assiette décorative antique K.P.M.. Vases Famille Rose et canton, bols, etc. Urne Dresden. Ensembles de café et thé de Limoges, Kutani, etc. Plusieurs porcelaines et céramiques européennes comprenant centre de table Crown Derby, vases émaillés français Art-Deco. Cristal de table Val St-Lambert, céramiques et porcelaines chinoises.

HORLOGES, LAMPES, TAPIS

Superbe horloge 19ième siècle Rose Medaillion en dedans d'un vase, horloge française en bronze girondelle, plusieurs horloges figurales en bronze et marbre, horloges Art Deco en marbre et onyx, horloge grand-père 8' Junghans. Collection de montres de poche en or et argent.

Sélection de tapis de perse, chinois, indien et orientaux. Choix de lampes antiques Art Nouveau et Art Deco, lustre en cristal. Lampe de Bradkey & Hubbard.

ARGENT ET ARTICLES DE COLLECTIONNEURS

Ensembles de thé et café en argent sterling et plaqué argent. Collection de vases et objets d'art antiques émaillés et cloisonnés, défense en ivoire chinoise ciselée, et autre ivoire. Portraits miniatures sur ivoire, ciselures en jade, grande consignation de pièces de monnaie mondiales comprenant plusieurs pièces en or et argent.

TOILES CANADIENNES ET EUROPÉENNES

A.Y. JACKSON, A. SHERIFF SCOTT, M.A. FORTIN, M. CLAIRE, G. PFEIFFER, S. COSGROVE, J. LITTLE, C. BOYES, ALLAN SAPP, R. BURTON, N. POIRIER, H. MASSON, M. REINBLATT, P. SURREY, HENRI HEBERT, T.M. MARTIN, A. SOLY, A. AIZELIN, etc. etc.

CONSIGNATION DE 2 CONTENAIRES REMPLIS DE MEUBLES EUROPÉENS ANTIQUES, PORCELAINE, BRONZES, ENSEMBLE D'HORLOGES, Etc. etc., sans minimum ou réserve.

Une prime de 10% sera payable en plus du prix d'achat sur tous les articles achetés à notre encan.
Notre commission est de 15% au-dessous de $500.00, 10% au-dessus de $500.00 minimum de $20 par lot.

737-5343 INDUSTRIES EMPIRE INC. 737-8653

à notre salle d'encan 5500 rue Paré à l'ouest de Décarie

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Un sommet politique pour éviter le pire

Bien qu'il soit dépourvu de tout caractère formel, c'est un véritable sommet politique qui se réunit lundi soir à Québec. On ne saurait en exagérer l'importance. Cette rencontre des chefs syndicaux et des dirigeants du gouvernement pourrait en effet marquer un tournant dans l'histoire contemporaine du Québec; l'aggravation des relations déjà tendues entre l'État et les syndicats, ou bien le début d'une réconciliation entre les partenaires. Le climat social en dépend. L'économie s'en ressentira.

Il ne fallait pas moins que cette initiative du premier ministre pour tenter de conjurer la menace annoncée des débrayages généraux et illégaux dans le secteur public. Constatons d'abord que M. Lévesque, qui semblait irréductible à la fin de décembre, s'est montré cette fois plus réaliste, plus soucieux en tout cas de rechercher une solution. Notons ensuite l'empressement avec lequel les trois présidents de centrales ont accepté de participer à la réunion. Ce sont là peut-être les premiers indices d'un éventuel rapprochement.

Mais le premier ministre et ses collègues des Finances et du Trésor, MM. Parizeau et Bérubé, n'ont pas convoqué MM. Corriveau (CSN), Laberge (FTQ) et Charbonneau (CEQ) pour reprendre les négociations brusquement interrompues par la loi 105 et ses décrets. Il s'agit plutôt d'améliorer par divers aménagements les conditions de travail et le régime salarial; il s'agit en outre d'étendre la discussion aux problèmes de la crise: création et protection d'emplois, programmes économiques, lois sociales intéressant les syndicats, les modalités d'une éventuelle collaboration entre le gouvernement, les centrales syndicales et les associations patronales.

Si les interlocuteurs arrivent à créer un climat propice à la discussion et que le dialogue progresse, il se pourrait que cette première réunion soit suivie d'autres rencontres ou que les questions relatives aux conditions de travail définies dans les décrets soient déférées à un autre comité de négociation. Ici, certains espoirs sont permis, mais il est acquis que le premier ministre se refuse à retirer les lois votées et les décrets passés en décembre.

La question de fond qu'il faut se poser est celle-ci: à quelles conditions le front commun consentira-t-il à annuler les consignes de grèves générales dans les écoles, les services publics et les établissements de santé? La liberté d'action du gouvernement est plutôt limitée. Celle des centrales l'est aussi. Aussi, si elle existe maintenant, la voie d'une entente demeure étroite.

Mais, si le gouvernement parvient à dégager le maximum de concessions, un rapprochement, puis un accord, deviendront plausibles. Ainsi, au chapitre de la sécurité et de la protection d'emploi, le gouvernement pourrait rétablir en bonne partie le statu quo à l'égard des enseignants de la CEQ, de sorte que des milliers de postes et d'emplois seraient garantis. Cet aspect du problème est capital pour la CEQ, bien plus que la question salariale.

Le gouvernement peut aussi étaler sur un ou deux mois de plus la récupération des salaires et, chaque fois qu'il est possible, rétablir les dispositions normatives qui prévalaient avant les décrets. Pour répondre aux attentes de la CSN et de la FTQ, M. Lévesque pourrait s'engager à apporter au Code du travail des modifications destinées à faciliter la syndicalisation de travailleurs du secteur privé.

En retour de concessions, les centrales voudront-elles se montrer conciliantes sans renoncer à leurs principes? Quelques indices permettent de le croire: M. Robert Gaulin, ancien président de la CEQ, lance l'idée d'une médiation qui ne lierait pas le gouvernement. L'Alliance des professeurs de Montréal, le plus important syndicat de la CEQ, suggère quant à elle l'examen d'une formule de concertation sociale, liée à une proposition de règlement. Bien que les trois centrales soient encore loin d'un consensus, il faut reconnaître qu'un nouveau courant commence à se manifester sous des formes encore timides: à la confrontation vive et systématique pourraient bientôt succéder des essais de collaboration, premières tentatives de concertation. C'est un espoir que doit saisir et partager le gouvernement. Lundi soir, René Lévesque et ses collègues seront fidèles à un idéal de justice sociale s'ils s'emploient à susciter des consensus, à unir, à rassembler, à réparer.

Michel ROY

Première étape sur la voie de la paix

L'accord entre Israël et le Liban sur un ordre du jour est salué avec éclat. C'est, en effet, un immense succès si on tient compte du fait que les pourparlers ont commencé le 28 décembre dernier et qu'à venir jusqu'à jeudi l'objet même des discussions n'avait pas encore été défini. Du moins officiellement. En réalité, depuis les 6 et 7 janvier, c'est-à-dire depuis une semaine, on savait que l'envoyé de Washington, M. Morris Draper, avait réussi à obtenir que les choses bougent un peu.

L'arrivée subséquente de M. Philip Habib, investi de manière spectaculaire par le président Reagan, ne pouvait que hâter la «mise en place». La métaphore n'est pas extravagante quand on voit, sur film ou dans les photos, les délégués israélien, américain et libanais trinquer au succès des négociations.

Le tout est de savoir s'il n'y a pas un partenaire qui a été dupé dans cette opération. Le dupé n'est pas Israël. Alors, c'est le Liban? L'allure que prendront les pourparlers la semaine prochaine fournira des indices.

De l'accord intervenu, le ministre israélien de la Défense, le général Sharon, dit qu'il constitue «une première étape vers un accord de sécurité, de normalisation, et finalement vers la paix, dans un avenir plus proche qu'on ne le pensait auparavant». Si le général Sharon analyse correctement l'accord, il faut comprendre que Jérusalem a obtenu satisfaction sur toute la ligne.

Depuis le début, le débat portait à la fois sur le choix des points à inscrire à l'ordre du jour et sur un calendrier pour l'évacuation des forces armées israéliennes et syriennes. Les Libanais n'assignaient pas la priorité à la signature d'un traité de paix, ou à ce qu'on a appelé par la suite, face à leurs réticences, la «normalisation» des relations.

Or, on constate qu'en vertu de l'accord intervenu le premier point à l'ordre du jour se lit ainsi: fin de l'état de guerre. Il y a peut-être une différence entre la paix officiellement proclamée et la «fin de l'état de guerre». Elle est ténue.

Les trois autres points peuvent offrir des difficultés d'interprétation, mais c'est surtout le quatrième, relatif au retrait de toutes les forces étrangères, qui peut constituer un obstacle difficile à surmonter, parce qu'il suppose qu'on se sera entendu sur un calendrier pour le départ des forces étrangères. Les Israéliens vont insister pour que le départ de toutes les forces étrangères soit synchronisé ou simultané. Quel chef d'orchestre va battre la mesure?

L'impatience manifestée cette semaine à Washington, devant la lenteur des négociations, tient au sentiment que le plan Reagan pour un règlement global au Moyen-Orient n'est pas suivi. Mais il y a un autre motif à l'impatience américaine. La pensée que les «marines» pourraient se trouver impliqués dans des accrochages hante le président Reagan. Des incidents entre des éléments de l'armée américaine et des soldats israéliens aux abords de l'aéroport international de Beyrouth n'ont certes pas apaisé les inquiétudes.

Le climat général reste à la violence. À Tripoli, les luttes entre les factions ont fait 250 morts en un mois. Depuis l'opération «Paix en Galilée», lancée par les Begin et Sharon, on sait que les mots ne veulent rien dire.

Guy CORMIER

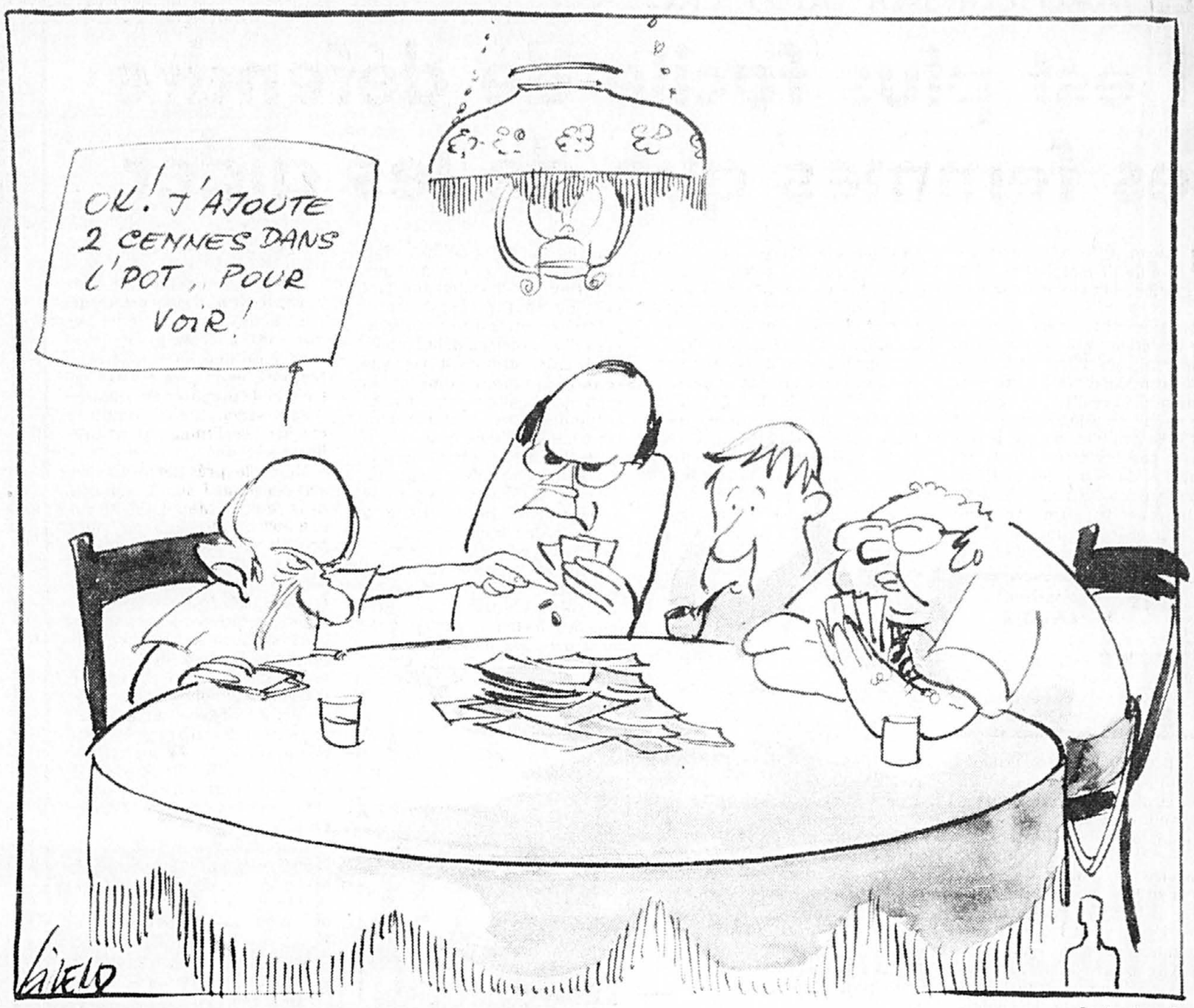

Droits réservés

Marcel Adam

Le leadership en crise du président Reagan

Le limogeage cette semaine du directeur de l'Agence pour le contrôle des armements et du désarmement, Eugene Rostow, a créé un profond malaise dans l'entourage présidentiel, la classe politique américaine et chez la plupart des observateurs qui y voient une preuve additionnelle que le torchon brûle de plus belle à la Maison-Blanche.

Beaucoup de spécialistes de la scène américaine soutiennent qu'à mi-terme le président Ronald Reagan a littéralement perdu le contrôle de la situation; il n'est plus le chef de file qui rallie une équipe et l'inspire, mais un simple obstacle que tout un chacun cherche à contourner pour atteindre des objectifs divergents.

À cause de l'influence exceptionnelle des États-Unis dans l'économie mondiale et le maintien de la paix entre les deux blocs, la qualité du leadership américain dans ces deux secteurs vitaux ne peut qu'inquiéter tous les pays alliés.

En matière économique Ronald Reagan avait promis de remettre la maison en ordre, de relancer le pays sur la voie de la prospérité. Au départ, animé de quelques idées simples d'un autre siècle que, par son charme personnel et la magie de son verbe, il sut rendre séduisantes en leur donnant un air de modernité, il inspira confiance. À beaucoup d'Américains il fit penser au Roosevelt des années 30, par son style et sa personnalité.

Après deux ans, beaucoup de Républicains qui ne sont pas des extrémistes ou des reaganistes inconditionnels, les milieux d'affaires, le monde syndical, les commentateurs politiques et les analystes économiques constatent que Reagan a échoué et ne voient pas comment il pourra s'en sortir. Même dans son entourage on ne craint plus de critiquer publiquement sa politique économique et son leadership tout court.

Son échec économique, qui inquiète tous les pays qui sont à la remorque de l'économie américaine, se double d'un autre échec en politique étrangère, qui ne peut nous laisser indifférent puisqu'il a donné lieu à une situation mondiale qui n'a jamais été aussi dangereuse depuis vingt ans.

Animé encore là d'idées simples et figées, le président Reagan n'a pas su donner aux États-Unis le leadership qu'exige un monde complexe, dangereux et mouvant. Convaincu de l'incorrigible mauvaise foi de l'URSS, hanté par l'idée que la détente n'a servi qu'à favoriser l'expansionnisme soviétique et le déséquilibre des forces, Ronald Reagan est arrivé au pouvoir avec la détermination de renverser la vapeur.

Le seul résultat positif de cette politique militariste appuyée par une rhétorique belliciste, aura été de freiner l'expansionnisme soviétique qui ne s'est pas manifesté depuis deux ans. Mais en ravivant la guerre froide, il a suscité une psychose de guerre dans le monde. Donnant l'impression d'être un fauteur de guerre, il aura donné le beau rôle à l'Union soviétique qui, ressortant la branche d'olivier, convainc les naïfs de ses intentions pacifistes.

Si bien que, faute d'une politique étrangère souple, imaginative, entreprenante, capable de manier avec habileté le bâton et la carotte, l'administration américaine est perçue par beaucoup de citoyens des pays amis comme le vilain dont il faut se méfier, cependant que l'ours soviétique, par d'habiles offensives de paix, donne l'impression aux nigauds qu'il n'est qu'un inoffensif **teddy-bear**.

À cet égard il faut souligner, pour la déplorer, l'erreur très grave qu'a commise le président Reagan en laissant le nouveau leader russe, Yuri Andropov, prendre le premier l'initiative de propositions de paix et de désarmement qui ont mis les États-Unis sur la défensive, ratant une occasion que, trente ans plus tôt, le président américain avait su saisir après la mort de Staline.

À cette occasion Eisenhower avait prononcé un important discours dans lequel il disait souhaiter la fin de la guerre froide. Cette intervention a ouvert un dialogue qui a permis de régler le cas de la Corée et celui de l'Autriche. Eût-il été prononcé six semaines plus tôt, croient certains experts dont Walt Rostow, le frère de celui qui vient d'être limogé, le sort de l'Allemagne aurait été différent. Aussi croient-ils que Reagan aurait dû prendre une initiative de ce genre immédiatement après la mort de Brejnev.

Or deux mois se sont écoulés depuis l'arrivée d'Andropov au pouvoir. Et alors que celui-ci n'en finit plus de tendre des perches aux Américains et d'impressionner l'opinion mondiale, Reagan se contente, lui, d'exprimer sa méfiance et de réclamer que les Soviétiques fassent la preuve de leur bonne foi.

Cette attitude qui se veut ferme et perspicace, face à un adversaire fourbe que seul le langage de la force impressionne, ne réussit qu'à trahir une absence de politique étrangère originale, un manque d'imagination et de bonne volonté.

Cette grave carence de leadership est inquiétante non seulement pour les Américains qui voient autrement leur rôle dans le monde, mais aussi pour tous les pays alliés qui ne voient rien de bon pour l'avenir dans l'attitude d'un homme qui ne semble pas entrevoir d'autre avenue pour la paix que le langage et les mesures de guerre.

LIBRE OPINION

Les colonies juives sont justifiées

Écrivain et essayiste, l'auteur est un ancien rédacteur en chef de «Regards sur Israël», publication du Comité Canada-Israël.

(...) Une fois le problème des relations israélo-libanaises résolu (et il le sera éventuellement), la question des implantations de colonies juives en Cisjordanie viendra nécessairement sur le tapis, comme prélude aux négociations sur l'autonomie du territoire actuellement sous occupation israélienne.

Ces colonies juives, il faut le dire sans ambages, sont essentielles à la sécurité de l'État juif. Sans elles, les chances de survie d'Israël seraient minimes. En effet, les 29,000 colons israéliens qui ont accepté d'aller occuper ces collines abruptes et ces versants arides dépourvus de moyens de communications, de chaussées et d'eau potable, ont pour mission d'éviter qu'une attaque impromptue des pays arabes ne déferle sur la plaine du Sharon où 90% de la population israélienne est coincée. La distance entre la ligne des montagnes du centre du pays et la mer ne dépasse pas 8 kilomètres en certains endroits.

Ces colons sont des volontaires installés sur des terres domaniales, déclarées impropres à l'agriculture, des terres qui ne furent jamais occupées ni sous le régime ottoman, ni sous ceux du mandat britannique ou de la couronne haschémite.

Juridiquement parlant, la colonisation des terres domaniales en territoire occupé n'est pas interdite en droit international. Ni la Convention de La Haye de 1907, ni celle de Genève de 1948 ne restreignent le droit des gens de s'établir dans des régions occupées.

Le territoire de la Cisjordanie fut occupé par les forces jordaniennes du général anglais Glubb Pasha, en 1948. Cette agression, condamnée par tous les pays arabes, ne fut reconnue que par le Pakistan et la Grande-Bretagne. D'ailleurs, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les pays qui ont souffert de l'occupation allemande ont annexé des territoires allemands: la Prusse orientale, Memel, par les Russes; Danzig par les Polonais, afin de mieux se défendre contre une éventuelle renaissance de l'esprit de revanche allemand.

Compte tenu de l'attaque insolite de la Jordanie, le 6 juin 1967, malgré les appels solennels du gouvernement israélien qui s'était engagé à respecter ses frontières, l'État d'Israël a dû prendre certaines mesures pour décourager toute nouvelle attaque frontale de cet État, seul ou de concert avec d'autres pays arabes. (...) Une fois une guerre perdue, les agresseurs doivent payer le prix de leur agression. Ils ne peuvent, en aucun cas, dicter les conditions de la paix.

Quant au soi-disant «changement du milieu environnant» il ne faut pas oublier que pendant les 19 ans que dura son occupation, la Jordanie a créé des villes et des villages, utilisant même dans son zèle créateur jusqu'aux pierres tombales du cimetière principal de Jérusalem. Pas un seul habitant arabe n'a été forcé par Israël de quitter l'endroit qu'il occupait, à l'exception des terroristes pris en flagrant délit. Là où l'expropriation fut contestée, le litige fut porté devant la Cour suprême de Jérusalem qui donna gain de cause aux plaignants.

Pourtant, si, du point de vue du droit international et du droit civil ottoman et jordanien, l'État d'Israël peut justifier ces implantations, il n'est pas moins vrai que, au plan politique, le gouvernement de Jérusalem est disposé à des concessions importantes afin d'en arriver à une paix durable. (...)

Il est inutile de penser que l'opposition travailliste, si elle était au pouvoir, ferait des concessions plus considérables. La différence entre les deux partis se situe au niveau de la forme plutôt que du fond du problème. La population entière d'Israël accepte un cadre dans lequel les Palestiniens jouiraient d'une large autonomie, du type de celle envisagée dans le plan Reagan.

Mais, afin que la confiance revienne entre les ennemis d'hier, il faut que le temps fasse son oeuvre. L'expérience d'une autonomie de cinq ans nous montrera en quelle direction s'oriente la population de Cisjordanie et de Gaza. Ce n'est qu'après une première période de trois ans qu'on pourra juger du succès ou de l'échec de cette innovation en droit international. Ceux qui demandent des résultats immédiats sans tenir compte ni de la longue histoire des peuples, ni de la sécurité d'Israël, sont ou bien des naïfs ou des ennemis de la paix.

Michel M. SOLOMON
Montréal

VOIR MAISONS D'ENSEIGNEMENT en pages A 11, A 12, A 13

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LES MALHEURS DE JUDY EROLA

Il est plus facile de défendre les femmes que de les aider

GILBERT LAVOIE

(de notre bureau d'Ottawa)

Lloyd Axworthy, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, doit rire dans sa barbe.

M. Axworthy, un jeune ministre ambitieux qui se voyait au leadership du Parti libéral en 1980, a précédé Mme Judy Erola au ministère d'État responsable de la Condition féminine, et il s'y est brûlé les doigts. Pris à partie par les mouvements féministes au début des négociations constitutionnelles, il a finalement dû admettre son échec avec les femmes, et abandonner cette responsabilité.

Le premier ministre Trudeau croyait avoir réglé ce problème l'an dernier, en confiant la responsabilité de la Condition féminine à son ministre des Mines, Mme Judy Erola. Et l'histoire lui a donné raison... jusqu'en 1983.

Jusqu'à tout récemment, Mme Erola avait mené ce dossier d'une main de maître. Sa bataille pour soustraire les droits des femmes de l'arbitraire d'une clause de nonobstant, dans le dossier constitutionnel, en avait fait une championne de la condition féminine, et lui avait accordé une autorité incontestables sur ses collègues mâles. Pierre Deniger, de Laprairie, qui s'est fait chicaner pour avoir offert une danseuse libanaise au dîner-bénéfice de son association de comté, en savait quelque chose. Ses collègues libéraux et conservateurs qui ont échappé des rires gras sur le sort des femmes battues l'hiver dernier ont appris eux aussi qu'il n'y aurait plus de pitié pour les écart de conduite en ce domaine. Et quand le député conservateur Gordon Taylor a déclaré aux Communes que Mme Erola « avait un beau corps mais que malheureusement il était relié à sa bouche », il s'est fait conspuer d'un océan à l'autre. Voilà pour l'histoire.

Judy Erola avait tellement bien tiré son épingle du jeu, que certains analystes politiques la destinaient ouvertement à la succession de Pierre Elliott Trudeau, il y a à peine trois semaines.

L'accident

Il a suffit d'une déclaration à la fin d'une émission de télévision pour détruire tout cet acquis. Le sujet : abolir les exemptions fiscales accordées pour le conjoint, et diriger cet argent vers les frais de garde d'enfants.

La déclaration de Mme Erola aurait pu passer, si elle n'avait pas été assortie d'un commentaire fallacieux selon lequel ce sont les femmes des familles riches qui profitent de cette exemption. Le bureau de Mme Erola a été inondé d'appels de protestation, et les journaux s'en sont donné à coeur joie pour démontrer l'inexactitude d'une telle affirmation.

En vacances en Floride, Mme Erola a tenté de laisser passer l'orage, laissant ses adjoints bafouiller des explications incomplètes sur sa déclaration. Devant l'ampleur du mouvement de protestation, elle a finalement rencontré la presse. Elle a défendu son point de vue, mais elle a déclaré qu'il n'était pas question de chambarder tout cela du jour au lendemain. L'important, a-t-elle conclu, était d'amorcer un débat public sur le sujet, afin de prévoir une réaménagement complet du système fiscal en ce qui touche la famille, dans le but d'en arriver à une meilleure équité.

Visiblement ébranlé par l'opposition du public à son opinion, elle a laissé échapper une autre phrase malheureuse à l'endroit des femmes sans enfants qui restent à la maison. « Quelle est leur contribution à la société? » a-t-elle lancé. Il faut voir les lettres de protestation des lecteurs, particulièrement dans les journaux anglophones, pour comprendre l'ampleur de la bourde.

photothèque LA PRESSE

Mme Judy Erola, ministre de la Condition féminine.

La carrière politique de Mme Erola n'est pas ruinée pour autant, mais cette affaire lui servira sans doute de leçon : c'est une chose que de défendre les femmes, mais c'en est une autre que de proposer des changements spécifiques, surtout au chapitre de l'impôt, pour améliorer leur sort.

Même la présidente du Conseil consultatif sur la situation de la femme, Mme Lucie Pépin, une bonne amie de Mme Erola, prenait ses distances cette semaine, vis-à-vis la controverse actuelle. « La question qu'a soulevée Mme Erola est définitivement une question qui est très importante, mais qui divise les femmes. Le Conseil a toujours recommandé au gouvernement d'améliorer les services pour les enfants. Si on veut faire des changements fiscaux comme elle le propose, il faut faire un réaménagement fiscal général. On n'enlève pas dans une poche pour remettre dans une autre poche ».

Mme Pépin a révélé que le Conseil consultatif a tenté de prendre position sur cette question en 1976, mais que ses membres n'ont pas été en mesure de s'entendre. « Il n'y a jamais eu de consensus là-dessus » a-t-elle expliqué. En conséquence, on a fermé le dossier.

Judy Erola se présentera lundi aux Communes, et les partis d'opposition ne manqueront pas de tirer profit de la controverse actuelle. Qu'ils aient tort ou raison, elle devra en tirer une morale : en politique, il faut préparer un plan bien étudié et bien articulé avant de suggérer des changements au système.

Lysiane Gagnon

Et si Trudeau restait?

Jouons donc, aujourd'hui, au jeu de la devinette.

Supposons que Pierre Elliott Trudeau n'ait pas vraiment l'intention de quitter la politique.

Supposons qu'il ne lui répugnerait pas de relever un ultime défi, et qu'en dépit de la hargne profonde qui agite le Canada anglais et une partie du Québec à son endroit, il ne se considère pas « fini » politiquement. Supposons qu'il estime même avoir de sérieuses chances de l'emporter encore, surtout face à un parti conservateur divisé en factions, qui sortira vraisemblablement, quelle qu'en soit l'issue, meurtri de son prochain congrès.

Supposons que plusieurs raisons le pousseraient, sous réserve d'événements imprévus, à songer à solliciter un autre mandat : pour faire un autre pied-de-nez au PQ, pour poursuivre la « reconfection » du Canada, pour ne pas laisser démanteler, comme cela surviendrait nécessairement sous un régime conservateur ou sous un successeur à la John Turner, ce qu'il considère comme ses grandes réalisations (l'implantation d'un « French Power » dans la bureaucratie fédérale et les programmes sociaux), pour pouvoir éventuellement profiter des retombées d'une reprise économique, parce qu'aucune autre perspective de carrière d'égal intérêt ne s'offre à lui, parce qu'il sait que la fronde n'est pas dans la tradition des libéraux tant que le chef a encore une chance de les mener à la victoire, etc.

•

Supposons donc que M. Trudeau jongle de temps à autre avec les thèmes qui pourraient lui servir de rampe de lancement aux prochaines élections. Supposons que l'état de l'économie se soit alors - quelque part en 1984 — quelque peu amélioré : premier atout. Mais cela ne suffira pas à M. Trudeau, que les affaires financières n'ont jamais tellement inspiré, et qui a toujours besoin, dirait-on, de revenir à l'ordre des idées et à la question constitutionnelle, qui veut en somme redessiner le Canada en fonction de ses propres visions.

(En ce sens, l'orientation donnée à la Commission MacDonald est révélatrice. Son mandat déborde carrément du champ économique, et tout indique que le premier ministre s'attend à ce que cette commission lui fournisse ce que le rapport Pépin-Robarts, trop *provincialiste*, n'a pas livré, soit une révision globale du fédéralisme canadien plus conforme à ses vues. Une sorte de « grand projet » qui toucherait aussi bien à la question de la répartition des pouvoirs et aux institutions qu'au développement économique proprement dit. On dit que M. Trudeau a mal surmonté son amertume devant les concessions auxquelles il a dû se résoudre pour « faire passer » sa charte des droits, et que la Commission McDonald serait pour lui une autre façon de laisser son nom à l'histoire).

Supposons que parmi les initiatives de cet ordre auxquelles il songerait, il y ait la réforme du sénat, vieux projet qui a toujours intéressé le premier ministre et qui s'inscrit dans la redéfinition trudeauesque du fédéralisme. Une réforme du sénat reposant sur une nouvelle forme de représentation régionale, et qui pourrait au moins partiellement satisfaire à certaines revendications des provinces de l'ouest, les premiers ministres de Colombie-Britannique et d'Alberta l'ayant souvent réclamée. Comme par hasard, l'ouest est l'endroit entre tous où le parti libéral a besoin de faire des gains puisqu'il ne compte plus un seul député à l'ouest de Winnipeg et que partout les partis libéraux provinciaux ont été réduits au rang de groupuscules, la lutte se faisant entre conservateurs, créditistes ou néo-démocrates. Pour M. Trudeau, l'entrée de représentants régionaux au sénat aurait aussi l'avantage de court-circuiter les premiers ministres provinciaux, et d'amener dans l'aire fédérale des délégués territoriaux dégagés de la politique partisane et dont la crédibilité serait plus forte dans les débats entre le fédéral et les provinces.

Bien sûr, la réforme du sénat n'a rien à première vue de bien excitant pour l'opinion publique : l'organisme est vu comme le plus inutile et le plus coûteux des nids de patronage. Mais l'affaire pourrait prendre une autre couleur si, comme le dit M. Marchand, il s'agissait d'une réforme « substantielle ». La question est de déterminer le mode exact de représentation (des sénateurs élus, ou nommés par les partis en fonction du pourcentage du vote, ou encore délégués — pour une partie d'entre eux en tout cas — par les provinces, etc).

Quoi qu'il en soit, M. Trudeau n'a jamais aimé le sénat tel qu'il est et rêve de le transformer. Il a souvent proposé des avenues de réforme, lesquelles ont toujours été rejetées par les provinces. Pour l'instant, le président du sénat, M. Jean Marchand, songe à amorcer le virage en formant les caucus sur une base régionale plutôt que partisane, et un comité conjoint des Communes et du sénat doit étudier l'ensemble de la question prochainement. Lequel comité sera vraisemblablement co-présidé par M. Michael Pitfield. Ce qui nous amène à une autre étape du jeu de la devinette.

•

Supposons que pour mener à bien une réforme du sénat qui suscitera nécessairement de l'opposition, M. Trudeau ait jugé utile d'y envoyer un homme qui a sur la question exactement la même vision que lui, son bras droit et « alter ego » Michael Pitfield, ci-devant greffier du Conseil privé, avec lequel il a beaucoup en commun : l'origine montréalaise, l'approche théorique et cérébrale, un mépris à peine dissimulé pour la plèbe libérale comme pour le reste de la populace, le style personnel et même l'histoire familiale, etc.

M. Pitfield est depuis longtemps impopulaire dans la fonction publique comme d'ailleurs au sein du parti libéral, et pouvait éprouver le besoin de quitter ses fonctions, surtout à la veille de chambardements politiques. Peut-être aussi M. Trudeau veut-il renouveler son personnel. Certains disent que M. Pitfield, trop identifié au pouvoir technocratique qu'il incarne depuis tant d'années, aurait eu du mal à trouver un poste de haut niveau dans l'entreprise privée, et que le sénat lui procure une retraite dorée. Mais comment croire qu'un homme de 45 ans, qui semble en parfaite santé, qui a de l'argent de famille et pourrait sans doute facilement obtenir une chaire d'université plus « payante » et plus intéressante qu'un poste de sénateur, veuille se contenter d'un rôle passif et sans défi?

Le simple favoritisme n'explique pas la nomination de M. Pitfield au sénat. Cette nomination, en fait, s'explique fort mal si elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'une réforme plus globale à laquelle la Commission McDonald ne serait pas étrangère, et qui pourrait même comporter un objectif carrément électoral. Le tout supposant que M. Trudeau ait plus ou moins décidé, en son for intérieur, de rester en politique. Ces derniers mois, le seul et unique indice d'un départ imminent de M. Trudeau a été le passage de son bras droit du cabinet au sénat... Mais si ce passage était plutôt un indice du contraire?

Le député Yvon Picotte veut parler pour le peuple ordinaire

PIERRE VINCENT

(de notre bureau de Québec)

« Au début, j'attendais que ma journée soit faite pour prendre mon premier verre. A partir de 11h30, 5h, jusqu'à minuit et, des fois, plus tard, là, je prenais un coup solide.

« Après, je me suis mis à commencer à boire à l'heure du midi. En dernier, j'en étais rendu au verre du matin. Je déjeunais avec un « screw driver »; de l'alcool dans un verre de jus d'orange, ça permet de camoufler les affaires. Mais, je m'en vas te dire une chose: c'est pas mal d'ouvrage de lire les journaux du matin, quand t'es en boisson. »

Yvon Picotte, 40 ans, député libéral de Maskinongé, évoque une période pénible de sa vie. Il en parle, aujourd'hui, ouvertement parce qu'il veut que cela se sache que « ça fera quatre ans le 21 mars prochain que je ne prends plus une goutte de boisson. J'ai au moins le mérite de m'en être sorti, moi... »

Pas un cas unique...

Yvon Picotte tient à souligner qu'il n'est pas un cas unique dans les annales de la politique, qu'il n'est pas le seul politicien à s'être, un jour, égaré dans les vapeurs de l'alcool. « Ah oui!, il y a plus d'occasions de boire qu'ailleurs. C'en est rendu que, même quand tu vas à une intronisation de curé, on ne te sert plus du café, mais du gin, du champagne ou du vin. Y'en a plus de places où on ne t'offre pas de boisson. »

Yvon Picotte n'est pas le genre à chercher longtemps des formules ronflantes pour exprimer sa pensée. Il dit les choses comme elles lui viennent. Ses mots tombent dru. « J'aimerais bien que mes adversaires politiques apprennent que mon style imagé n'a rien à voir avec le fait que je sois ou pas en boisson. Je suis sobre depuis bientôt quatre ans, mais j'ai toujours le même style de discours. Ben oui, je sais qu'il y a une gang d'intellectuels qui ne me trouvent pas comique, mais, moi, j'ai choisi de ne pas m'occuper d'eux. Moi, je parle pour le peuple ordinaire. »

Un homme de services

Né à Louiseville et élevé dans la maison attenante au magasin général familial, qui se trouvait à quelques pas de son actuel bureau de député de comté, Yvon Picotte se souvient d'une enfance faite de peu de jeux et remplie de toutes sortes de petits services qu'il fallait rendre à droite et à gauche. « J'ai été tellement habitué à rendre service dans ma vie qu'encore aujourd'hui si on me demandait d'être président des Dames de Sainte-Anne, j'oublierais que je ne suis pas une femme et j'accepterais. »

Son adolescence, il la passera dans un pensionnat. «Au collège l'Assomption, un des plus exigeants du Québec pour la discipline. On n'avait le droit de sortir que trois fois par année. » A ce moment-là, il songeait à la prêtrise, mais il deviendra plutôt professeur de français et de catéchèse. Pour aboutir ensuite dans l'administration scolaire. Et, plus tard, en politique, un peu grâce à son vieux camarade de collège Jean-Claude Rivest qui le présentera à son patron de l'époque, Robert Bourassa.

« Jusque là je n'ai pas de problème avec l'alcool. D'abord, je n'aime pas le goût. Je bois socialement, c'est-à-dire que je bois pour accompagner les autres et que je peux très bien quitter la table en laissant mon verre à moitié rempli. »

Un premier mandat décevant

Son premier mandat en politique, entre 1973 et 1976, le décevra : il sera des 102 députés libéraux du gouvernement Bourassa et il se sentira bien peu utile. « J'avais l'impression d'être une machine à voter, d'être là pour tenir des quorums, bref, j'étais déçu de cette expérience en politique et je ne comptais pas me représenter à l'élection de 76. »

Il sera quand même candidat et se fera élire. « C'est à partir de là que commence mon problème d'alcool. Vivre dans l'opposition et se retrouver dans un parti désorganisé, sans chef, c'est connaître bien des frustrations. Vient, ensuite, la campagne au leadership : j'appuie Raymond Garneau, mais c'est Ryan qui passe. Nouvelle frustration.

« J'en viens à croire que je n'ai rien d'autre à faire à Québec que de prendre un coup, alors je prends un coup, et un coup solide. Entre 76 et 78, j'ai vraiment connu un bas fond au point de vue boisson. Au point que, parfois, je rentrais chez nous en auto, de Québec à Louiseville, sans pouvoir me souvenir, le lendemain, par quelle route j'étais passé. C'était dangereux, mais, aussi, c'était irresponsable et grave en maudit, quand on pense que j'étais parmi les gars qui faisaient les lois! ... »

Vers la fin de 78, il songe à démissionner, mais ne le fait pas. Plus tard, son nouveau chef, Claude Ryan, donne à entendre aux militants de Maskinongé qu'ils devront se trouver un nouveau député. « A ce moment-là, comme à peu près n'importe quel désespéré, j'avais essayé toutes sortes de trucs pour arrêter de boire. J'avais même fait une neuvaine. Puis, un jour, je suis tombé sur d'anciens chums qui m'ont amené au mouvement des Alcooliques anonymes. Petit à petit, 24 heures par 24 heures, j'ai appris un nouveau mode de vie. Aujourd'hui, je ne bois plus, et j'espère ne plus jamais prendre de boisson de ma vie.

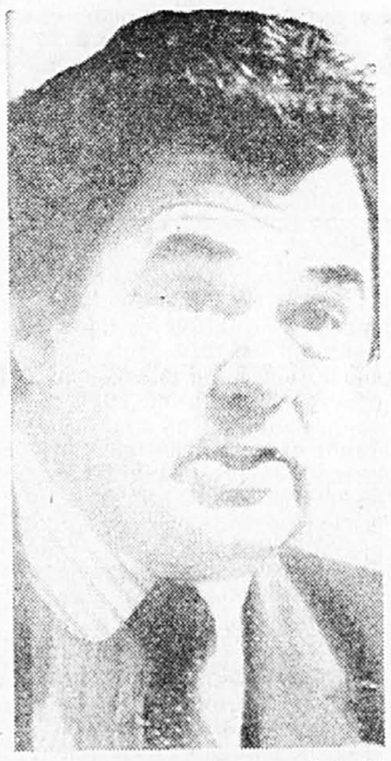

photo PC

Le député libéral de Maskinongé, Yvon Picotte, ne cherche pas les formules ronflantes pour exprimer sa pensée.

« Je suis obligé d'accepter que je suis allergique à la boisson, que j'ai des fragilités du côté de la boisson. Ma maladie à moi, c'est l'alcoolisme. Puis, au fond, je remercie le bon Dieu de n'avoir que ça, parce que j'ai l'impression que j'aurais bien plus de difficultés à accepter une autre sorte de handicap.

D'abord le côté positif des choses

« Et tout ça m'a amené, par ailleurs, à mieux accepter les aspects frustrants de la vie politique. Ainsi, par exemple, si on m'avait offert le dossier des personnes âgées en 78, je me serais braqué, j'aurais été convaincu qu'on cherchait à me faire démissionner. Aujourd'hui, je cherche le côté positif des choses, et je finis par trouver bien des satisfactions professionnelles à m'occuper de ce dossier des personnes âgées. »

Yvon Picotte a désormais l'intention de continuer en politique. La politique c'est toute sa vie, dira-t-il. En dehors de la politique, il n'a, du reste, à peu près aucun autre point d'intérêt.

Il ne va pas au cinéma. Il aime bien la musique, mais celle que l'on peut écouter sur disques à la maison, « de préférence les marches militaires ». Il lit un peu, un roman par-ci, une biographie par-là: « En fait, je consacre surtout du temps à la lecture des journaux, je les lis tous, mais toujours en diagonale ».

Et les sports? « Je fais un peu de patinage à l'aréna. En même temps, ça me fait une bonne sortie politique... Mes loisirs, mon travail, toute ma vie, c'est la politique! »

j. meloche inc.
50, place cremazie
12e etage
montreal, quebec
H2P 1B6
(514) 384-1112
inter: 1-800-361-3821

"l'assurance, c'est le client d'abord."*

* marque de commerce

Jean Meloche
Fondateur

MELOCHE
courtiers d'assurances

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA DISSOLUTION DU CORPS DE POLICE DE MARIEVILLE

Une décision des autorités municipales qui risque d'avoir un effet d'entraînement

Plusieurs maires et conseillers municipaux de petites villes clament bien haut qu'ils veulent se débarrasser de leurs corps de police. Ils dénoncent en particulier les décisions arbitrales qui accordent trop

ANDRÉ PEPIN

fréquemment de fortes augmentations de salaires aux policiers. Ces élus sont même tentés d'ignorer la loi pour mieux procéder à des congédiements rapides. C'est le cas des dirigeants de Marieville qui viennent de mettre à pied sept de leurs huit policiers. Les élus veulent gagner le droit de disposer de leurs employés à leur guise sans que le gouvernement n'intervienne.

La loi (48) interdit aux conseils municipaux d'agir de la sorte depuis le mois de juin 1979. Cette législation oblige les villes de moins de 5 000 habitants à obtenir l'autorisation du ministère de la Justice avant de se départir de leurs policiers. La loi prévoit aussi qu'un comité de reclassement doit étudier le cas de chacun des policiers congédiés, en collaboration avec la Commission de police, pour éviter que des torts soient causés aux employés des villes. La Commission doit de plus étudier attentivement le type de criminalité qui existe dans les villes concernées avant d'autoriser la désintégration des corps de police.

Un geste unilatéral

Les dirigeants municipaux veulent se soustraire à la loi en diminuant leurs effectifs sans congédier leur directeur. Le conseil de Marieville — 4 800 âmes — a pour sa part agi unilatéralement après avoir pris soin de retirer sa demande de désintégration auprès du ministère de la Justice.

« Le ministre Marc-André Bédard met tellement de temps à rendre des décisions que nous avons décidé de ne plus attendre », tranche le maire Paul-Yvon Hamel qui se dit indigné du fait que le tribunal du travail vient d'accorder des augmentations de salaire de 19 et 4 p. cent pour les deux prochaines années. Les policiers de l'endroit gagneraient ainsi plus de $30 000, dans une ville ou la moyenne des salaires n'est que de $17 000.

Le maire de Marieville, M. Paul-Yvon Hamel.

photothèque LA PRESSE

Le cas de Marieville risque de provoquer un effet d'entrainement à travers la province au cours des prochains mois. On compte au Québec au-delà de 180 corps de police municipaux. Une cinquantaine de villes comptent moins de 5 000 habitants. Déjà, plusieurs administrateurs ont communiqué avec les dirigeants de Marieville désireux d'en savoir davantage sur la voie à suivre pour congédier des policiers sans l'approbation obligatoire de Québec.

Regroupés au sein de l'Union des municipalités du Québec, les dirigeants des villes se servent maintenant de leur organisme pour dénoncer l'inertie gouvernementale. Dans bien des cas, les élus n'ont aucune difficulté à obtenir l'appui de leurs commettants qui espèrent jouir d'une diminution de leur compte de taxes en se privant de leurs policiers.

Un juge tranchera

Les policiers de Marieville, appuyés par la Fédération des policiers du Québec, ont décidé de se défendre devant l'attitude de leur employeur en réclamant une injonction en Cour supérieure. Un juge de ce tribunal doit trancher le débat mardi prochain puisque les congédiements sont signifiés pour le 21 janvier.

Le syndicat invoque le non-respect de la loi 48 pour obtenir gain de cause. Appuyés par trois citoyens de Marieville, dont le curé de la paroisse, ils espèrent démontrer au tribunal que la ville agit illégalement dans ce dossier. Ils veulent faire la preuve que cette ville, qui compte notamment plus de cent commerces, a besoin d'une protection efficace. « Il faut crever l'abcès au plus tôt car depuis plusieurs mois les policiers n'ont plus le goût de faire leur travail », confie le président de la Fraternité, le sergent Gilles Guérard.

Au ministère de la Justice, on suit le dossier avec intérêt. Le sous-ministre de la Justice, M. Pierre Verdon a confié à LA PRESSE cette semaine que la loi est là pour être respectée. « Les dirigeants de Marieville n'ont pas attendu notre décision et préféré interpréter la loi à leur façon dans l'espoir de la contourner. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous attendons la décision de la Cour supérieure », a expliqué M. Verdon.

Les deux parties ont déjà fait savoir qu'elles en appelleraient de la décision de la Cour supérieure si elles échouaient. C'est donc un long débat judiciaire qui s'amorce pour démontrer le bien fondé de la loi 48.

Alain Cousineau quitte le PLQ dans l'espoir de revenir plus fort

Si le directeur général du Parti libéral du Québec, Alain Cousineau, quitte son poste le 1er février pour revenir à ses premières amours, la planification et le marketing, c'est dans l'espoir de revenir plus fort au sein du parti.

L'ancien doyen de la Faculté

PIERRE VENNAT

des sciences de l'admnistration de l'Université de Sherbrooke consacrera la majeure partie de son temps désormais à l'entreprise privée — du moins dans les prochains mois. Mais il avoue conserver le virus de la politique. Peu porté sur les déclarations à l'emporte-pièce, il ne peut s'empêcher malgré tout de promettre qu'il jouera dans les prochains mois un rôle « fort utile » au sein du Parti libéral du Québec.

Nouvel associé de Secor, une firme spécialisée dans l'élaboration de stratégies et dans le marketing, M. Cousineau, comme par hasard — mais de façon « bénévole », tient-il à préciser — coordonera justement un comité du parti qui s'occupera de ces deux domaines.

Ce comité doit normalement être créé dans les prochaines semaines.

Pourtant, quand Alain Cousineau a accepté la direction de la permanence du parti peu après la défaite électorale d'avril 1981, un comité spécial qui s'était penché sur les causes de la défaite et surtout sur les correctifs à apporter, avait fait du marketing-stratégie une priorité.

Si le parti, disait-on, voulait vraiment livrer à la population un message « convaincant », il lui fallait se doter de moyens d'évaluer correctement le pouls de la population et l'humeur de l'opinion publique et d'élaborer des stratégies en conséquence.

Des erreurs de stratégie

En un mot, sans aller jusqu'à dire qu'on aurait nécessairement remporté l'élection d'avril 1981 si le parti avait été doté d'un comité de stratégie, les penseurs du parti qui se sont penchés sur les causes de la défaite croient que les libéraux, après le référendum de mai 1980 et la victoire du *non*, ont commis des erreurs de stratégie. Ils se sont conduits en « vainqueurs », alors qu'une meilleure connaissance du pouls réel de la population et de ses attentes aurait dû les persuader du fait qu'ils accusaient plutôt un léger recul et les contraindre à une stratégie différente.

Dans les bureaux de Secor où il recevait LA PRESSE cette semaine, Alain Cousineau n'a pas voulu donner tellement de détails. « Un bon stratège, dit-il, n'expose pas sa stratégie sur la scène publique ». Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'il livre publiquement les recettes qu'il entend mettre en place au sein de son parti.

Sauf qu'il dira à maintes reprises que d'un côté, les problèmes du PLQ ne s'arrêtent pas à la simple question « d'image » et qu'on ne saurait donc imputer tous les déboires de cette formation au seul Claude Ryan. En conséquence, un changement de chef ne paraît pas suffisant pour remporter la victoire si on ne réussit pas à « convaincre la population qu'on peut répondre à ses attentes ».

C'est donc à cela que Cousineau songe en voulant implanter au Parti libéral des méthodes de stratégie qui réussissent dans le secteur privé, de véritables techniques de « mise-en-marché ».

« Dans l'entreprise privée, d'expliquer Cousineau, c'est le consommateur, finalement, qui a le dernier mot. Malgré tous les artifices publicitaires, c'est lui qui décide s'il aime ou n'aime pas un produit. L'entreprise doit être à l'écoute des consommateurs. En politique, c'est la même chose. Il faut être à l'écoute constante des humeurs de la population. Il n'y a pas de stratégie qui tienne si l'on n'obtient pas le vote de l'électeur ».

Le PLQ fidèle à certains objectifs

Pudiquement, M. Cousineau parle de créer un « comité de stratégie » qu'il offre de coordonner.

Quand on lui demande pourquoi le parti ne l'a pas fait avant, il explique que le climat de contestation ouverte de Claude Ryan, qui a commencé à se manifester au sein du parti dès son arrivée à la permanence à l'automne 1981 et qui s'est amplifié avec les mois, n'a évidemment pas permis tellement de discussions sur d'autres sujets au sein du parti. Le congrès de septembre dernier aura toutefois rassuré Cousineau sur certaines choses qui lui tiennent à coeur : malgré le départ de Claude Ryan, le PLQ demeure fidèle à certains objectifs qui lui semblent importants : entre autre un sain équilibre entre ce qu'il appelle « l'éléphantisme de l'Etat », d'une part, et les thèses économiques à la Reagan, d'autre part, deux tendances qu'il trouve aussi dommageables l'une que l'autre.

Dans un bref communiqué émis cette semaine, le chef intérimaire du parti, Gérard-D. Lévesque, a dit qu'il proposerait lui-même la création d'un « comité de marketing » et que M Cousineau serait appelé à y jouer un rôle important.

Quant à celui-ci, il a déjà avisé ses nouveaux associés dans Secor, parmi lesquels l'ex-président de la Commission politique du PLQ, Yvan Allaire, et l'ancien conseiller politique de René Lévesque, Daniel Latouche, qu'il pourrait bien les quitter

photothèque LA PRESSE

Alain Cousineau.

lors d'une prochaine élection générale pour se porter une autre fois candidat dans Sherbrooke avec l'espoir, cette fois-ci, d'être élu et d'être au moins ministre. Un observateur a même mentionné cette semaine qu'il ne serait pas étonnant qu'Alain Cousineau soit un jour candidat à la direction du parti.

En attendant, il tentera d'appliquer à son parti les recettes de marketing qui lui ont réussi dans le secteur privé. Les péquistes n'ont qu'à bien se tenir!

Les évêques doivent-ils retourner dans leurs sacristies?

On ne voit plus guère aujourd'hui de longues files de fidèles attendant impatiemment l'instant béni ou ils baiseront l'anneau d'un descendant des apôtres parmi eux. Le violet épiscopal et le rouge cardinalice, tout comme les grandes capes de soie moirée, sont aussi passés de mode. Mais, dit-on, les évêques d'aujourd'hui s'accommoderaient assez bien de la

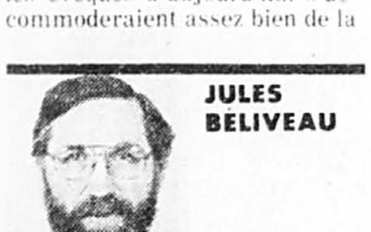

JULES BÉLIVEAU

disparition de ces anciennes coutumes. Ils se sentiraient également soulagés de ne plus avoir à bénir les nouveaux ponts et les nouvelles écoles de leur diocèse — il s'en construit moins, de toute façon! — et de couper des rubans en compagnie des notables et du député du coin ou d'un ministre du gouvernement. Cela commençait à être lourd à la fin!

Les évêques d'aujourd'hui, il faut bien le dire, n'ont pas le même genre de relations avec les hommes politiques et les dirigeants du monde des affaires que certains de leurs prédécesseurs d'il y a 30 ans et plus. L'épiscopat canadien, en tout cas, vient d'en faire les frais en même temps que la démonstration : il a été rabroué de verte façon par le premier ministre du Canada, par des associations de gens d'affaires et par des éditorialistes pour s'être avancé trop loin dans un domaine où, lui a-t-on fait savoir, il ne connaissait rien.

Une invitation non équivoque

Si on voulait se permettre une interprétation probablement simpliste des propos condamnant l'intervention de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada — faite au nom de l'ensemble de l'épiscopat canadien — sur la crise économique actuelle, sur ses causes, sur ses effets et sur quelques remèdes qu'ils suggèrent voir y apporter, cela pourrait se traduire par l'invitation non équivoque suivante : « Évêques, retournez dans vos sacristies! »

Pourtant, et c'est ce qui devrait étonner au sujet de la controverse des derniers jours, jamais un tel concert de protestations ne s'était fait entendre à la suite d'une déclaration des évêques canadiens. Or, ceux-ci n'ont pour ainsi dire pas cessé de se prononcer, depuis quatre ou cinq ans, sur à peu près toutes les questions sociales d'importance. Cela est allé depuis un message de l'Assemblée des évêques du Québec sur l'exploitation des travailleurs immigrants jusqu'à des lettres de l'épiscopat canadien au gouvernement du Canada et à des dirigeants politiques étrangers sur le respect des droits humains au Salvador et en Pologne, en passant par des messages sur les fermetures d'usine, sur les coûts humains du chômage, sur les jeunes face à la crise, etc. Et pratiquement chaque fois, s'appuyant sur des préceptes évangéliques, les évêques ont formulé à peu de choses près les mêmes suggestions économiques que celles dénoncées à la suite de leur déclaration du début de la présente année.

Il y a exactement deux ans, dans un message portant sur « la réalité du chômage », l'épiscopat canadien dressait une liste de diverses causes du manque d'emplois : la concentration du pouvoir économique entre les mains de quelques corporations, la centralisation continuelle de la majorité des industries dans les principales régions urbaines, la mainmise étrangère sur l'économie canadienne, l'exportation de nos ressources naturelles à l'état brut et l'existence de lock-out ou de grèves prolongées. Et les évêques allaient même jusqu'à se demander si, dans la société capitaliste moderne, nous en étions rendus à accorder plus d'importance à la machine qu'au travail humain, à maximiser les profits et la croissance économique au détriment de la satisfaction des besoins véritables de la population et à protéger la propriété privée au détriment du droit au travail.

Dans son message publié à l'occasion de la Fête des travailleurs du 1er mai 1981, l'Assemblée des évêques du Québec déplorait par exemple que « notre système économique semble être sa propre finalité », que « dans notre économie tout doit être monnayable », que « la vie s'achète, se vend, se fabrique et se transforme », que « le profit de quelques-uns compte davantage que la vie de la communauté entière ».

Tout cela, qui comprend à la fois des dénonciations d'un certain type d'ordre économique et des propositions de solutions de rechange, ressemble à s'y méprendre à au moins une partie importante de la dernière déclaration des évêques canadiens.

N'est-il pas étrange que le premier ministre du Canada et certains milieux d'affaires aient attendu aussi longtemps pour taxer d'« amateurisme » les analyses économiques des évêques? Que s'est-il donc passé pour que les interventions épiscopales précédentes n'aient suscité aucune autre réaction que celles de quelques éditorialistes alors que cette fois-ci la critique soit si abondante?

Des évêques comblés

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les évêques, qui promettaient à la fin de leur déclaration qu'ils ne ménageraient aucun effort pour stimuler un débat public sur la crise économique, doivent aujourd'hui se dire qu'ils n'en souhaitaient pas tant!

Ne serait-il pas dommage que, ayant enfin été entendus, les évêques — qui ne portent plus chez nous la cape violette et ne coupent plus de rubans en compagnie des membres du gouvernement —se laissent maintenant convaincre qu'ils auraient dû se taire?

Chose certaine, l'ampleur de la crise économique actuelle et la gravité de la situation dans laquelle sont plongés présentement tant de chômeurs et d'assistés sociaux commande que le droit de se prononcer sur ces questions ne soit nié à personne. Cela devrait pouvoir inclure les victimes de la crise, qui sont les premières personnes concernées, et aussi les évêques, qui viennent de démontrer une fois de plus qu'ils sont aujourd'hui plus près des pauvres... que de leurs sacristies.

Lisez le guide officiel du SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS dans la presse du samedi 22 janvier 1983

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

L'APPLICATION DE LA LOI FÉDÉRALE DES JEUNES CONTREVENANTS

Québec et la députation québécoise à Ottawa doivent s'impliquer pour lever les obstacles

La nouvelle loi fédérale des Jeunes Contrevenants est votée. Dans les provinces autres que le Québec, elle provoque des remous et on voudrait bien en retarder la mise en vigueur prévue pour le 1er octobre 1983. Les représentants du Québec, forts de leur expérience unique et positive en traitement de la délinquance juvénile, tentent de vaincre les résistances et insistent pour que la nouvelle loi soit appliquée le plus tôt possible. Pourquoi?

HUGUETTE ROBERGE

« Au Québec, on a prouvé qu'il est possible de traiter les jeunes contrevenants de 16 et 17 ans à l'intérieur d'un système de justice pour mineurs, et d'obtenir des résultats positifs. Aussi, la nouvelle loi fédérale, qui remplacera la loi des Jeunes Délinquants vieille de 75 ans, doit-elle absolument entrer en vigueur au pays dès la date prévue, soit le 1er octobre prochain, même si elle cause quelques problèmes de mise en place dans certaines provinces. »

Voilà ce qu'en pensent l'Association des centres de services sociaux du Québec et de l'Association des centres d'accueil du Québec. Cette semaine à Ottawa, ces deux importants organismes québécois participaient, avec des représentants de toutes les provinces (sauf la Colombie-Britannique qui a refusé d'y déléguer des représentants) à un stage de formation de trois jours sur la nouvelle loi fédérale. Les délégués québécois ont exprimé leur plein accord avec l'esprit de la nouvelle loi et l'approche de la délinquance qu'elle préconise. Ils insistent même pour que son entrée en vigueur ne soit pas retardée.

Cet appui des associations québécoises au solliciteur général Bob Kaplan survient à point. Certaines provinces, en particulier la Colombie-Britannique et l'Ontario, s'inquiètent des effets possibles du traitement des jeunes délinquants de 16 et 17 ans dans un système de justice pour mineurs. Elles se perdent dans un jeu de négociation financière et politique, bref remettent en question la date de promulgation de la Loi des Jeunes Contrevenants qu'ils estiment trop hâtive.

L'expérience du Québec

MM. Jean Métivier, Pierre Foucault et Laurier Boucher, dont les associations regroupent quelque 115 établissements directement touchés par l'application de la Loi de la Protection de la Jeunesse, ont fait valoir l'expérience de la difficile coexistence de la Loi 24 et de la très désuète loi fédérale des Jeunes Délinquants chez nous depuis quatre ans.

« Au cours des dernières années, disent-ils, nous avons expérimenté des approches nouvelles et différentes pour le traitement des jeunes délinquants. Mais un bon nombre des échecs que nous avons rencontrés sont dus au fait que la Loi des Jeunes Délinquants cadre bien mal avec ces approches nouvelles, ce qui a donné lieu à des débats juridiques nombreux et complexes où l'intérêt des jeunes et le souci d'une pratique mieux adaptée à leurs besoins n'ont pas toujours présidé. »

Selon eux, tout retard sérieux dans l'application de la nouvelle loi fédérale compromettrait gravement le travail de la Commission Charbonneau pour apporter à la Loi 24 (de la Protection de la Jeunesse) des modifications visant à la rendre en tous points concordante avec la Loi des Jeunes Contrevenants.

« En tentant de conserver l'esprit de la nouvelle loi fédérale, il faudrait alors amender notre législation provinciale différemment, c'est-à-dire en conformité avec la lettre d'une loi fédérale qui date de 1908 » explique M. Jean Métivier, coordonnateur de la Protection de la Jeunesse à l'Association des Centres de services sociaux du Québec.

Les principes de base

Tout comme la nouvelle loi fédérale, la Loi 24 de la Protection de la Jeunesse (Loi 24) repose sur les principes suivants :

- le désir que les jeunes soient amenés à assumer la responsabilité de leurs actes délictueux;
- la reconnaissance que les jeunes ont besoin de surveillance, de discipline et d'encadrement, et qu'il faut répondre à ces besoins tout en assurant la protection de la société;
- la reconnaissance de droits aux jeunes contrevenants, et le respect de ces droits, notamment celui de se faire entendre et de prendre part aux décisions qui les concernent;
- l'utilisation maximale des « mesures de rechange » (dites volontaires chez nous) et non judiciaires dans le traitement des jeunes contrevenants;
- l'implication des parents dans ce traitement.

photothèque LA PRESSE

Le solliciteur-général, Bob Kaplan a reçu avec soulagement l'appui de l'Association des centres de services sociaux du Québec et de l'Association des centres d'accueil du Québec.

Bilan au Québec

Selon les délégués québécois, l'application de la Loi 24 au Québec a donné des résultats indéniablement positifs.

Près de la moitié des jeunes délinquants de 14 à 18 ans traités au Québec depuis quatre ans, bénéficient de ces « mesures volontaire ». Et des études récentes permettent d'affirmer que la très grande majorité d'entre eux ne récidivent pas. En outre, depuis trois ans, des critères ont été établis pour guider les intervenants des Directions de la Protection de la Jeunesse dans l'utilisation de ces mesures. Celles-ci ont permis d'éviter des détentions inutiles et d'humaniser le processus de traitement de la délinquance.

Enfin, grâce à cette nouvelle approche, des formes d'intervention nouvelles sont nées : collaboration à l'échelon local des travailleurs sociaux avec les policiers, interventions minimales, mesures réparatrices, intervention collective, dissuasion, activités bénévoles, etc.

Devant les provinces inquiètes de voir la nouvelle loi fédérale uniformiser la notion d'adolescent (12 à 18 ans), les représentants du Québec font valoir que, présentement chez nous, de 80 à 85 p. cent des jeunes délinquants placés en centres d'accueil de réadaptation « ouverts » ou « fermés » sont âgés de 16 et 17 ans, soit de 1 000 à 1 200 jeunes; que chaque année, environ 200 de ces jeunes continuent à bénéficier du traitement en centres d'accueil au-delà de leur dix-huitième anniversaire; que, depuis dix ans, le nombre de jeunes déférés au système adulte est remarquablement bas : de dix à quinze par année; que des études effectuées récemment par le Groupe de recherche sur l'Inadaptation juvénile (GRIJ) rattaché à l'Ecole de criminologie de l'Université de Montréal, font état d'un taux de succès du traitement en centres d'accueil de réadaptation qui est très encourageant.

L'intervention de nos associations dans ce débat sur l'application de la Loi des Jeunes Contrevenants réussira-t-elle à convaincre les autres provinces de la nécessité de respecter le calendrier de sa mise en application?

« Nous avons certainement marqué des points. Et notre appui a été reçu avec soulagement par le solliciteur général Bob Kaplan pour qui la partie était loin d'être gagnée. Mais est-ce suffisant pour que la nouvelle loi entre en vigueur au Canada le 1er octobre prochain? Nous en doutons. Il faudrait l'implication formelle du gouvernement du Québec et de la députation québécoise à Ottawa pour que l'application de la loi des Jeunes Contrevenants ne risque pas d'être remise aux calendes grecques...».

IMPORTANTE VENTE AUX ENCHÈRES PAR CATALOGUE

EN CINQ SÉANCES
de grand intérêt pour les collectionneurs et experts
à notre salle d'encan

JANVIER 1983

EXPOSITION:
2
Derniers jours
Samedi, 15 janvier 9h30 — 17h
Lundi, 17 janvier 9h30 — 18h

VENTE:
Mercredi, 19 janvier — 13h30 Vente générale
Jeudi, 20 janvier — 19h30 Art canadien
Vendredi, 21 janvier — 13h30 Vente générale
21 janvier — 19h30 Art international
Samedi, 22 janvier — 13h30 Vente générale incluant horloges antiques, montres et bijoux

No. 270
JAMES WILSON MORRICE, RCA — 1865-1924
«Marché à Alger»
huile sur panneau 5" x 6¼" non signée

ARTISTES CANADIENS: J.W. Morrice, 1 huile — M. Cullen 1 paster — R. Pilot, 1 huile — M.A. Suzor-Côté, 2 bronzes, A. Pellan, J. Little, 2 huiles — A.S. Scott, M.A. Fortin, J.P. Lemieux, J. Bonet, S. Cosgrove, L.H. Bouchard, H. Masson, S. Borenstein, R. Richard, R. Genn, B. des Clayes, T. Tomalty, D.C. Bell, O. Jacobi, O. de Lall, M. Tanobe, L. Muhlstock, L.P. Perron, H.R. Perrigard, F. Iacurto, M. Claire, L. Ayotte, A. Rousseau, T.W. Mitchell, A. Noeh, G. Pfeiffer, A. Villeneuve, R. Mount, C. St-Cyr, G. Valmont, P. Caron, C. Picher, E. Riordon, J. Giunta, G. Norwell, J. Funnekotter, N. Poirier, H. Gransow, M. Fecteau, M. Mauro, R.W. Burton, G. Delfosse.

ARTISTES INTERNATIONAUX: Bouvard, J. Sherrewitz, E.M. Petitjean, J. Maggs, F. Andreotti, E. Guillemin, A. Gobbi, S.J.L. Birch, M. Levis, J. Pelletier, F. VanKregten, G. Gandolfi, T.S. Cooper, E. Canneel, W. Adamson, W. Wall, C. Josi, W. Bos, R. Lorenz, D. Roberts, R. Wild, L. Icart, F. Adnet, S. Sole, L. Duyer, J. Comte, V. Cussoni, C.J. Way, Ryoko, A.B. Donaldson, D. Burliuk, V.G. Boldera, R.O. Dunlop. E. Eichinger, T. Fantin-Latour, H. D'Anty, J. VanCouver

LES VENTES GÉNÉRALES COMPRENDRONT

AMEUBLEMENT: Très beau mobilier de salle à manger de 10 pièces en noyer sculpté, armoire de cour antique en chêne sculpté, bureau-plat style Louis XV, mobilier de salle à manger de 15 pièces en acajou, commode antique en chêne, mobilier de salon de 3 pièces style Louis XV, mobilier de vivoir en acajou marqueté, armoires laquées chinoises, armoires, commodes et bureaux français, causeuse, fauteuils victoriens, etc.

ACCESSOIRES: Service de coutellerie de 88 pièces en argent Birks, vase de Gallée, service de table de 82 pièces eni porcelaine Minton, cuillères en argent contrôlé anglais, service à café Paul Beau de 5 pièces, service de table de 69 pièces en argent Petersen et Birks, collection de porcelaine et d'ivoire chinois et japonais, collection de statuettes Royal Doulton, service de table de 86 pièces en porcelaine Limoges, étain antique, porcelaine Aynsley, Doulton, Wedgwood et autres, cristal, laiton, etc.

POUR CET ENCAN, LE 22 JANVIER À 13h30
NOUS AVONS UNE GRANDE COLLECTION D'HORLOGES ANTIQUES, DE MONTRES ET DE BIJOUX ANTIQUES ET MODERNES

Pendule-lanterne anglaise, XVIIe siècle, par CLYFT, assortiment d'horloges de parquet, très rare et belle montre musicale par BREGUET & FILS, montres XVIIIe siècle, boîtiers doubles, or et émail, montre en or LE COULTRE, répétition à minutes, et plusieurs autres montres intéressantes, Patek Philippe, Vacheron et Constantin, horloge en porcelaine de Meissen, très belles pièces de jade.

Toute marchandise vendue à nos encans est sujette à une prime de 10% payable par tout acheteur et faisant partie du prix de vente.

Le pourcentage régulier chargé aux consignateurs est de 15% sur toute vente de moins de $500 et de 10% au-dessus de $500.

FRASER BROS. LTD.
4950, rue de la Savanne et 5025, rue Paré
Grand terrain de stationnement aux deux entrées — Tél.: 342-0050
(Commissaires-priseurs, évaluateurs et liquidateurs depuis 1880)

Invitation au séminaire Kodak

Voyez sans tarder le nouveau procédé KODAK EKTAFLEX PCT

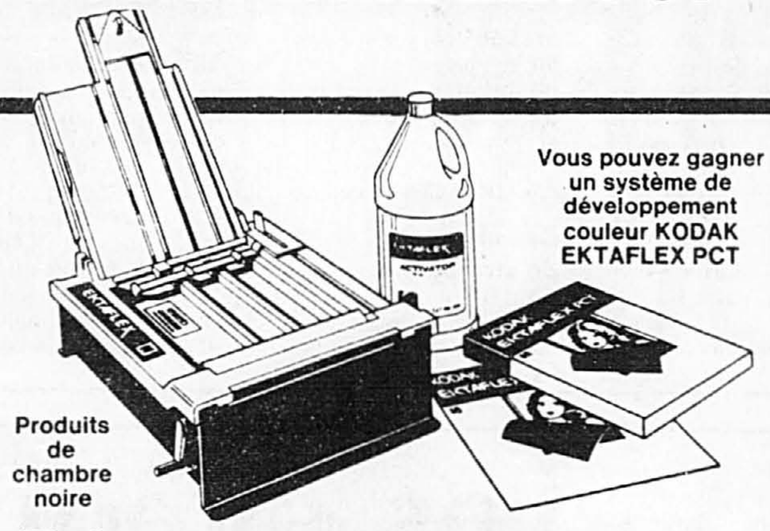

Vous pouvez gagner un système de développement couleur KODAK EKTAFLEX PCT

Produits de chambre noire

Faites vos propres agrandissements couleur en toute simplicité!

- Développeuse compacte et simple à utiliser
- Excellent rendu des couleurs
- Une seule solution chimique préparée
- Pas de contrôle de température

MERCREDI, LE 19 JANVIER 1983 À 20 H
HÔTEL FOUR SEASONS
1050, rue Sherbrooke ouest

KODAK EKTAFLEX PCT
procédé faiseur d'épreuves couleur

ADMISSION GRATUITE — RAFRAÎCHISSEMENT SERVIS

Commandité par
LA PLACE
2050, boulevard St-Laurent

Nos régimes d'épargne-retraite offriront toujours PLUS.
Les RÉR du Trust Général

12 3/4 %
Épargne-retraite
Dépôt garanti 5 ans
Minimum 500 $
Intérêt crédité annuellement
Taux sujet à confirmation

TRUST GÉNÉRAL
Montréal/University: 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: 861-8383 Outremont: 739-3265
Nous nous chargerons de transférer votre RÉR, sans frais.
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

BROSSEAU

annonce ses soldes **SONY®** de modèles 1982

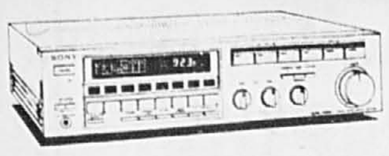

RÉCEPTEUR STÉRÉO STR-VX4

40 watts par canal, 20-20 RH2 à 0.008%. DHT, verrouillage de fréquence au quartz, mémoire préréglée 8 stations.

ENCEINTES SS-957

Haut-parleurs 3 voies à suspension acoustique. Cône 10", haut-parleurs des aigus 2½".

TABLE TOURNANTE PS-LX4

Verrouillage semi-automatique au quartz, servocommande Magnedisc.

LE TOUT POUR SEULEMENT **$849**

LA CHAÎNE DE RÊVE POUR LES CONNAISSEURS

AMPLIFICATEUR INTÉGRÉ TA-AX44
40 watts par canal, 20-20 KHz à 0.008%. DHT, puissance linéaire Legato, touches de commande sensibles.

TUNER STÉRÉO AM/FM ST-JX44
Verrouillage de fréquence au quartz, mémoire préréglée de 8 stations, balayage de mémoire.

MAGNÉTO-CASSETTE STÉRÉO TC-FX44
Touches de commande sensibles, vu-mètre à DEL, réducteur de bruit Dolby B & C.

ENCEINTES SS-967

Haut-parleurs 3 voies à suspension acoustique, haut-parleurs de graves 8", puissance maximum de 100 watts.

TABLE TOURNANTE PS-LX4

Verrouillage semi-automatique au quartz, servocommande Magnedisc.

LA CHAÎNE COMPLÈTE ACTUELLEMENT À SEULEMENT **$1,549**

MAGNÉTO-CASSETTE STÉRÉO TC-FX5C

Touches de commande sensibles, commandes à DEL, réducteur de bruit Dolby B & C.

SEULEMENT **$299**

TÉLÉ COULEUR TRINITON 20" KV-1947R

Convertisseur intégré, télécommande

$995

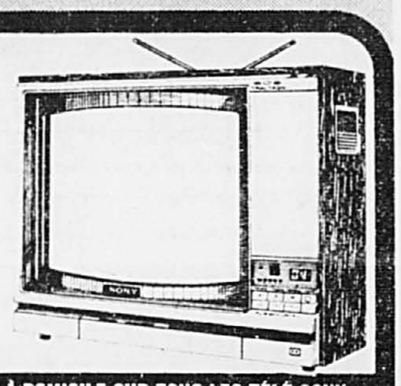

GARANTIE COMPLÈTE 5 ANS À DOMICILE SUR TOUS LES TÉLÉ SONY ACHETÉS ENTRE LE 15 OCTOBRE 82 ET LE 31 JANVIER 83.

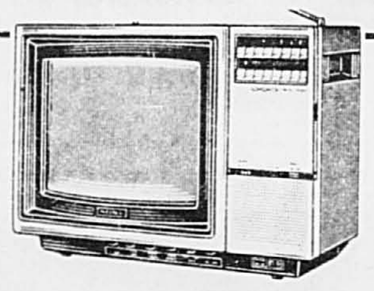

TÉLÉ COULEUR TRINITON 12" KV-1207

Réglage électronique **$489.95**

OFFRE SPÉCIALE SUR CASSETTES VIDÉO

3 CASSETTES SONY L-500 seulement **$44.95**

2 CASSETTES SONY L-750 seulement **$37.49**

MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE VIDÉO BETAMAX SL-5101

Chargement frontal. Convertisseur intégré, télécommande sans fil, programmable, 1 programme/1 semaine.

GRATUIT 1 cassette vidéo SONY SL-830 **$949.95**

MEMBRE SPEC

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE CHEZ UN MARCHAND AUTORISE SONY

LES ATELIERS ÉLECTRONIQUES **BROSSEAU**

SAINT-HUBERT 3256 Grande-Allée 678-3430

GRANBY 31 rue Évangéline 378-0139

Bélisle plaide non coupable

Jean-Paul Bélisle, 34 ans, a plaidé non coupable, hier, à une double accusation de meurtre au second degré en rapport avec la mort de deux prostituées de la Main survenue au cours des quatre derniers mois.

Le juge John D'Arcy Asselin, qui présidait aux comparutions, a accepté le plaidoyer après qu'on l'eut informé que Bélisle était mentalement apte à subir son procès. La cause a été reportée «pro forma», au 26 janvier prochain.

Bélisle s'était livré à la police de la Communauté urbaine de Montréal le 27 décembre afin d'avouer qu'il avait étranglé les deux prostituées. Les policiers ignoraient jusque là qu'il s'agissait de meurtres, ayant classé ces deux affaires comme des « morts douteuses ».

Par ailleurs, une malencontreuse erreur nous a fait dire, dans l'édition de jeudi, que Bélisle et l'une de ses amies qui a témoigné à l'enquête du coroner travaillaient à l'hôpital Notre-Dame. Il s'agit plutôt de deux employés de l'hôpital Hotel-Dieu. Bélisle aurait toutefois déjà été soigné à l'hôpital Notre-Dame pour une dépression nerveuse.

Problèmes avec l'alcool ?

(514) 288-2611

Écrivez à:

LA MAISON JEAN LAPOINTE

111, rue Normand
Montréal QC
H2Y 2K6

LUCIEN JUTRAS

FAIT SON

SOLDE DE JANVIER

À NE PAS MANQUER

JUSQU'À **50%** DE RABAIS SUR TOUS LES TISSUS D'AMEUBLEMENT EN STOCK

Profitez-en pour confier à un spécialiste réputé de longue date le soin de regarnir et recouvrir à neuf tout siège défraîchi (chaise, fauteuil, causeuse ou canapé).

- Estimé gratuit.
- Main-d'oeuvre garantie 5 ans par écrit.
- Livraison dans un délai de 5 jours, sur demande.
- Bas prix imbattables résultant d'un grand pouvoir d'achat.

Pour bénéficier d'un travail de première qualité, il faut s'adresser sans hésiter à:

LUCIEN Jutras enr.

Division 89117 Canada Ltée

2475, rue Leclaire, Montréal H1V 3A6

Nous avons toujours un représentant près de chez-vous.

Tél.: 253-1400

PLEIN LA VUE!

Ouvrez grand les yeux! Le réseau de télévision payante Premier Choix sera en ondes dès le 1er février 1983 et vous en aurez plein la vue!

Les grands noms du cinéma, vos acteurs préférés, des films récents choisis parmi les plus grands succès: La Maison du lac (On Golden Pond), La Guerre des étoiles (Star Wars), Atlantic City, U.S.A., Montenegro, La nuit de San Lorenzo, l'Ange et la femme avec Carole Laure et Lewis Furey...Enfin, de l'action, de la comédie, du suspense, de l'érotisme, du drame ...Des spectacles et des événements sportifs exclusifs de calibre international.

En ondes 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sans interruption publicitaire, Premier choix vous offrira une programmation variée, divertissante et de grande qualité.

Abonnez-vous dès maintenant en téléphonant à votre câblodistributeur local et, le 1er février, soyez parmi les premiers à regarder et découvrir le monde de Premier Choix.

Abonnez-vous auprès de votre câblodistributeur dès aujourd'hui!

PREMIER CHOIX

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

La loi et son langage...

Un ouvrage collectif qui vise à une réévaluation des nombreux aspects et problèmes du langage et de la traduction juridiques.
Un essai à la disposition du monde juridique et des traducteurs.

Langage du droit et traduction
XVIII + 320 pages. EOQ 19170-0
14,95 $

Également en vente :

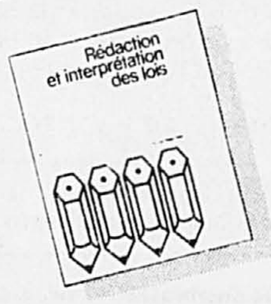

Un classique de l'édition juridique :
Rédaction et interprétation des lois
(2e édition).
Un ouvrage de référence pour quiconque s'intéresse à la rédaction et à l'interprétation de textes juridiques.
XIII + 70 pages. EOQ 3335-7
3,95 $

Offert aussi en édition de luxe : une bonne idée-cadeau!
EOQ 3364-7
30 $

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec :

Montréal
Complexe Desjardins
Tél.: 873-6101

ou par commande postale à :
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

VISA MasterCard Cartes de crédit acceptées ou paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de **Les publications du Québec**

8441

Québec

Aéronautique I

Théorie du pilotage

Initiation au pilotage. Simulateur de vol ultra-moderne. Vol d'entraînement à bord d'un Cessna 172. Vol d'initiation à bord d'un Piper Warrior II

Ces séances sont une préparation à plusieurs carrières en aéronautique: pilote de ligne, de corporation, de brousse, d'hélicoptère, des forces armées, instructeur, etc., et activités connexes: contrôleur aérien, météorologiste, hôtesse de l'air, agent de bord, répartiteur, mécanicien, administrateur, représentant, agent de sécurité, etc. Aucune formation spéciale n'est requise.

Académie de l'air

Session I 83
Durée: 80 heures
Coût: 160 $ (étudiants 80 $)
Mercredi et jeudi
de 13h à 17h
ou de 19h à 23h
du 26 janv. au 31 mars 83
Responsable:
Claude E. Genet

Inscription et information
Mardi le 18 janvier 83
de 8h à 21h
Collège Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal

L'électronique est un des rares domaines où la demande croît, où il y a de l'emploi, où l'on prévoit même une sérieuse pénurie de techniciens d'ici quelques années.

Assurez votre avenir avec un DEC en électronique à l'Institut qui a formé le plus de techniciens au Québec

TECCART

COURS INTENSIF (de 2 ans), offert à ceux qui ont réussi la majorité des cours de formation générale de niveau collégial.

Date limite d'inscription pour le cours du jour: 30 mai 1983

526-2501

COLLÈGE DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

TECCART
Institut Teccart Inc.
3155, Hochelaga
Montréal, Québec
H1W 1G4

D TP2-034E

Postez immédiatement pour recevoir notre prospectus (2E)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL

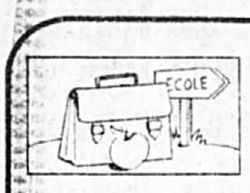

SERVICES AUX PRÉRETRAITÉS ET RETRAITÉS

Ce programme d'activités a été préparé avec la collaboration de l'Association des préretraités et retraités de Rosemont (3R).

- **PRÉPARER SA RETRAITE POUR MIEUX LA VIVRE**
  Lundi ou mardi soir 17$
- **LA CINQUANTAINE: UN ÂGE PROPICE À LA RÉFLEXION?**
  Lundi soir 18$
- **BIEN SE NOURRIR POUR UNE RETRAITE ACTIVE**
  Mercredi après-midi 20$
- **J'ADMINISTRE MON BUDGET PERSONNEL**
  Lundi soir 20$
- **MIEUX CONNAÎTRE SON CORPS POUR RESTER EN FORME**
  Mercredi soir 20$
- **LA MUSIQUE, UN MONDE À NOTRE PORTÉE**
  Mardi soir 20$
- **UN RETOUR AUX SOURCES: le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec**
  Lundi après-midi 20$
- **INITIATION À LA PEINTURE**
  Mardi après-midi et jeudi après-midi 30$

INSCRIPTION:
24 janvier de 13h30 à 21h00
UNE BROCHURE EST DISPONIBLE
376-6310

LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ
ÉDUCATION DES ADULTES
CEGEP ROSEMONT
6400, 16e Avenue
Montréal, H1X 2S9

Pro-femmes

Étape d'une session de réorientation

Une série de 12 rencontres offertes aux femmes de 35 à 50 ans qui désirent faire le point.
Inscription: 23-24 janvier de 13 h à 21 h.
18 $

Défi: un programme de retour aux études

1) Une session de formation de base
Pour faciliter le retour aux études, pour mieux fonctionner dans un comité, etc...

2) Formation générale
Programme en sciences humaines (10 cours offerts).
Inscription: 19 et 20 janvier sur rendez-vous.

Transition - Travail

Un programme à temps plein d'une durée de 5 semaines facilitant l'insertion ou la réinsertion des femmes du deuxième âge sur le marché du travail.

Ensemble pour projet de groupe

1) Atelier de lecture et écriture
Pour mieux lire, apprendre à écrire ce que je vis, et vivre une production collective.
Inscription: 23-24 janvier de 13h20 à 21h.
30$
2) De la formation selon les demandes et les projets de votre groupe: théâtre, écriture, enquête.

SÉANCE D'INFORMATION:
17 JANVIER À 13 H 30
UNE BROCHURE EST DISPONIBLE
376-6310

LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ
ÉDUCATION DES ADULTES
CEGEP ROSEMONT
6400, 16e Avenue
Montréal, H1X 2S9

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

ANNÉE SCOLAIRE 1983-1984:
Inscription — Avant le 1er mars 1983

L'ITHQ offre six (6) programmes de formation professionnelle, sanctionnés par des diplômes du ministère de l'Éducation du Québec (scolarité gratuite).

Enseignement collégial (durée: 3 ans)
- 414.00 Tourisme
- 430.01 Techniques de gestion hôtelière
- 430.02 Techniques de gestion des services alimentaires

Enseignement secondaire — professionnel long (durée: 2 ans)
- Cuisine professionnelle
- Pâtisserie-boulangerie
- Service de restaurant

L'Institut sanctionne également le programme suivant:

Cours de cuisine québécoise (durée: 1 an)

Conditions d'admission générales:
- Résider au Canada
- S'inscrire avant le 1er mars 1983
- Se qualifier auprès du Comité de sélection

Conditions d'admission spécifiques:
Enseignement collégial:
Avoir réussi la 5e année du secondaire avec le cours de mathématiques 522.
Enseignement secondaire — professionnel long:
Avoir réussi la 4e année du secondaire général ou professionnel long avec le cours de mathématiques 412
Cuisine québécoise:
Avoir réussi la 5e année du secondaire avec la mention «Cuisine professionnelle 1» (avant 1979: mention «Cuisine professionnelle II»).
OU
Avoir réussi tous les cours de cuisine des programmes de l'enseignement collégial 430.01 ou 430.02.

Renseignements et demande d'admission
Bureau du registraire
Service des admissions
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
401, rue de Rigaud
Montréal, H2L 4P3
Téléphone: (514) 873-7783.

Vous pouvez aussi vous adresser au responsable de l'information scolaire de votre institution.

Industrie Québec

HIVER 1983
ÉDUCATION DES ADULTES 430-3120
COLLÈGE LIONEL-GROULX

INSCRIPTION: 17-18-19 JANVIER, 18h à 21h

EXCLUSIF!

Micro-processeur — micro-ordinateur
(Technologie de système 247.31)
Un programme complet de formation accessible aux débutant(e)s et aux initié(e)s de la micro-électronique.

Aménagement résidentiel et commercial
Une formation professionnelle unique: c'est pour les gens qui font carrière dans l'aménagement et la décoration.

EXCLUSIF!

Électronique (243.39)
Une façon sûre d'entrer de plein pied dans le monde fascinant de l'électronique et de ses applications.

Dépliants disponibles sur demande

Autres programmes pour adultes:
Techniques administratives — Documentation — P.M.E. Secrétariat — Musique — Arts — Agriculture — et bien d'autres...

Service d'éducation des adultes,
Collège Lionel-Groulx,
100, rue Duquet,
Ste-Thérèse,
J7E 3G6

INSCRIPTION EN PERSONNE SEULEMENT

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire privée déclarée
D'INTÉRÊT PUBLIC
par le Ministère de l'Éducation

EXAMEN D'ADMISSION

Pour septembre 1983
secondaire I

Garçons et filles
Le samedi 22 janvier 1983
Coût de l'examen: 10,00$

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Nécessaire de s'y inscrire

Pour les autres degrés, prendre rendez-vous après le 2e bulletin de l'année.

2850 est, rue Sherbrooke — **Tél.: 525-2516**
Station de métro Préfontaine — *Rendez-vous*
Montréal, Québec H2K 1H3 — **Mme F. Boyer**

PROCHAINE SESSION: AVRIL 83

POUR UN BON DÉPART VERS UNE CARRIÈRE SÛRE

☐ Technicien en informatique (programmeur) 420-31 (Niveau collégial)
☐ Opérateur d'ordinateur
☐ Opératrice d'entrée des données (Niveau secondaire)

Reconnu par le ministère de l'Éducation Permis no 749745

Pour renseignements, appelez: **849-7726**

Prière de me donner toutes informations sans aucune obligation. L.P. 15-1-83

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....ÂGE.....TÉL.....

Collège d'Informatique du Canada
2015, rue Drummond, suite 550, Montréal

VENEZ APPRENDRE

L'ANGLAIS L'ALLEMAND

► objectif: communication orale

► horaire: deux soirs par semaine, 19h à 21h ou le samedi, 9h à 13h

► dates: du 31 janvier au 11 avril

► frais: 125 $

COLLÈGE DAWSON
866-7954

L'Anglais Passe-Partout Universel

Mettez immédiatement en pratique l'anglais que vous apprenez.

- Session prolongée: 16 semaines
- 90 heures d'enseignement
- Insistance sur la communication orale
- Cours non crédités offerts à tous les niveaux
- Attestations de compétence

Cours: du 7 février au 25 mai, 1983
lundi et mercredi de 18h00 à 21h00

Frais: $200.00 (Cours: $180 Inscription: $20 non-remboursable)

Inscription sur rendez-vous: 24 janvier, 1983

Appelez dès aujourd'hui pour réserver votre place

333-3920

Ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 19h00
le vendredi de 9h00 à 17h00

PAIEMENT PAR CHEQUE, VISA OU COMPTANT

- Aussi, cours à l'intention des industries et des commerces

CEGEP VANIER
ÉDUCATION PERMANENTE
815 boul. Ste-Croix
St. Laurent, Qué
H4L 3X9

Cours de vitrail

COURS D'INTRODUCTION
2 samedis de 9 h à 16 h
ou 4 soirs de 19 h à 22 h
Coût: 60$, matériaux fournis
Nous avons aussi des cours avancés
Permis no 7479750 ***Plusieurs sessions disponibles***

L'ATELIER DU VITRAIL
4300, rue Ste-Catherine est
Montréal, Québec Tél.: 255-7646

APPRENEZ EN 4 SEMAINES!
LA TENUE DE LIVRES
(comptabilité pratique enseignée par comptables agréés)
Notre cours comprend:
Le grand livre et les états financiers.

Les cours commencent:		en français	en anglais
DÉPLIANT GRATUIT	JOUR	9 fév.	10 fév.
	SOIR	10 fév.	9 fév.
	SAMEDI	12 fév.	aucun

ÉCOLE COMMERCIALE LONDON 733-5217
4950, CH. QUEEN MARY (metro Snowdon) 733-8261
Permis no 749 767 — Montréal et Toronto

Autogestion

COMMENT DÉMARRER UNE PETITE ENTREPRISE AUTOGÉRÉE?

Vous êtes chômeur ou insatisfait de votre travail? Vous désirez partir une petite entreprise? Vous orientez votre projet en fonction d'un mode de propriété et de gestion qui favorise la participation de tous les travailleurs? Si vous répondez oui à ces questions, cette activité vous est offerte de façon intensive en un mois:

AU CHOIX: février-mars ou avril-mai
mardi et mercredi soirs
samedi et dimanche (2 fois)

INSCRIPTION: 24 janvier de 13h30 à 21h00
20 $

Une brochure est disponible
376-6310

LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ
Éducation des adultes
CÉGEP ROSEMONT
6400, 16e avenue
Montréal H1X 2S9

le collégial privé : une tradition de qualité

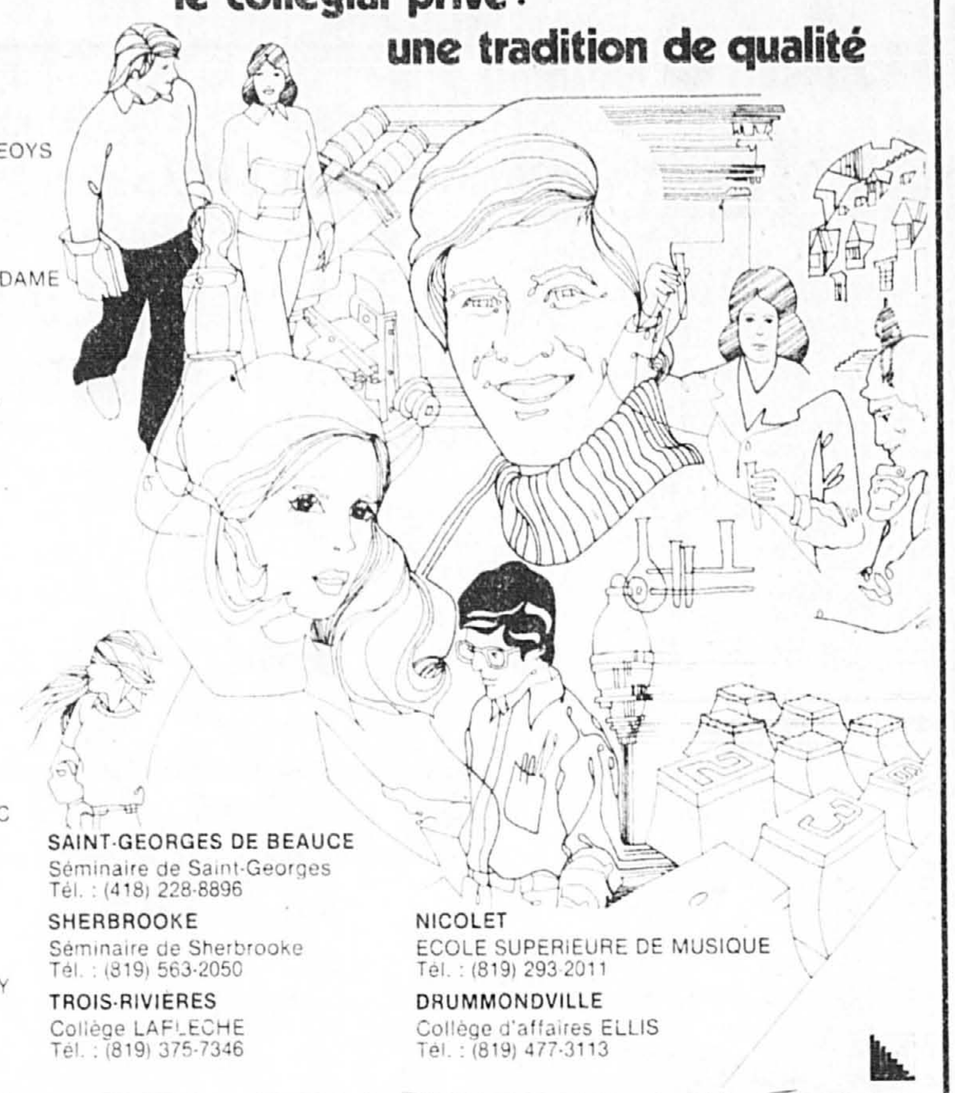

MONTRÉAL
Collège ANDRÉ-GRASSET
Tél. : (514) 381-4293
Collège FRANÇAIS
Tél. : (514) 272-0754
Collège JEAN-DE-BREBEUF
Tél. : (514) 342-1320
Collège MARGUERITE-BOURGEOYS
Tél. : (514) 487-2420
MARIANOPOLIS
Tél. : (514) 931-8792
Collège MARIE-VICTORIN
Tél. : (514) 325-0150
Collège de secrétariat NOTRE-DAME
NOTRE DAME SECRETARIAL COLLEGE
Tél. : (514) 935-2531
Collège O'SULLIVAN
Tél. : (514) 866-4622
Collège SAINT-JEAN-VIANNEY
Tél. : (514) 648-3821
Collège STANISLAS
Tél. : (514) 273-9521
Institut TECCART
Tél. : (514) 526-2501
Ecole de musique VINCENT-D'INDY
Tél. : (514) 735-5261

L'ASSOMPTION
Collège de L'ASSOMPTION
Tél. : (514) 589-5621

QUÉBEC
Collège BART
Tél. : (418) 522-3906
Collège MERICI
Tél. : (418) 683-1591
PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC
Tél. : (418) 692-3981

LEVIS
Collège de LEVIS
Tél. : (418) 837-4544

CAP-ROUGE (QUEBEC)
Campus NOTRE-DAME-DE-FOY
Tél. : (418) 872-8041
Séminaire SAINT-AUGUSTIN
Tél. : (418) 872-0954

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
Séminaire de Saint-Georges
Tél. : (418) 228-8896

SHERBROOKE
Séminaire de Sherbrooke
Tél. : (819) 563-2050

TROIS-RIVIERES
Collège LAFLECHE
Tél. : (819) 375-7346

NICOLET
ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE
Tél. : (819) 293-2011

DRUMMONDVILLE
Collège d'affaires ELLIS
Tél. : (819) 477-3113

ASSOCIATION DES COLLÈGES DU QUÉBEC
1940, boul. Henri-Bourassa est, Montréal H2B 1S2 · (514) 381-8891

Cégep de Saint-Laurent

Le cégep de Saint-Laurent reçoit des étudiants de tous les milieux désireux de s'assurer d'une formation de qualité exceptionnelle dans les sciences et dans les technologies de pointe.

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES:

Secteur général
- Sciences pures
- Sciences de la santé
- Sciences humaines avec mathématiques
- Sciences humaines sans mathématiques
- Sciences de l'administration
- Cinéma
- Lettres

Secteur professionnel
- Techniques infirmières
- Technologie de l'architecture
- Technique de fabrication mécanique
- Dessin de conception mécanique
- Électronique
- Assainissement de l'eau
- Assainissement de l'air et du milieu
- Techniques des loisirs
- Techniques administratives / marketing
- Techniques administratives / finance
- Techniques de secrétariat
- Informatique
- Arts plastiques
- Musique
- Musique populaire

Date limite pour faire une demande d'admission au Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)
le 1er MARS 1983

625, boul. Sainte-Croix, Saint-Laurent, H4L 3X7 • Tel.: 747-6521

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Bourses d'études supérieures de l'Université Concordia
Maîtrise 6 500$
Doctorat 7 500$

Bourses d'études supérieures David J. Azrieli
8 000$

clôture du concours: le 1er février 1983
annonce des boursiers: le 1er avril 1983
entrée en vigueur: septembre 1983 ou janvier 1984

On peut obtenir des renseignements supplémentaires et les formulaires de demande en s'adressant au Responsable des bourses d'études supérieures, bureau S-305, Université Concordia, 1455, boul. de Maisonneuve ouest, Montréal (Québec) H3G 1M8. Tél: (514) 879-7317.

UN COURS PAR CORRESPONDANCE

POURQUOI PAS?

L'ÉTUDE À DISTANCE, C'EST PRATIQUE POUR VOUS...

- ... qui êtes éloigné de Teccart.
- ... qui avez un horaire de travail irrégulier.
- ... qui préférez étudier à votre propre rythme.
- ... qui désirez construire votre propre laboratoire.

TECCART RÉPOND À TOUS VOS BESOINS EN ÉLECTRONIQUE

- Cours fondamental d'électricité
- Cours fondamental d'électronique
- Cours de logique
- Cours d'électronique industrielle
- Cours de télévision couleur
- Cours de télécommunications
- Cours de microprocesseurs et de micro-ordinateurs
- Cours de semi-conducteurs

PERMIS No: 749667

TECCART
Institut Teccart Inc.
3155, Hochelaga
Montreal, Quebec
H1W 1G4
526-2501

POSTEZ IMMÉDIATEMENT POUR RECEVOIR NOTRE PROSPECTUS 1C

NOM: _____
ADRESSE: _____
CODE POSTAL: _____ TEL: _____
P

Compagnie de ballet «Les Coryphées»
ÉCOLE DE DANSE
«LES CORYPHÉES»

Directrice: Jacqueline Blanchet

HIVER 1983
par mini session de 6 semaines
Adultes — adolescents — enfants
Débutant à professionnel

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS

CLASSIQUE - JAZZ
JAZZ MODERNE
CLAQUETTE - CARACTÈRE
et autres choix de cours
PROGRAMME SPÉCIAL DE FORMATION pour rejoindre la compagnie
ATTENTION INDIVIDUELLE
Permis du ministère 749842 **SOIR**

1012 est, rue Mont-Royal, Montréal (Métro Mont-Royal) et MONTRÉAL-NORD
527-3036
324-3259

LA COIFFURE...
Une carrière d'avenir

Cours de base: **JOUR** ☐ **SOIR** ☐ et **AVANCÉS** ☐

- ☐ **Brushing** module 01
- ☐ **Coupe** module 02
- ☐ **Coiffure** module 03
- ☐ **Permanente** module 04
- ☐ **Coloration** module 05

L'INSTITUT DE L'ART DE LA COIFFURE
1168 ouest, Ste-Catherine
Suite 201, Montréal H3B 1K1

Cours professionnels intensifs «Coiffure pour dames» sanctionnés par des examens officiels, conduisant à un diplôme officiel du secondaire.

filiale Interbeauté COIFFURE

MONTRÉAL 866-5477 QUÉBEC 529-0689
SHERBROOKE 566-8994 HULL 771-7709

L.P. 15/1/83
NOM.....
ADRESSE.....
VILLE..... C.P.....
TÉL.:..... ÂGE.....
COURS DU JOUR ☐ DU SOIR ☐
École détenant le permis du Ministère de l'Éducation numéro 749697.

UN GARÇON, UNE FILLE PAREIL, PAS PAREIL

Une activité de huit (8) rencontres qui porte sur les aspects de l'éducation des enfants de 0 à 6 ans reliés au sexisme.

— Qu'est-ce que le sexisme?
— Les vraies et fausses différences entre les petits gars et les petites filles.
— Les choix, des jeux, des vêtements et des livres.
— Les exigences pour nos garçons et pour nos filles.
— Les héros et les modèles de nos enfants.

Horaire: Mercredi de 19h30 à 22h30

Inscription: 24 janvier de 13h30 à 21h00
20$ par couple
12$ par personne

UNE BROCHURE EST DISPONIBLE
376-6310

LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ
Éducation des adultes
CÉGEP ROSEMONT
6400, 16e Avenue
Montréal, H1X 2S9

_____
_____
_____

HORLOGERIE BIJOUTERIE, QUARTZ
PAR CORRESPONDANCE
Dépliants gratuits
Permis no 749659
INSTITUT D'HORLOGERIE DU CANADA LTÉE
1012 est, rue Mont-Royal, Montréal H2J 1X6
Tél.: 523-7623

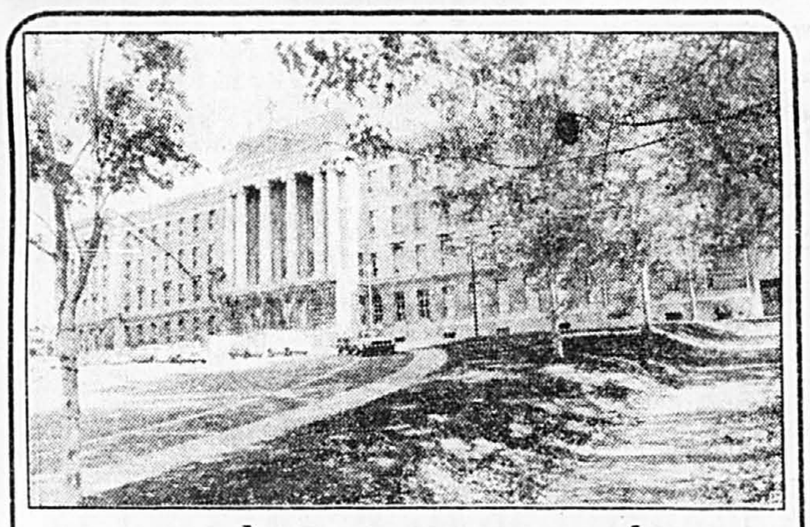

LE COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)

- plus de 50 ans d'histoire
- une préoccupation d'excellence
- un corps professoral expérimenté et compétent
- une tradition... une atmosphère...
- des bourses d'études offertes par le Collège
- un service de résidence pour garçons seulement

RENSEIGNEMENTS: COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
Bureau des admissions
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 poste 262

(En plus d'offrir le programme conduisant au diplôme d'études collégiales, le Collège offre, à partir de l'automne 83, aux étudiants admissibles, un programme conjoint conduisant au Baccalauréat international et au diplôme d'études collégiales)

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

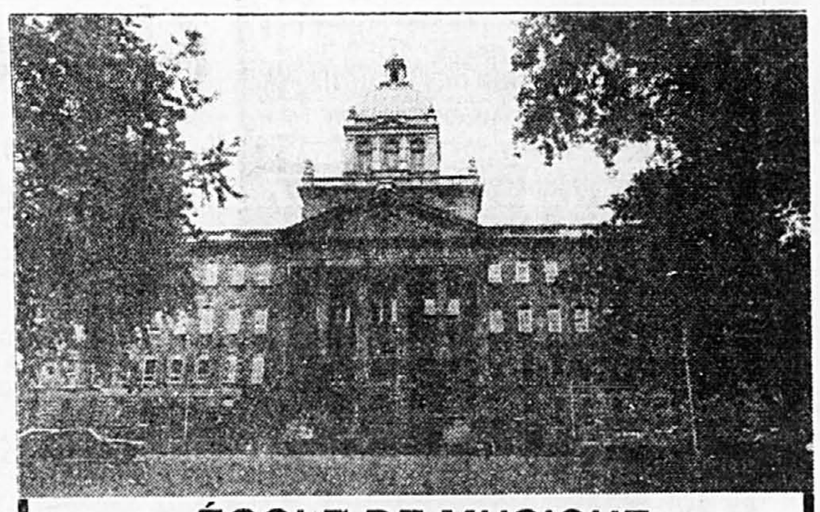

ÉCOLE DE MUSIQUE
VINCENT-D'INDY

Relocalisée, l'école est heureuse d'offrir les mêmes services que par le passé:
- près de 50 ans de tradition musicale
- souci constant d'excellence
- équipe de professeurs d'expérience
- atmosphère personnalisée

Niveaux d'enseignement:
- Cours collégial spécialisation musique 551.01
- Enseignement parascolaire
  - — tous les instruments
  - — formation auditive
  - — théorie musicale

Pour renseignements, prospectus et admissions:
École de musique Vincent-d'Indy
Bureau des admissions
628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont H2V 2C5
Tél.: (514) 735-5261

Collège Marie de France
LYCÉE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

«PORTES OUVERTES»

Jeudi 20 janvier 1983
entre 9h30 et 17h30

4635, chemin Queen Mary
Montréal **Tél.: 737-1177**

Pensionnat des Ursulines

26, rue Dufferin
Stanstead, Québec
J0B 3E0
Tél.: (819) 876-2180

situé dans les Cantons de l'Est à 120 km de Montréal

COURS SECONDAIRE GÉNÉRAL	COURS COMMERCIAL	PENSIONNAT POUR JEUNES FILLES
I, II, III, IV, V	• sec. IV • sec. V • formation intensive	• à la semaine: Sec. I, II, Sec. III, IV, V • aux 3 semaines: Sec. III, IV, V

SÉANCES D'INFORMATION:
LE 23 JANVIER À 13H30
ET LE 6 FÉVRIER À 13H30

---

esd
COURS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE EN FORMATION GÉNÉRALE 1ère À 5e SECONDAIRE

PROGRAMME COMPLET DE RETOUR AUX ÉTUDES...À-VOTRE RYTHME

- Vous désirez compléter votre certificat de fin d'études secondaires en peu de temps?
- Vous désirez reprendre un échec dans une ou plusieurs matières?
- Vous avez changé d'orientation au cégep et il vous manque un prérequis?

l'école SECONDAIRE DUVAL
(Ecole de rattrapage Enr.)

vous offre, par un enseignement **INDIVIDUALISÉ** l'opportunité d'avancer à votre propre rythme (Cours semi-privés — groupe de trois (3) élèves).

COURS DU JOUR
Cours de recyclage pour l'élève qui a abandonné ses études régulières et désire compléter son certificat de fin d'études secondaires.
- Choix d'horaire selon disponibilité de l'élève
- Possibilité de débuter en tout temps au courant de l'année.
- Deux sessions d'examens ministériels par année

COURS DU SAMEDI (POUR PRÉVENIR UN ÉCHEC!)
Cours de récupération pour l'élève qui fréquente une école secondaire et désire améliorer un résultat considéré trop faible dans une ou plusieurs matières.
- Révision des bases: Le professeur décèlera les faiblesses de l'élève de façon à réviser les bases indispensables à sa bonne compréhension.
- Inscription en tout temps de l'année.

ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL
(École de rattrapage Enr.)
Fondée en 1966
Permis no 749988

501 est, rue de Louvain
Montréal H2M 1A1
(métro Sauvé)
Pour renseignements: **382-6070**

---

l'ALLEMAND?
Pourquoi pas!
... venez l'apprendre à

L'INSTITUT GOETHE
Cours de 60 heures — tous les niveaux
du 17 janvier au 29 avril 1983
Cours intensifs: mai / juin 1983
INSCRIPTIONS: du 10 au 14 janvier 1983

GOETHE INSTITUT MONTRÉAL
Place Bonaventure
Entrée La Gauchetière et Université
Tél.: **866-6189**

Le Centre de recherches astro-psychologiques de mtl
présente
un cours intitulé
«DESTIN, CYCLES ET TRANSFORMATION»
avec Michel Philippon
Début des cours:
23 janvier
Rens.:
M. Brault
277-3514

Saumon de la Restigouche: une entente de principe

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche Guy Chevrette et le chef du conseil de bande de Restigouche Ronald Jacques, ont signé un protocole d'entente sur la pêche dans l'estuaire de la Restigouche.

Les deux parties ont décidé de former un groupe de travail conjoint ayant pour mandat d'élaborer un plan de pêche pour la saison 1983 et de préparer un plan quinquennal de gestion du saumon dans les rivières du bassin de la Restigouche.

Une éducation hors pair pour votre fils

De la 7e année à l'université

Faire des études à Trinity College School, c'est, pour un adolescent, à une période capitale de sa vie, la possibilité d'élargir ses horizons, de développer ses talents et de connaître la joie de la réussite.

Avec un corps enseignant trié sur le volet et des classes à faible effectif (généralement entre 12 et 18 élèves), on peut dire que les conditions sont excellentes à T.C.S. À côté d'une instruction très complète dans les matières principales: langues, sciences et mathématiques, les adolescents s'initient intimement aux arts, à la musique, à la rhétorique et au theatre; ils suivent tous un entrainement sportif intensif et la plupart ont l'occasion de défendre les couleurs de l'école dans des compétitions.

Les jeunes garçons y nouent des amitiés solides et durables avec des condisciples venus des quatre coins du Canada et de l'étranger. Cette année, 17 pays sont représentés à T.C.S.

Le niveau des études y est très poussé et on y inculque avec grand soin des habitudes de travail sérieuses. Ces dernières années, les jeunes gens sortis de T.C.S. ont obtenu des bourses d'études dans la plupart des universités canadiennes et dans bon nombre d'établissements américains tels que Harvard, Dartmouth, Princeton, Stanford et le Massachusetts Institute of Technology. Les diplômés de T.C.S. ont remporté à eux seuls onze Prix Rhodes.

Le programme de français prévoit des cours de niveau élevé pour les élèves déjà bilingues. Précisions cependant qu'une bonne connaissance de l'anglais est indispensable pour suivre. Atout important: les diplômés de T.C.S. sont dispensés de suivre un CEGEP au Québec avant de s'inscrire dans les universités de cette province.

Des anciens élèves, des parents et des amis de l'école se sont unis pour établir une fondation octroyant des bourses généreuses, afin de permettre à des adolescents doués de poursuivre des études à T.C.S. quelle que soit la situation financière de leur famille, et assument jusqu'à la totalité des frais de scolarité.

Les examens d'entrée et les concours pour l'obtention de bourses, pour la rentrée de l'automne 1983, se tiendront les 26 février et 16 avril.

Pour obtenir un complément d'information ainsi que les noms et numéros de téléphones de parents d'élèves francophones de T.C.S., prière de téléphoner:

M. C. Harrington à Montréal au 514-879-1222 ou
M. et Mme. W.G. Lynn à Thetford Mines au 418-335-3098
Ou encore de s'adresser au bureau d'admissions:

Trinity College School
Port Hope (Ontario) L1A 3W2
Téléphone: (416) 885-4565

AVANT DE RENCONTRER LÉVESQUE LUNDI

Les chefs des trois centrales ont fait le point ensemble

■ Les présidents des trois centrales syndicales composant le front commun CSN-FTQ-CEQ se sont rencontrés hier à Montréal vraisemblablement afin de mettre au point une position commune qu'ils présenteront lundi soir au premier ministre Lévesque lors d'une rencontre au sommet destinée à dénouer l'impasse actuelle entre le gouvernement et ses employés.

LISA BINSSE

Il nous a été impossible d'obtenir des détails sur ce qui s'est dit lors de cette rencontre des trois présidents, MM Donatien Corriveau (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ). Mais, à deux jours d'une rencontre au sommet avec le gouvernement, il est plus que probable qu'ils ont cherché à s'entendre sur une attitude commune.

La rencontre de lundi soir en présence du ministre des Finances, Jacques Parizeau, et du président du Conseil du Trésor, Yves Bérubé, pourrait être la première d'une série dont le but premier est de trouver un terrain d'entente avec les trois centrales et éviter les grèves illimitées et illégales qui doivent commencer le 26 janvier. Ces grèves graduelles toucheront d'abord les écoles, puis la fonction publique et enfin les hôpitaux.

Si la grève a lieu, tout le secteur public sera paralysé dès le 1er février. À moins que le gouvernement réagisse dès les premiers jours de débrayage, ce qui est à prévoir.

Il semble d'ailleurs qu'une loi spéciale sévère est déjà à l'impression. À l'automne, des rumeurs ont circulé selon lesquelles le gouvernement, en cas de grève illégale, se préparait à réagir avec vigueur: révocation de certificats d'accréditation de syndicats et suppression de la retenue des cotisations à la source. Le gouvernement peut aussi recourir aux injonctions.

Quelle que soit la position que les présidents auront adoptée avant cette rencontre, les objectifs syndicaux premiers sont connus: réouverture des négociations, retrait des lois 105 et 70 et absence de toute mesure répressive à l'égard des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

M. Lévesque a fait comprendre cette semaine que certaines améliorations pouvaient être envisagées, mais que, pour l'essentiel, la loi 105 qui décrète les conditions de travail des 325 000 employés du secteur public, serait maintenue. Il a aussi exprimé son désir d'entretenir les chefs syndicaux sur les perspectives de création d'emplois et sur le maintien des emplois à court terme.

Un fonds d'urgence

Par ailleurs, en Estrie, les enseignants ont trouvé un moyen de constituer le fonds d'urgence de négociations de $4 millions que la CEQ veut mettre sur pied et qui doit faire l'objet d'une proposition au prochain congrès de la centrale, le 23 janvier. Le Syndicat des enseignants de l'Estrie, qui compte environ 2 000 membres, recommandera de faire une demi-journée de grève travaillée. Les salaires seraient versés dans le fonds d'urgence.

Les modalités de cette demi-journée de travail restent à déterminer. Mais elle se tiendrait probablement la première journée de la grève. Ces enseignants travailleraient le matin du 26 janvier et ne quitteraient le travail que dans l'après-midi. Ce syndicat a voté à 82 p. cent en faveur de la grève.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE
SOUS LA DIRECTION DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
NOUVEAU DÉCORATION II, III
Peinture sur bois
Rénovation de meubles
88 EST, RUE SAINT-PAUL
VIEUX MONTRÉAL
Renseignements: 866-1836
Début des cours: 14 février 1983
Approuvé par le ministère de l'Éducation
Permis numéro: 749514 enseignement de culture personnelle (jour et soir)

ECKANKAR
la clef des mondes secrets
CAUSERIES D'INFORMATION
tous les lundis, 20h. et tous les dimanches, 14h.
1319, Ste-Catherine est (métro Beaudry)
Montréal 521-6518 521-0319
(entrée libre)

PROBLÈME avec L'ALCOOL?
Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.
652-3981
Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

Devenez technicien (ne) en robotique
ROBOTS
Cours dispensé par FORMATRAD INC.
DÉBUTE LE 14 FÉVRIER 1983
LE SEUL COURS COMPLET EN ROBOTIQUE
* offert — le jour (un an)
— le soir (deux ans)
SÉANCES D'INFORMATIONS GRATUITES
LES 19 ET 26 JANVIER 1983 À 19H
ENDROIT: Le Buffet Antique, 6086 est, rue Sherbrooke, Montréal
Pour de plus amples renseignements téléphonez au 253-5580

Programmes de bourses 1983-1984
de l'Université de Montréal

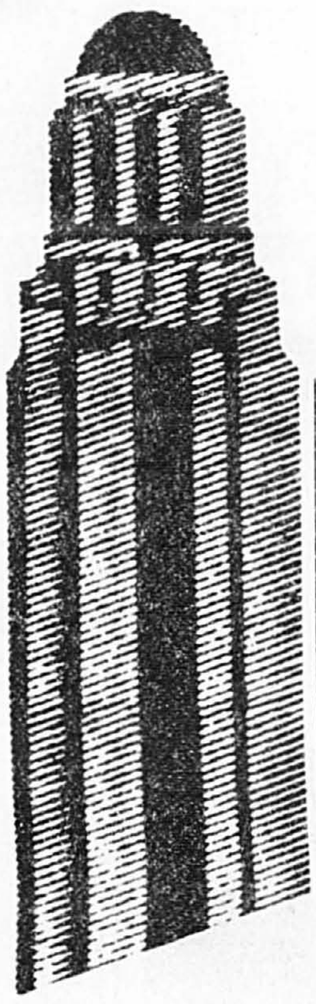

Bourses de doctorat

L'Université de Montréal offre des bourses à des étudiants qui désirent entreprendre ou poursuivre à plein temps, à l'Université, des études ou des recherches conduisant au doctorat*.

En vertu de ce programme, 40 bourses sont disponibles pour l'année universitaire 1983-1984. Ce programme de bourses comprend 5 bourses d'excellence de 8 000 $, renouvelables une seule fois. Il comprend également 35 bourses de doctorat de 6 000 $, renouvelables dans des cas exceptionnels. Ce programme de bourses est accessible aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus. Les étudiants étrangers sont également éligibles à ce programme à la condition qu'ils aient accompli une année complète de scolarité à l'Université de Montréal.

Critères de sélection
Les critères de sélection se fondent sur l'excellence du dossier, des aptitudes marquées pour la recherche et le témoignage des répondants.

Attribution
Les bourses sont attibuées par un jury de sélection dont la décision est finale. Cette décision est communiquée aux candidats choisis dans les plus brefs délais.
Les candidats doivent fournir dans les quinze jours une réponse définitive d'acceptation ou de refus.

Revenus provenant d'autres sources
Le boursier ne peut accepter plus de 2 000 $ d'aide financière supplémentaire. Il peut cependant ajouter les revenus tirés d'un emploi d'auxiliaire de recherche ou d'auxiliaire d'enseignement, à la condition que cet emploi soit compatible avec son statut d'étudiant à plein temps.

Date de clôture
La formule, dûment remplie et accompagnée des pièces requises, doit parvenir au secrétariat de la faculté ou du département, au plus tard le 1er mars 1983, avant 17 heures.

Formule de demande
Les candidats peuvent obtenir des exemplaires de la formule de demande de bourse à leur CEGEP ou en s'adressant au

Secrétariat du Jury des bourses d'études supérieures
a s M. Yves Thérien
Université de Montréal
C.P. 6128
succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél.: 343-6721

*Les candidatures provenant de secteurs où il n'existe pas de programme de doctorat pourront être considérées.

Note:
Diverses autres formes d'aides financières sont disponibles pour les candidats d'études supérieures. Les candidats intéressés sont invités à s'adresser à leur directeur de programme.

Bourses d'études de 1er cycle

L'Université de Montréal offre des bourses d'études à des étudiants qui désirent faire, à plein temps, des études de 1er cycle à l'Université de Montréal.
Ces bourses sont destinées uniquement à des étudiants de niveau collégial, qui s'inscrivent à l'Université et qui y sont admis.
En vertu de ce programme, 100 bourses, non renouvelables, d'une valeur de $500, sont disponibles pour l'année universitaire 1983-1984. Ce programme de bourses est accessible aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.

Critères de sélection
Les critères de sélection sont l'excellence du dossier scolaire, les aptitudes du candidat.

Attribution
Les bourses sont attribuées par un jury de sélection dont la décision est finale. Cette décision est communiquée aux étudiants choisis dès que leur admission à l'Université de Montréal est confirmée. Ils ont quinze jours pour fournir une réponse d'acceptation ou de refus.

Formule de demande
Les candidats peuvent obtenir des exemplaires de la formule de demande de bourse à leur CEGEP ou en s'adressant au

Secrétariat du Jury des bourses d'études de 1er cycle
a s M. Yves Thérien
Université de Montréal
C.P. 6128
succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél.: 343-6721

Date de clôture
La formule, dûment remplie et accompagnée des pièces requises, doit parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard le 1er mars 1983, avant 17 heures.

DIMANCHE DEMAIN
BLAZER TISSUS BOUCLÉ $500
QUANTITÉ LIMITÉE 2 PAR CLIENTS
THE COAT FACTORY
CENTRE DE LIQUIDATION D'ENTREPÔT
7250 MARCONI
7250 MARCONI
DIMANCHE
10am-5pm

Inscription pour septembre 1983
Pensionnat — Externat
GARÇONS ET FILLES
Collège Bourget
(RIGAUD)
INSTITUTION PRIVÉE
dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 30 milles de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.
Cours secondaire complet (avec ou sans latin).
Classes spéciales pour les élèves anglophones.
Animation, pastorale et sports privilégiés.
Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.
Transport organisé pour les fins de semaine.
Pour une inscription en 4e et en 5e secondaire, veuillez communiquer avec la direction des études de cette section au numéro
(514) 451-4716
Pour une inscription en 1re, en 2e ou en 3e secondaire, veuillez vous présenter au collège pour les tests d'admission avant 9h30
le samedi 15 janvier 1983
ou le samedi 29 janvier 1983
ou le samedi 12 février 1983
et pour plus de renseignements, composer
(514) 451-5785

Académie Michèle-Provost inc.

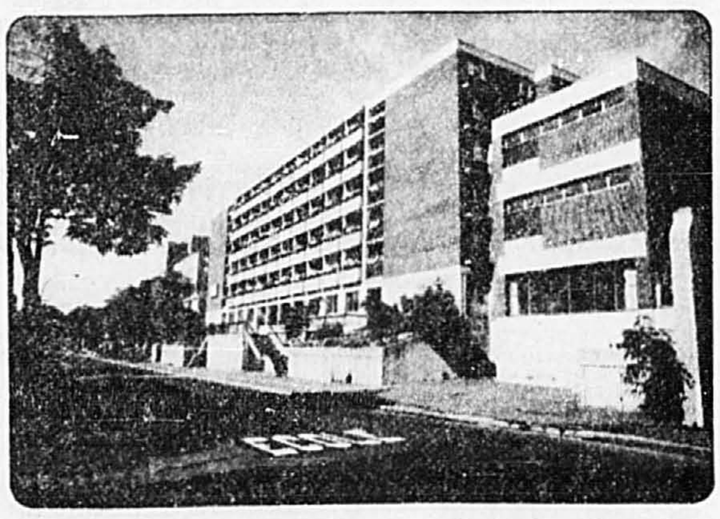

Collège privé mixte
reconnu d'intérêt public
Primaire - Secondaire
Pensionnat - Externat
Un collège du centre-ville sur le flanc du Mont-Royal
Cadre moderne, ambiance familiale, études sérieuses
1517 ouest, avenue des Pins
Montréal - H3G 1B3
Pour inscription et renseignements: 934-0596

PRÉSIDANT SA CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Raymond Blais appuie le Sommet des jeunes

Le président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, M. Raymond Blais, s'est laissé convaincre par un groupe de jeunes Québecois et il entreprend de les aider à se regrouper pour mieux définir leurs difficultés, leurs ambitions, leurs projets de société en cette période de crise économique particulièrement acablante pour la jeune génération.

ANDRÉ PÉPIN

« J'avertis les milieux gouvernementaux et les hommes d'affaires qu'ils entendront prochainement parler de moi », a lancé M. Blais qui ouvrait hier la campagne de financement du groupe « Sommet québecois de la Jeunesse ». Il entend recueillir plus de $300 000 auprès des corporations privées, tandis que différents paliers gouvernementaux seront priés de souscrire plus d'un demi-million de dollars au projet.

Parce que la jeunesse est durement touchée par la crise économique qui sévit actuellement et qu'il n'existe aucun organisme permettant aux jeunes de s'exprimer sur leur situation sociale, une corporation a été créé pour et par des jeunes. Cette corporation, qui a vu le jour le 17 avril 1982, porte le nom de Sommet Québecois de la Jeunesse Inc. L'organisme prend maintenant son envol avec l'appui de M. Blais. Il est déjà acquis que le mouvement Desjardins, soucieux de l'implication des jeunes dans l'économie, se montrera généreux au cours des prochains mois.

Ce projet d'envergure se réalisera en 2 principales étapes. Dans un premier temps, seize sommets régionaux, d'une durée de deux jours, se tiendront au printemps dans tout le Québec. Puis, suivra un sommet national, d'une durée de quatre jours, à l'université Laval de Québec, au mois d'août.

Dans les régions, plus de 6 000 jeunes participeront aux sommets pour représenter leur région respective. C'est de ces atelier que doivent surgir des suggestions de projets collectifs pour les jeunes.

Raymond Blais, qui est président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins.

Ceux qui participeront seront âgés de 15 à 29 ans, issus de tous les milieux, de tous les groupes sociaux, sans égard à leur allégeance politique. Pour une meilleure représentation, ils seront choisis en fonction de certains critères : sexe (50 p. cent femmes, 50 p. cent hommes) ; âge (15 à 29 ans) ; statut (chômeur, étudiant, travailleur).

LE REER SANS FRAIS

12 1/2 % 4 ANS
ANNUELLEMENT ■ GARANTI ■ AUTRES TERMES OFFERTS

- Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucun frais
- Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.
- Option Epargne à 9¾% avec intérêts crédités semi-annuellement. Taux passible d'une révision trimestrielle.
- Ecrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

Taux passibles de changer sans préavis.

■ Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 ■ Ottawa: (613) 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Grand SOLDE d'inventaire

7 JOURS SEULEMENT JUSQU'AU 22 inclusivement

... Maintenant une peinture à l'huile à la portée de tous

1/2 PRIX DANS TOUS LES FORMATS
Choix parmi: paysages, florales, natures mortes, etc.

LE PLUS GRAND CHOIX DE CADRES STANDARD EN VILLE!

NOTRE SPÉCIALITÉ: ENCADREMENTS SUR MESURES

la maison du cadre
« Le plus grand centre d'art au Québec »

À L'EST: CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE 2975 est, Sherbrooke (à l'est d'Iberville) 521-3019
RIVE SUD: LES GALERIES TASCHEREAU 739, boul. Taschereau Greenfield Park 465-6040
À L'OUEST: LES GALERIES ST-LAURENT 2031, boul. Laurentien (face à Canadair) 332-3097
À DUVERNAY: (Laval) CENTRE D'ACHATS DUVERNAY 3100, boul. de la Concorde 661-2345
PIERREFONDS: CENTRE D'ACHATS STE-GENEVIÈVE 10962 ouest, Gouin 683-3950
ROSEMÈRE LES GALERIES MILLE-ÎLES 315, boul. Labelle 621-9444

MasterCard VISA 6 magasins pour mieux vous servir

Bientôt à Place Bonaventure

SOLDE du "Bon Vieux Temps"

90% DE RABAIS sur les articles annoncés

Ainsi que des milliers d'autres aubaines à 30%, 40%, 50%, 60% et 75% de réduction.

Les 26, 27, 28 et 29 janvier

Tout comme la vente de "Noël en Juin"

Place Bonaventure

Comptez sur Beaumark pour simplifier les tâches ménagères

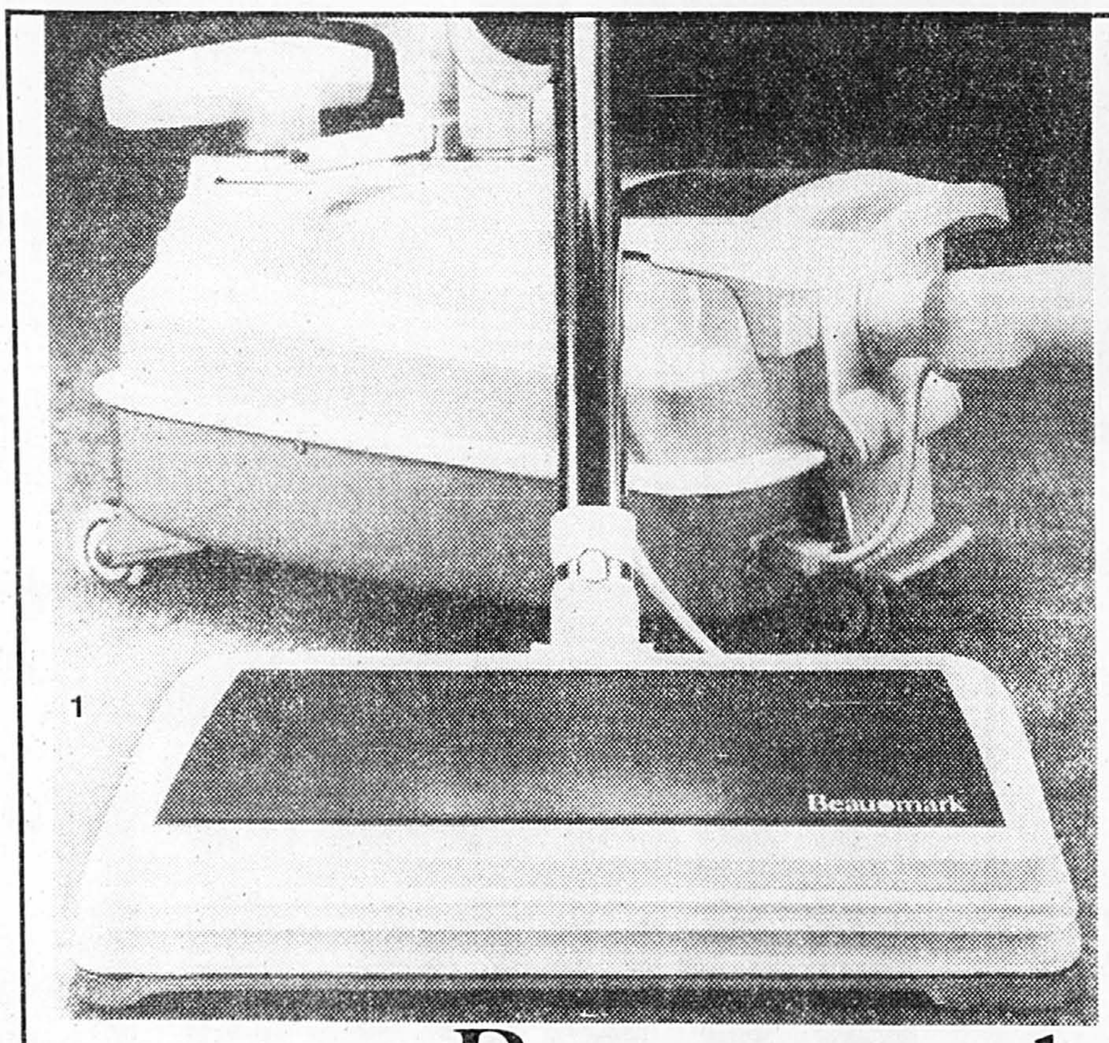

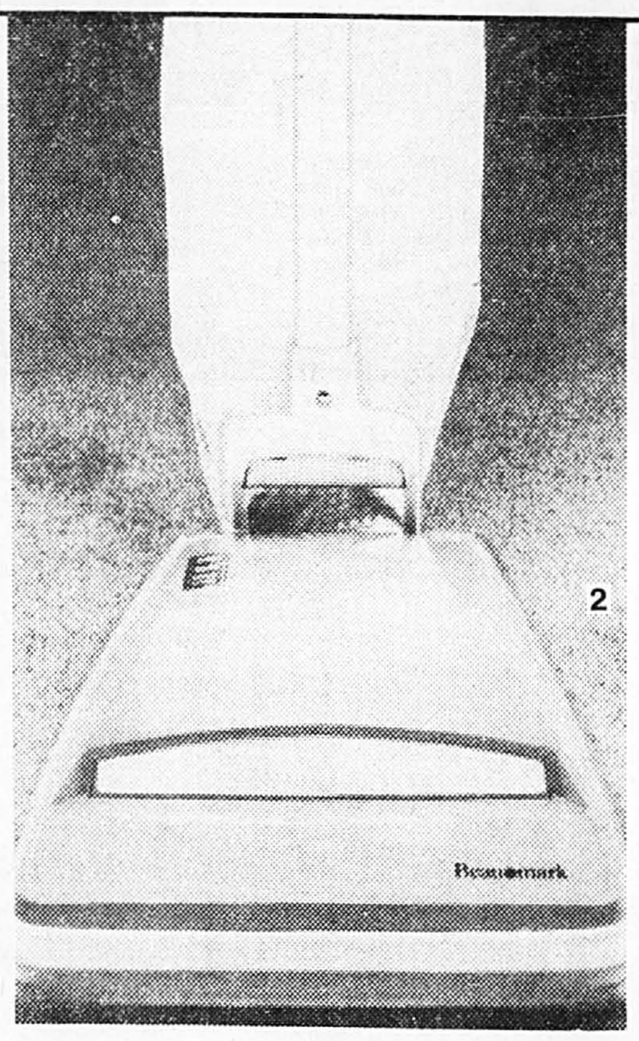

Beaumark

On fête l'anniversaire «Beaumark» chez Simpsons... et ce sont nos clients qui en profitent le plus. Venez voir notre sélection remarquable d'aspirateurs!

Rayon 371, aspirateurs, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Profitez de notre garantie prolongée sur tous les appareils «Beaumark»! Vous êtes ainsi assuré que votre nouvel appareil continuera à jouir de la fameuse protection Simpsons. Appelez-nous dès aujourd'hui pour de plus amples renseignements. Composez 284-4994.

287.98 Prix Simpsons

1. ASPIRATEUR «BEAUMARK» AVEC ÉLECTROBROSSE
- Électrobrosse de luxe avec brosse et barre de battage motorisées.
- Moteur du traîneau permettant bonne succion
- Pare-chocs tout autour, en vinyle souple
- Électrobrosse avec dispositif pour nettoyer le long des plinthes
- Support amovible pour accessoires
- Accessoires pratiques
- Modèle 98400

189.98 Prix Simpsons

2. ASPIRATEUR-BALAI «BEAUMARK»
- Lumière devant
- Indicateur de longueur de mèche
- Réglage manuel 4 positions selon longueur de mèches
- Pare-chocs
- Cordon de 20 pieds
- Modèle 99003

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

Simpsons MD

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine Montréal, Québec H3B 1Y7
FAIRVIEW 6730, autoroute Trans-Canadienne Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 500, boulevard des Promenades St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895 rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5 (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons)
Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h
Samedi: de 9h à 17h

Commencez l'année sur un FUTON

LA VENTE SE CONTINUE JUSQU'AU 22 JANVIER OU JUSQU'À ÉCOULEMENT DE LA MARCHANDISE

Futon simple	*Ord. 110 $*	*Spécial*	95 $
Futon double	*Ord. 132 $*	*Spécial*	115 $
Futon queen	*Ord. 154 $*	*Spécial*	135 $

En plus, escomptes sur enveloppes de futon, coussins, oreillers et plusieurs articles.

FUTONIA INC
la première compagnie de futons à Montréal

370A est, rue Duluth, Montréal 843-4739
307, Bord du Lac, Pointe-Claire 694-8786